



DOCUMENT D'OBJECTIFS du site de "Guissény"

(FR 5300043)

2008



DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
BRETAGNE



Maître d'Ouvrage :

Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne
ZAC Atalante Champeaux
2, rue Maurice Fabre CS 86523
35 065 RENNES Cedex
Tél : 02 23 48 64 00
Mail : Emmanuel.MICHALOWSKI@developpement-durable.gouv.fr

Maître d'ouvrage délégué pour le site de Guissény :

Commune de Guissény
Place Porthleven-Sithney
29880 Guissény
Tel : 02 98 25 61 07
Mail : mairie.guisseny@wanadoo.fr

Chargée de mission (Jusqu'en juin 2002, élaboration du DOCOB) :
Stéphanie Eches

Chargée de mission (Depuis octobre 2002, mise en place des actions) :
Postec Annaïg - Mail : mairieguisseny.postec@wanadoo.fr

Comité de Suivi :

- Sous-Préfecture de Brest, Monsieur le Sous-Préfet

- DIREN Bretagne,
- DDAF Finistère,
- Commune de Guissény,
- Conservatoire Botanique National de Brest,
- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,

Ont participé au financement de ce document d'objectifs :

- l'Union Européenne : Fonds structurels européens (FEOGA, Action 511.3)
- le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Remerciements (Décembre 2001) :

Ce document d'objectifs a pu être réalisé grâce à la participation de tous : élus, usagers, professionnels, techniciens, scientifiques, naturalistes, représentants et services de l'Etat, habitants des trois communes du site de Guissény. Tous ont ainsi montré leur profond attachement à ce territoire, son paysage et son patrimoine.

Nous adressons ici nos plus vifs remerciements à tous ceux qui, par leur disponibilité, leurs connaissances, leur compréhension ont manifesté de l'intérêt à ce projet et ainsi contribué à son bon déroulement.

Remarque (Octobre 2008) :

La première mouture de ce Document d'Objectifs a été achevée en 2001. Ce document avait été validé à la Sous-Préfecture de Brest en Janvier 2002.

Les modifications réglementaires ultérieures ont nécessité d'apporter des modifications au DOCOB afin qu'il soit conforme à la réglementation en vigueur.

La circulaire du 21 novembre 2007 expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000, dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013. Elle complète et actualise la circulaire MEDD/DNP/SDEN – MAP/DGFAR n°2004-3 du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.

Désormais ce document contient les 6 points réglementaires :

- Partie 1.L'état des lieux
- Partie 2.Les objectifs de développement durable
- Partie 3.Les actions
- Partie 4.Les cahiers des charges
- Partie 5.La charte Natura 2000
- Partie 6.Les procédures de suivi et d'évaluation

Toutefois, les parties 1, 2 et 3, écrites en 2001, bien que comportant des inexactitudes 6 ans plus tard (calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions, mode de réalisation et coût des travaux...), n'ont pas été modifiées. En effet, l'évaluation du DOCOB débutant dès 2009, il nous paraissait plus cohérent de revoir l'ensemble du document, à ce moment seulement.

Mais les objectifs à atteindre présentés dans ce document, restent les mêmes, ainsi que « l'esprit » des actions à mettre en place.

Préface

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, avec le soin de concilier les exigences des habitats et des espèces naturels avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires, en tenant compte des particularités locales. Il s'agit de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs et intervenants dans les espaces naturels.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ».

Le document d'objectifs constitue une démarche éducatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique et faisant une large place à la concertation locale au travers du **Comité de pilotage**, qui regroupe les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place.

Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles. C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale.

Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Naturel et aménagé, deux adjectifs que ce document s'évertuera à concilier.

Raphaël RAPIN
Maire de Guissény

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
PARTIE 1- Etat des lieux	13
1-1. Géographie physique	15
1-1-1 Localisation géographique et description	15
1-1-2 Géologie	15
1-1-3 Hydrographie	20
1-1-4 Climat	25
1-1-5 La digue du Curnic	25
1-2 Biologie	28
1-2-1 Recensement des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	28
1-2-2 Espèces d'intérêt communautaire	38
1-3 Inventaires complémentaires	41
1-3-1 Inventaire floristique	41
1-3-2 Inventaire des peuplements d'invertébrés	42
1-3-3 Inventaires ornithologiques	42
1-3-4 Inventaires herpétologiques	43
1-4 Situation réglementaire	43
1-5 Situation foncière et conventionnelle	48
1-6 Des activités humaines variées	48
1-6-1 Pratiques agricoles	48
1-6-2 La chasse et la pêche	49
1-6-3 Camping, caravaning	49
1-6-4 Activités nautiques et de glisse	50
1-6-5 Activités naturalistes	50
1-6-6 Randonnées	51
1-6-7 Divers	51
1-7 Remarque sur le choix du périmètre du site	52
1-8 Synthèse des incidences des activités humaines sur les habitats	52
1-9 Evaluation des enjeux	56
PARTIE 2 - Les objectifs de développement durable	58
2-1 Objectifs généraux pour la période 2002-2007	59
2-2 Objectifs opérationnels	60
2-3 Utilisation des "fiches objectifs" :	61
Objectif A1 : Maintenir les habitats d'intérêt communautaire et/ou à forte valeur patrimoniale en bon état de conservation	

- Objectif A2** : Maintenir une mosaïque de groupements végétaux
- Objectif A3** : Conserver et entretenir les milieux dunaires
- Objectif B1** : Restaurer les habitats fonctionnels et les stations de Liparis de Loesel
- Objectif B2** : Restaurer les habitats fonctionnels du Damier de la Succise
- Objectif B3** : Restaurer les habitats fonctionnels de l'Agrion de Mercure
- Objectif B4** : Restaurer les habitats fonctionnels du Phragmite aquatique
- Objectif B5** : Restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe pour favoriser son retour
- Objectif C1** : Assurer la pérennité des zones nourricières pour les espèces animales marines et les oiseaux
- Objectif C2** : Gérer de façon durable les usages de l'estran
- Objectif D1** : Maintenir l'élevage dans les bas-marais
- Objectif E1** : Informer le grand public
- Objectif E2** : Maîtriser la fréquentation des sites fragiles
- Objectif F1** : Restaurer la qualité des eaux douces pénétrant dans l'estran pour enrayer la prolifération des ulves
- Objectif F2** : Maintenir les zones humides et gérer l'hydrosystème du marais du Curnic
- Objectif F3** : Maintenir la digue du Curnic en bon état
- Objectif G1** : Instaurer un système de suivi de l'état de conservation des habitats

PARTIE 3 - Les actions	91
3-1 Répertoire des actions	92
3-2 Utilisation des "fiches-actions"	93
Fiche action 1 : Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone	
Fiche action 2 : Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic	
Fiche action 3 : Supprimer et empêcher les dépôts polluants	
Fiche action 4 : Maintenir un paysage ouvert	
Fiche action 5 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles	
Fiche action 6 : Réhabiliter les zones dunaires dégradées	
Fiche action 7 : Suivre les dépressions dunaires artificielles et sables nus favorables A une extension naturelle du Liparis de Loesel et suivre la recolonisation végétale	
Fiche action 8 : Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Liparis de Loesel	
Fiche action 9 : Entretenir et/ou restaurer le réseau de fossés et de mares	
Fiche action 10 : Etablir un planning de fauches contrôlées sur les parcelles abritant des pieds de Succise	
Fiche action 11 : Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Damier de la Succise	
Fiche action 12 : Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure	
Fiche action 13 : Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe	
Fiche action 14 : Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique sur les populations d'anatidés de l'étang du Curnic par un programme de piégeage sélectif	
Fiche action 15 : Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic	
Fiche action 16 : Sensibiliser le public	
Fiche action 17 : Suivre les populations d'oiseaux dans leurs habitats	
Fiche action 18 : Assurer le suivi administratif et technique lors de l'application du document d'objectifs	

- Fiche action 19 :** Mise en place du comité de suivi de la phase opérationnelle du document d'objectifs
- Fiche action 20 :** Participer à la réflexion au sein du comité de pilotage du bassin-versant du Quillimadec
- Fiche action 21 :** Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime
- Fiche action 22 :** Suivi cartographique général des habitats naturels et des espèces indicatrices de leur état de conservation ainsi que de l'occupation du sol
- Fiche action 23 :** Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral
- Fiche action 24 :** Suivre la digue du Curnic

PARTIE 4 Moyens d'actions	138
4-1 Les contrats Natura 2000	139
4-1-1 Cadre général	139
4-1-2 Coûts et aides financières - Bilan financier / Novembre 2008	140
4-1-3 Cahiers des charges type	143
4-2 Les autres sources de financement	153
4-2-1 Le Contrat Nature	153
4-2-2 Divers sources de financement	154
PARTIE 5 - La charte Natura 2000	158
5-1 Cadre général	159
5-2 Charte du site de Guissény	162
PARTIE 6 - Les procédures de suivi et d'évaluation	172
6-1 Le suivi général du projet Natura 2000	173
Tableau de synthèse	177
Annexes	183

Organisation générale du document d'objectifs :

Le Document d'Objectifs du site de "Guissény" est organisé en six parties :

Partie 1 : Etat des lieux du site

Cette partie fait le point sur les données géographiques, biologiques, foncières et sur les mesures de protection déjà existantes sur le site. Il propose également une description des différentes activités humaines s'exerçant sur le territoire étudié, ainsi qu'une analyse et une synthèse des enjeux biologiques et socio-économiques.

Partie 2 : Objectifs de développement durable

Elle propose des objectifs de préservation des milieux et de développement durable, sous forme de fiches.

Partie 3 : Actions

Cette partie présente de manière détaillée les actions de terrain à mettre en oeuvre pour satisfaire les objectifs présentés dans la partie 2.

Partie 4 : Moyens d'actions

Sont présents dans ce Document d'objectifs, certains cahiers des charges types applicables aux Contrats Natura 2000. D'autres cahiers des charges devraient être rédigés au fur et à mesure de la mise en place de Contrats Natura 2000.

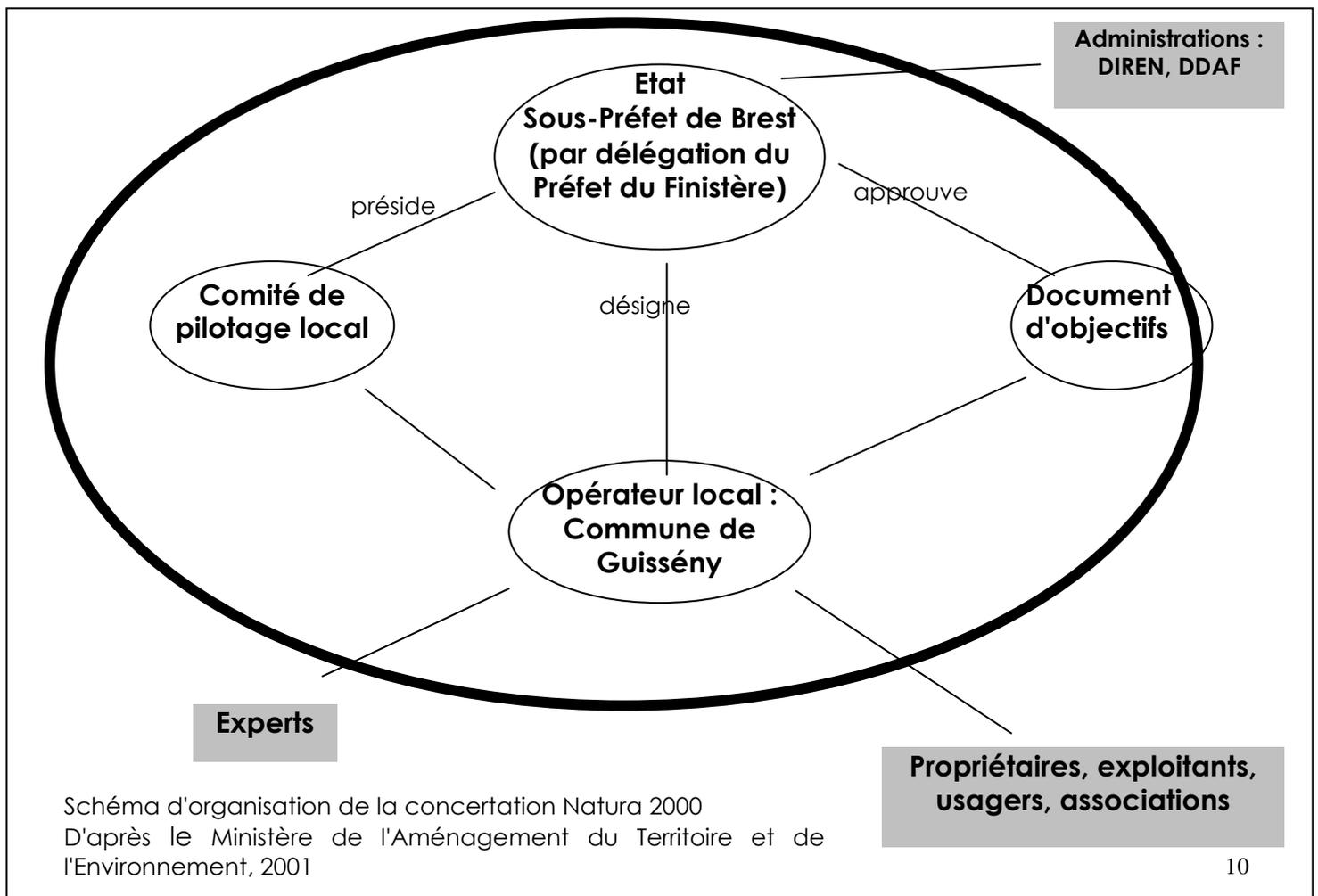
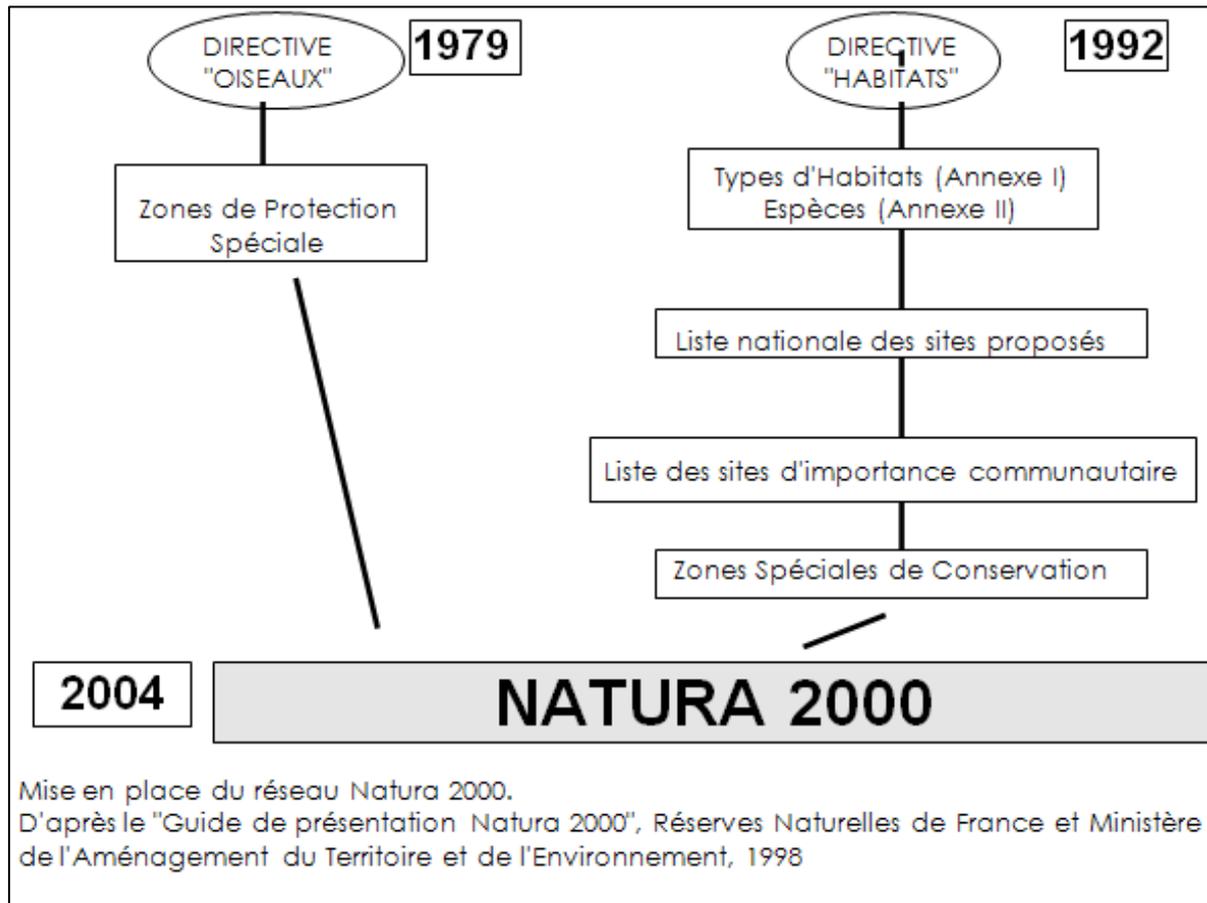
Partie 5 : Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un engagement volontaire, non rémunéré dans la démarche Natura 2000.

Partie 6 : Procédures de suivi et d'évaluation



Introduction



Du cadre européen à la démarche locale

La Directive "Habitats" : une obligation de résultat

Adoptée le 21 mai 1992 par les Etats membres de l'Union Européenne, la directive 92/43/CEE dite "directive Habitats" a **"pour but principal de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Elle contribue à l'objectif général d'un développement durable"** (art. 2.3).

Pour satisfaire ce but, **"un réseau écologique européen de zones spéciales de conservation (ZSC) cohérent dénommé "Natura 2000" est constitué."** (art. 3.1).

Ce réseau **"doit assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels (annexe I) et des habitats d'espèces (annexe II) dans leur aire de répartition naturelle"** (art. 3.1). Le réseau "Natura 2000" intègre également les zones de protection spéciales (ZPS) de la directive 79/409/CEE dite directive "Oiseaux" de 1979.

Un **"habitat naturel"** est un espace caractérisé par les plantes et les animaux qui y vivent (" les habitants "). Chaque habitat comprend également un support physique (l'eau, le sol). Il devient **prioritaire** dès lors qu'il est **en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres de la Communauté**.

Une **"espèce "** est un ensemble d'individus animaux ou végétaux semblables par leur aspect, leur habitat et féconds entre eux.

Un **"habitat d'espèce"** est un habitat où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique.

Ainsi l'originalité de la démarche Natura 2000 tient en deux points essentiels :

- la prise en compte des habitats et non plus des espèces seules
- l'intégration complète de l'homme et de ses activités dans la protection de la nature

L'article 6.1 de la directive spécifie que **"les états membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés spécifiques aux sites ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement"**.

Chaque état membre étant libre des moyens à mettre en oeuvre, il a été décidé en France de réunir ces mesures dans des "Document d'Objectifs"

Ces Documents d'Objectifs sont élaborés localement et validés par un comité de pilotage.

La démarche d'élaboration du Document d'Objectifs

Le Document d'Objectifs est élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires, selon une méthode établie lors de la démarche expérimentale "LIFE Documents d'Objectifs Natura 2000" de 1998.

➤ Organisation des réflexions :

L'opérateur local, la Commune de Guissény, est chargée de conduire et d'animer la réflexion dans le cadre de sa mission déléguée par l'Etat.

Le **Comité de Pilotage**, composé d'élus, socioprofessionnels, usagers et représentants de l'Etat, élabore et valide le Document d'Objectifs sous l'autorité conjointe de Monsieur le Préfet du Finistère, déléguée à Monsieur le Sous-Préfet de Brest et du Préfet Maritime de l'Atlantique.

Il faut rappeler que lors de la création de l'arrêté de biotope en 1997, un comité de gestion s'était créé. Cependant, ce comité a décidé de ne pas fonctionner. En effet, la mise en place imminente de Natura 2000 à Guissény allait englober le périmètre de l'arrêté. Il n'était donc pas nécessaire d'avoir deux comités : l'un pour Natura 2000, l'autre pour l'arrêté. C'est pourquoi, le comité de pilotage du site a pris en compte également la gestion de l'arrêté de biotope au titre du comité de gestion.

Quatre **groupes de travail** thématiques ("agriculture", "tourisme./loisirs/sports/chasse", "élus", "pêche/chasse littorale/plaisance/nautisme") composés d'usagers, de membres du Comité de Pilotage et de partenaires techniques - inscrits librement dans les groupes de leur choix - assurent les réflexions techniques d'où sont issus les objectifs et les actions proposés par le Document d'Objectifs.

➤ **Méthode de travail :**

La démarche d'élaboration du Document d'Objectifs s'est organisée en quatre étapes:

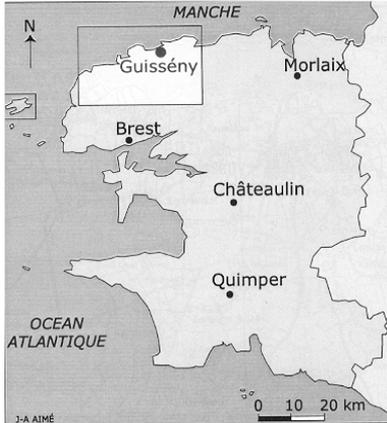
- **Inventaires** : biologiques et socio-économiques, ils constituent l'état initial
- **Analyses** : enjeux biologiques et socio-économiques
- **Objectifs et orientations de gestion** : définition des objectifs et mesures de gestion envisagées
- **Éléments de programmation (actions)** : financier, calendrier prévisionnel de mise en oeuvre, suivi et évaluation du Document d'Objectifs, des habitats naturels et des objectifs.



PARTIE 1

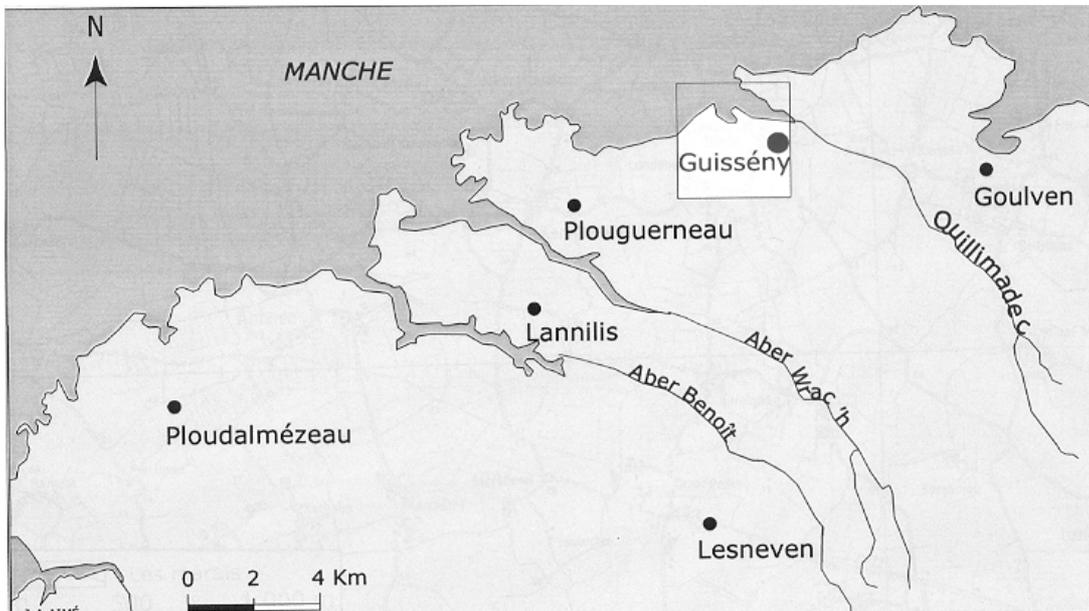
Etat des lieux

Carte n°1 : Localisation du site NATURA 2000 de "Guissény" - Finistère

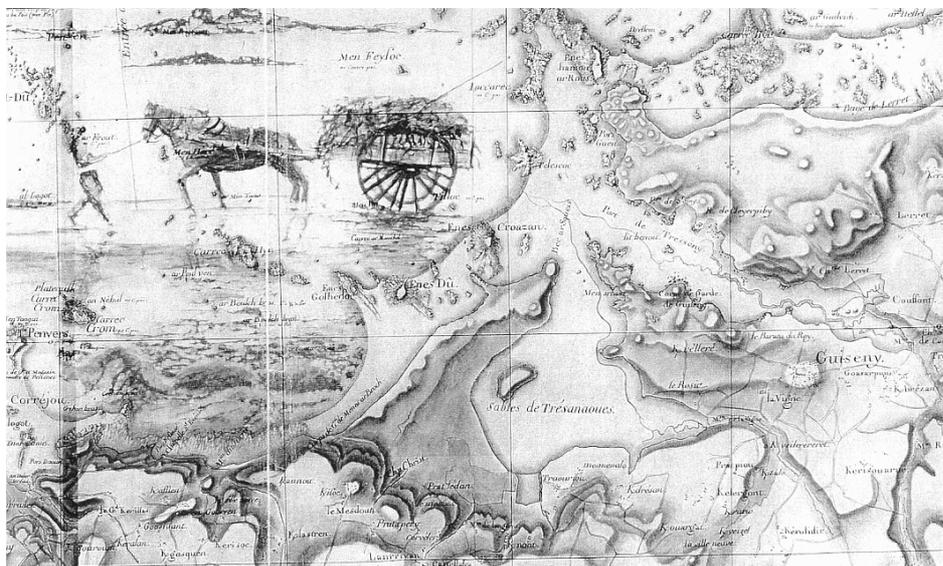


Carte du finistère
Source : J-A AIME

Guissény dans le Bas-Léon
Source : J-A AIME



Carte des ingénieurs géographes du Roi, 1775
(enrichie d'une aquarelle de Gérard LEGLISE). Source : Archives S.H.O.M



1-1. Géographie physique

1-1-1 Localisation géographique et description

Le site de "Guissény" est situé à une quarantaine de kilomètres au nord-est de Brest, département du Finistère. Il s'étend sur trois communes au cœur du Pays Pagan : Guissény, Plouguerneau et Kerlouan, pour une surface totale de 586 hectares (40% surface terrestre, 60% Domaine Public Maritime).

C'est une zone côtière basse sise entre la mer et le rebord du plateau léonard. Ce dernier, taillé en falaise, surplombe la plate-forme littorale de plus de 50 m.

Un cordon dunaire (de Beg ar Skeiz à la falaise morte) compose la franche côtière. La zone dunaire la plus à l'ouest, au pied de la falaise morte, a été exploitée durant de longues années et les carrières (délaissées depuis 1971) sont envahies par les eaux en hiver.

L'estuaire du Quillimadec s'étend d'est en ouest en un replat vaseux très attractif pour les oiseaux. Il marque la frontière entre les communes de Guissény et Kerlouan.

Avant la construction de la digue dans la baie de Porsolier, un bras de mer s'étendait à l'intérieur des terres. Dès 1834, à la construction de la digue, un polder se crée dans la baie qui n'est plus soumise à l'influence directe de la mer. Après la mise en place des clapets de la digue en 1934, le polder se stabilise définitivement et fait l'objet d'une exploitation agricole (prairies de fauche, pâturages, cultures grâce à l'installation de drains). L'extraction de sable au pied de la digue et un projet d'aquaculture avorté crée l'étang tel qu'on le connaît aujourd'hui. (cf. § 1.4)

L'ensemble du site forme une mosaïque de milieux allant du domaine marin au domaine terrestre.

Cf cartes n°1 et 2

1-1-2 Géologie

Le site de "Guissény" est situé à l'extrême nord d'une entité géographique et géologique : le Léon. (cf. carte n°3)

Le plateau du Léon dont l'altitude se situe ici aux environs de 60-80 m, n'atteint pas directement la mer. Il en est séparé par une plate-forme littorale, hérissée de chicots granitiques qui dominent un revêtement limoneux ou dunaire et des marécages. Cette plate-forme littorale se poursuit insensiblement sous la mer, pendant quelques kilomètres, toujours parsemée de chaos granitiques qui ourlent le rivage d'une ceinture de récifs. Plateau du Léon et plate-forme littorale sont en contact par une falaise morte remarquablement conservée, au pied de laquelle s'étale un marais séparé de la mer par un bourrelet dunaire. A l'ouest du Vougot, la falaise morte atteint la mer.

Les formations superficielles sont constituées par :

- les altérites et les colluvions, situés sur les roches éruptives et métamorphiques du socle dont ils sont issus. Ils sont relativement grenus (phase sableuse).
- les dépôts sédimentaires quaternaires qui masquent souvent le substratum rocheux et sans doute les altérites. Tout le littoral est ici ennoyé par des alluvions, des sédiments marins ou continentaux (limons et sables divers). Des niveaux de tourbe ont été reconnus. Il n'a pas été trouvé d'informations sur l'épaisseur et la nature en profondeur des sédiments de la plaine côtière.

Carte n°2 : Proposition de périmètre du site NATURA 2000 de "Guissény" - Finistère

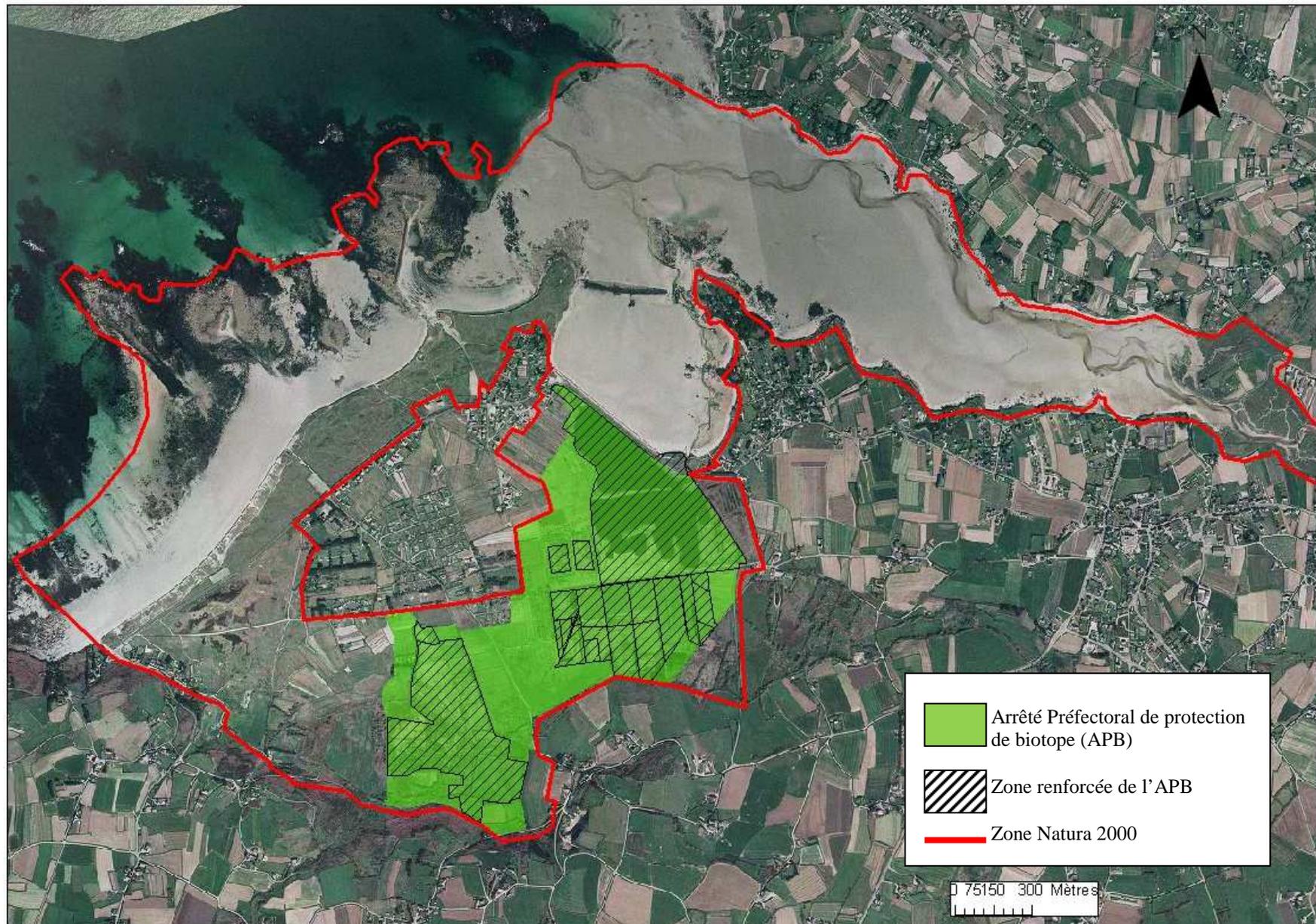
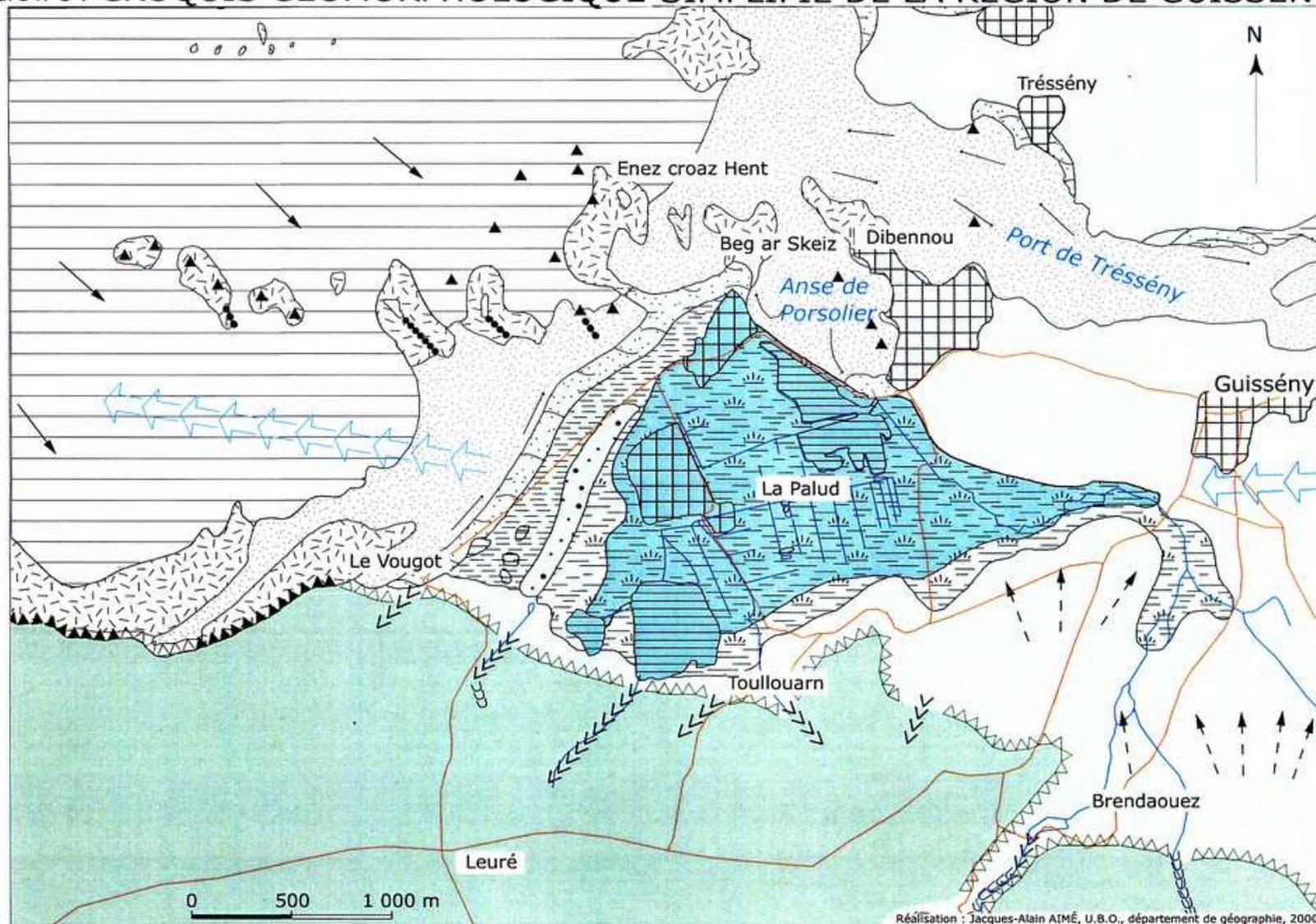


Figure n°5 : CROQUIS GÉOMORPHOLOGIQUE SIMPLIFIÉ DE LA RÉGION DE GUISSÉNY



LÉGENDE DU CROQUIS GÉOMORPHOLOGIQUE

Réseau hydrographique

-  Cours d'eau
-  Etang - mare
-  Ancien tracé hydrographique
-  Mer

Vallées

-  Encaissées
-  En berceau

Formations superficielles

-  Coulée de gélifluxion
-  Sables éoliens dunaires

Falaises

-  Falaise vive
-  Falaise morte

Relief

-  Plateau (altitude > 40 m)
-  Plate-forme littorale (altitude < 40 m)

Dunes

-  Cordon dunaire
-  Ancien cordon dunaire

Estrans

-  Sable
-  Schorre
-  Platier rocheux
-  Ecueil
-  Queue de comète

Dynamique

-  Houle dominante
-  Courant de dérive

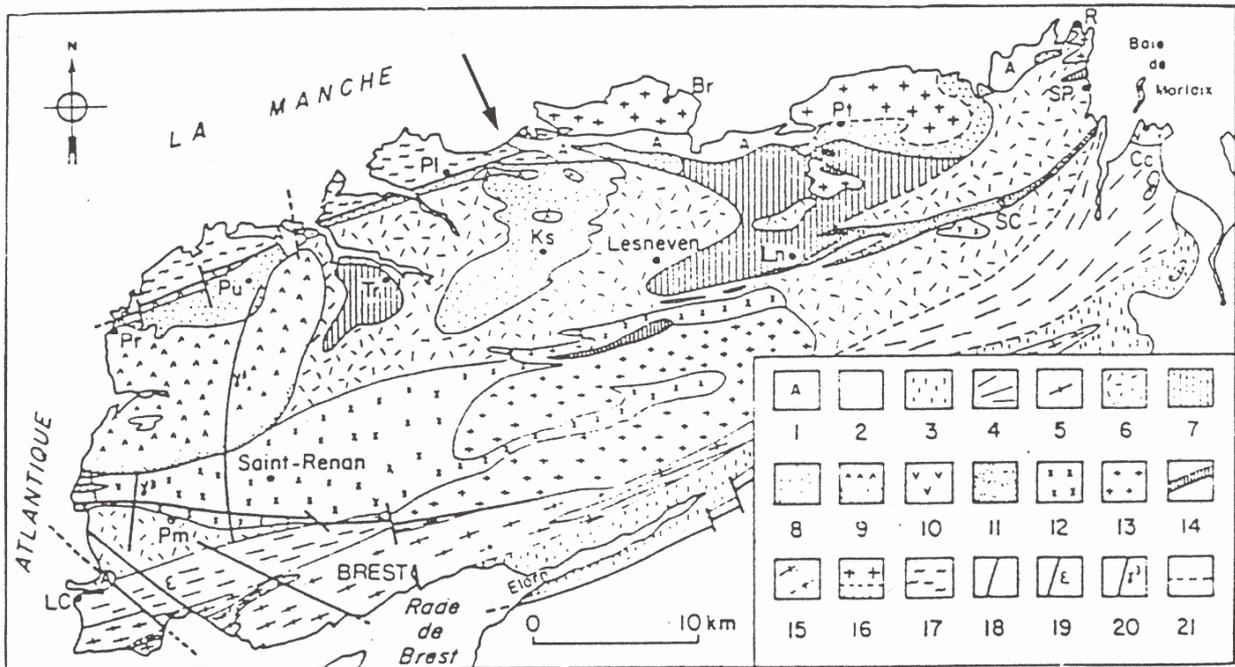
Actions anthropiques

-  Digue
-  Drain
-  Zone inondable
-  Zone habitée
-  Réseau routier

Carte n° 3

Sources : Photographie aérienne I.G.N., 1995.
 HALLÉGOUET B., 1967 - 1982.
 Réalisation : Jacques-Alain AIMÉ, U.B.O., département de géographie, ;

Carte n°4 : Carte géologique du Finistère nord



1- Dunes _ 2 - Paléozoïque _ 3 - Quartzophyllades de l'Elorn _ 4 - Micaschistes du Conquet _ 5 - Gneiss de Brest _ 6 - Gneiss de Lesneven _ 7 - Gneiss de Tréglonou _ 8 - Granite de Ploudalmézeau et de Kernilis _ 9 - Granite de l'Aber-Ildut avec faciès de bordure _ 10 - Granite de Carantec _ 11 - Granite de Ste Catherine _ 12 - Granite de St Renan _ 13 - Granite de Kersaint _ 14 - Diorite, granodiorite _ 15 - Granodiorite de Trégana _ 16 - Granite de Brignogan-Plouescat et faciès de bordure _ 17 - Migmatites et granites migmatitiques de Plouguerneau _ 18 - Failles _ 19 - Dolérite _ 20 - Microgranite _ 21 - Limites imprécisées.

Br: Brignogan _ Cc: Carantec _ Ks: Kernilis _ L.C: Le Conquet _ Ln: Lanhouarneau _ Pl: Plouguerneau _ Pm: Ploumoguier _ Pr: Porspoder _ Pt: Plouescat _ Pu: Ploudalmézeau _ R: Roscoff _ S.C: Ste Catherine _ S.P: St Pol de Léon _ Tr: Tréglonou.

Source : L. CHAURIS. "Guide géologique de Bretagne"

Les granites appartiennent à la ceinture des granites médio-armoricains (Saint Renan - Kersaint, Brignogan) datés autour de 340 millions d'années ou à la ceinture septentrionale des granites rouges (Aber Ildut - Kernilis, 290 millions d'années) d'après M. LE GUEN DE KERNEIZON (1975) avec :

- le granite à deux micas de Kernilis (Permien)
- le granite de l'Aber Ildut (Permien)
- le granite de Brignogan (Carbonifère).

Les micaschistes de l'Aber-Wrac'h apparaissent par endroits sur le massif granulitique de Kernilis.

Les migmatites de Plouguerneau (bien visibles au puits de l'étang) font partie du complexe migmatitique de Landunvez, situé au nord de la zone de cisaillement Porspoder-Guissény. (cf. carte n°4)

1-1-3 Hydrographie

➤ Les Bassins versants (cf. cartes n°5 et 6) :

La plaine alluviale :

La plaine alluviale côtière de Guissény et sa zone d'alimentation hydrique peut être divisée en trois zones, représentées sur la carte des bassins versants :

A - la plaine alluviale elle-même, de 3 km² de superficie, altitude inférieure à 10 m, constituée de sédiments quaternaires. Une partie de la plaine est occupée par l'étang du Curnic. Elle est parcourue de canaux et de nombreux fossés de drainage. Elle est également constituée de mares et étangs et par un certain nombre de sources dont les écoulements varient suivant les conditions climatiques et les saisons. Outre les apports hydriques directs, elle reçoit ceux des deux autres zones situées au sud et limitées par la falaise morte.

B - le bassin versant de l'Alanan, superficie 10.1 km², altitude maximale 79 m, débouche dans l'étang du Curnic à son extrémité NE, à environ 100 m du pont de la route du Curnic. Avant cette affluence, il est séparé de l'étang du Curnic par une digue. La partie inférieure du bassin versant, sur environ 1.5 km du cours de l'Alanan, est constituée d'alluvions alors qu'ailleurs il s'agit de roches éruptives et métamorphiques (granites, migmatites, micaschistes) surmontées de formations superficielles (altérites, colluvions).

C - entre ces deux entités, plusieurs petits bassins versants indépendants d'une superficie totale de 2.6 km², se jettent directement dans la plaine alluviale après avoir franchi la falaise morte.

Le Quillimadec :

Le bassin versant du Quillimadec s'étend sur 7920 ha et concerne 13 communes de la communauté de communes du Pays de Lesneven, ainsi que Plouneventer et Tremaouezan (soient 15 communes au total). Le réseau hydrographique est dense et court sur 114.6 km. Le Quillimadec prend sa source sur la commune de Plouneventer et débouche au Coufon, à l'extrémité Est de Guissény.

Ce bassin versant est partagé en deux formations géologiques distinctes : un sous-sol granitique et un sous-sol à gneiss. Le granite se retrouve au sud de Tregarantec et au nord-ouest de Saint Frégant. Ce sont des morceaux du massif granitique hercynien. Entre les deux socles granitiques, on trouve le gneiss. A certains endroits, ces formations sont masquées par des alluvions d'origine fluviale. Ces deux formations confèrent au bassin versant un sous-sol perméable. Combiné à une pluviométrie importante, cette perméabilité entraîne une filtration rapide de l'eau dans les nappes profondes qui réalimentent ainsi les cours d'eau relativement régulièrement (maintien d'un débit d'étiage assez élevé).

Carte n°5 : Bassin versant de la plaine alluviale



Réalisation : Jacques-Alain AIME, département de géographie, U.B.O., 2000.
Source : carte I.G.N., Top 25, "Plouguerneu - les abers", Paris, 1993.

Le Quillimadec conflue au niveau des basses mers avec le chenal de l'Alanan qui descend du plateau du Léon.

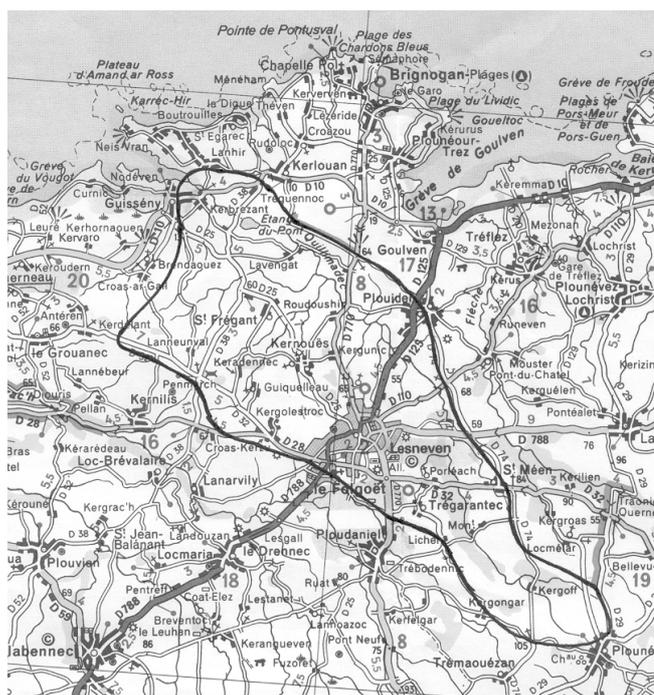
Carte n°6 : Localisation du bassin-versant du Quillimadec

— Limite du bassin versant du Quillimadec

Source : Aqua-Terra

Fond de carte : IGN

Echelle : 1/200 000



► **Bilan hydrique**

Les principaux éléments concernant le bilan hydrique sont les suivants :

- les mois de juillet, août et septembre sont caractérisés par une période de sécheresse importante. A ce moment, la "réserve d'eau facilement utilisable" (RFU) par les végétaux est nulle.
- de mai à octobre, la réserve en eau du sol est inférieure à la RFU par les végétaux. Cela signifie que pendant cette période, les nappes ne sont généralement pas réalimentées.
- il transite environ 2 millions de m³ d'eau par an dans les ruisseaux et les canaux dont le débouché se fait dans la partie la plus au sud de l'étang du Curnic. L'Alanan transporte en moyenne environ 3.6 millions de m³ par an qui arrivent dans l'étang du Curnic. Au total, l'exutoire de l'étang du Curnic voit passer en moyenne environ 5.6 millions de m³ d'eau par an soit 0.18 m³/s en moyenne.

► **Situation hydrodynamique (cf. carte n° 7)**

Au niveau du marais du Curnic, les écoulements de surface convergent pour la quasi-totalité au niveau de l'étang du Curnic, qui est séparé de la mer par la digue. Il semble y avoir d'importantes infiltrations d'eau de mer dans l'étang par cette digue.

En effet, d'après des mesures de terrain (conductivité électrique), les relations entre plaine côtière et mer ont été établies :

- au niveau de la dune du Vougot - La Sécherie - Le Curnic : pas de relation entre la mer et les petits étangs qui se forment en hiver dans l'arrière-dune. Il n'y a donc pas d'infiltrations notables au travers de la dune.
- au niveau de la digue : les mesures montrent que l'étang reçoit des volumes d'eau de mer importants. Cette eau arrive à la fois par l'écluse dont le fonctionnement est déficient et surtout à travers la digue.

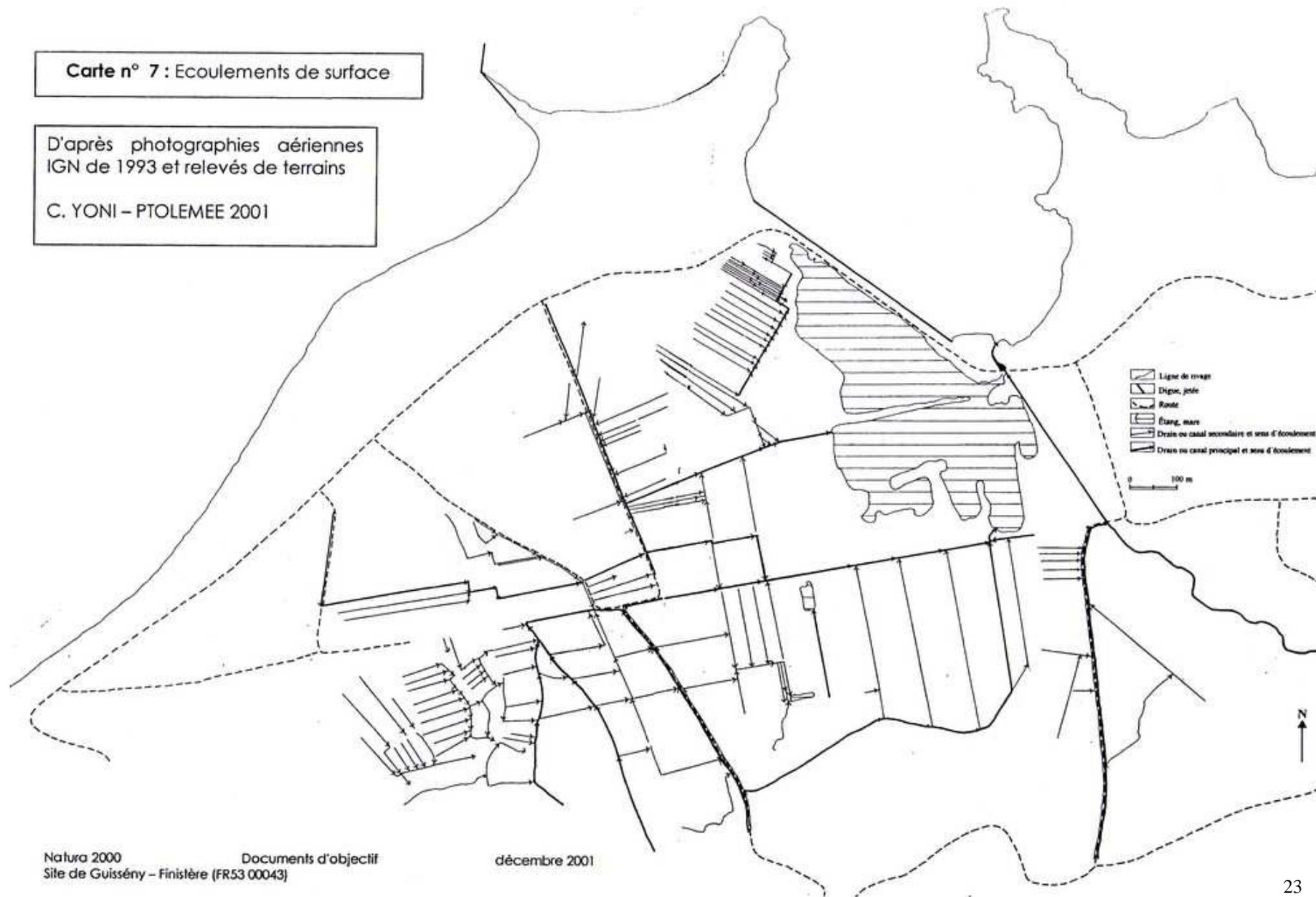
Enfin, l'influence de l'Alanan, qui ne pénètre que très peu dans la plaine côtière, semble limitée à la seule partie Est de l'étang.

Carte n°7 : Ecoulement des eaux de surface dans la partie est de la plaine côtière, Marais du Curnic, Guissény.

Carte n° 7 : Ecoulements de surface

D'après photographies aériennes
IGN de 1993 et relevés de terrains

C. YONI - PTOLEMEE 2001



➤ Caractéristiques hydrochimiques du marais

Les analyses chimiques réalisées en 1997 ont montré des concentrations généralement assez élevées : prédominance de l'hydrofaciès chloruré, calcique et sodique. Les origines de cette minéralisation sont de deux ordres : la mer et l'homme.

- influence de la mer : elle se manifeste de trois manières. Soit directement par écoulement ou infiltrations dans l'étang du Curnic, soit par lessivage de l'eau de mer infiltrée lors des avancées marines plus ou moins anciennes ou restant dans les sédiments de la plaine après leur dépôt, soit par pluvio-lessivage des aérosols marins dans l'atmosphère et des dépôts qu'ils forment sur toute surface solide (végétaux etc.).
- influence anthropique : elle concerne, pour l'essentiel, la pollution diffuse agricole (engrais) et la pollution ponctuelle agricole (aires de stockage diverses) et domestique. Cela se manifeste par des concentrations en nitrate qui présentent un accroissement spectaculaire depuis le début des années soixante.

Les eaux superficielles circulant dans le marais, très chargées en nitrates, correspondent généralement à des ruisseaux en provenance des bassins-versant situés sur le socle et occupés par des fermes et hameaux, intensément cultivés.

Enfin, l'origine de la minéralisation vient également de l'hydrolyse des minéraux constituant les roches du socle.

➤ Risques de pollution ponctuelle identifiés dans le marais du Curnic

La commune de Guissény est équipée d'un réseau d'assainissement séparatif collectif, réglementée par l'arrêté du 1/9/93, en fonctionnement depuis juillet 1994. 550 personnes du bourg ainsi que les deux écoles sont raccordées. Les eaux usées sont récupérées et épurées par un lagunage naturel (trois bassins de décantation). Les eaux ainsi épurées sont rejetées dans l'Alanan.

Les autres habitants de la commune sont équipés d'assainissement individuel (en général fosse septique). Il existerait encore quelques foyers ne possédant pas d'assainissement individuel et dont les eaux usées seraient rejetées dans les fossés.

Les sédiments de la plaine côtière semblent avoir la faculté d'auto-épurer les eaux chargées en nitrates, par dilution ou dénitrification. D'autre part, le long des cours d'eau, apparaissent par endroit des zones humides dont le rôle épurateur est souvent évoqué.

Des actions de protection pourraient être envisagées en faveur des zones humides pour renforcer leur rôle épurateur : traitements curatifs au niveau des sources de pollution ponctuelles, mesures de réduction des intrants en amont et modification des pratiques culturales sur les versants, aménagements réduisant la dégradation et l'érosion des sols et la vitesse de transit de l'eau du versant vers le fond de vallée.

1-1-4 Climat

Le climat est de type océanique littoral, avec une faible amplitude thermique et des précipitations abondantes réparties sur toute l'année.

- module pluviométrique annuel compris entre 900 et 1000 mm
- température moyenne annuelle comprise entre 10 et 12 °C
- vents forts à la fin de l'automne et en hiver, de secteur ouest. Vents de secteur nord-est en période estivale
- gelées rares
- température de la mer variant de 10°C en mars à 16°C en août. Température moyenne annuelle : 12,9°C (données au large de Landéda)

1-1-5 La digue du Curnic

Jusqu'au début du 19^{ème} siècle, la mer s'étendait dans la baie de Porsolier jusqu'à la falaise morte. Cette large baie était encadrée à l'est par la presqu'île du Curnic, à l'ouest par la pointe de Nodéven-Dibennou et au sud par la falaise.

A la recherche de nouvelles terres agricoles à exploiter, Madame Merven finança la construction d'une digue barrant totalement l'anse, de la pointe du Curnic (Beg ar Skeiz) à celle du Dibennou. Cette tentative se solda par un échec puisque la digue céda sous la pression d'une tempête le 13 octobre 1833.

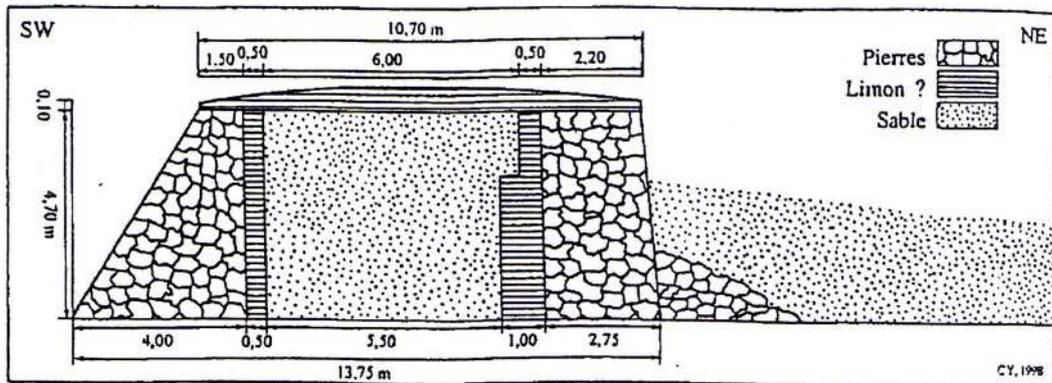
Le projet fut aussitôt repris et il fut construit un nouvel ouvrage en retrait du premier de quelques centaines de mètres. Cette digue fut terminée le 18 septembre 1834. Elle a longtemps été entretenue par les habitants sous forme de corvées. Depuis, elle a résisté aux tempêtes mais l'assèchement du polder en arrière a posé des problèmes. Les eaux continentales s'écoulaient mal par les vannes à clapets implantées à l'est (le sable s'accumulant dans l'anse de Porsolier venait obstruer les clapets). On construisit alors un mur à l'ouest des vannes, afin d'arrêter le transit sédimentaire, ce qui détermina la formation d'une dune sur la partie orientale de la digue. Un réseau de canaux de drainage fut mis en place mais cela n'empêcha pas un étang peu profond de subsister au sud de la digue. Plus récemment, en 1974, les sables occupant le polder du Curnic ont été exploités. L'étang a été recreusé et sa surface augmentée. Des bassins ont également été créés à l'est pour élever des poissons (ce projet d'aquaculture a avorté).

Après la cessation d'activité de la carrière de sable, la digue et les terrains au sud furent rachetés par le Conservatoire du Littoral en 1997.

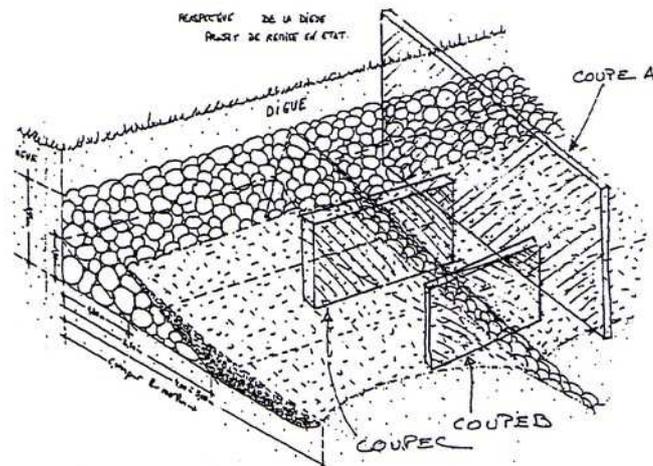
La digue devait être construite tout en pierre. En réalité, elle a été construite à l'aide de moellons qui devaient être à l'origine liés par de l'argile et/ou un mortier de chaux. Entre ces deux murs parallèles, on a déversé du sable provenant de l'estran.

La digue est actuellement très vulnérable du fait de son mode de construction et du manque d'entretien. Il suffirait de quelques brèches simultanées dans le parement externe (nord) et les vagues dégageraient alors rapidement le cœur sableux de l'ouvrage. Le parement interne (sud) mieux construit offrirait cependant un seuil de garantie temporaire mais du fait de sa perméabilité, les eaux marines pourraient rapidement verser dans le polder. Dans le contexte actuel, sans modification de la dynamique du site, ni événement climatique catastrophique, le mauvais état général du parement nord de l'ouvrage fait craindre une dégradation rapide de la digue.

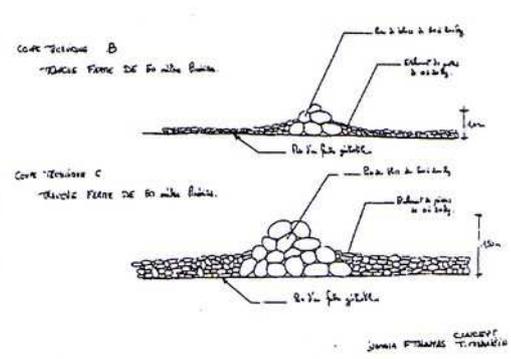
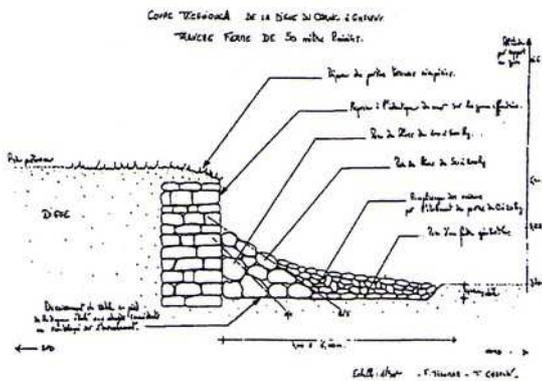
La digue du Curnic



1/a : schéma en coupe de la structure de la digue lors de sa construction



1/b : restauration de la digue.
D'après T. CHAUVIN, F. THOMAS
du Conservatoire du Littoral et
B. HALLEGOUET de l'Université
de Bretagne Occidentale,
2000



Fin 1998, un état des lieux est fait sur la digue par l'Université de Bretagne Occidentale et il est proposé plusieurs solutions pour sa rénovation. Le projet de restauration retenu est inspiré des caractéristiques des cordons naturels de galets. Il a les caractéristiques techniques suivantes :

- renforcement par adossement d'un empierrement à faible pente 1/5 à 1/7 d'une largeur à la base de 3 à 5m. Taille des blocs de roches maximum : 50 à 80 kg en appuis de la digue. En masse et en surface, les blocs sont de taille beaucoup plus réduite : de quelques centaines de grammes à quelques kg.
- assemblage et taille des matériaux hétérogènes
- épis courts en queue de rat de 6 à 8 m de long délimitant des caissons de galets artificiels
- parement de la digue reconstruit à l'identique, en pierre sèche (avec joints en colle-ciment).

Une partie expérimentale de ces travaux a été mise en place en juillet 1999 sur 100m., à partir de la cale à l'ouest. Après un suivi en période hivernale, il a été constaté un bon comportement du système avec accumulation de sable conséquent en haut de plage. L'accumulation éolienne permet le recouvrement progressif des épis. La digue semble moins menacée par les vagues et le ressac. Les travaux complémentaires de restauration du parement nord de la digue ont été entrepris en septembre 2001 par le Conservatoire du Littoral et seront terminés en janvier 2002. L'édifice sera alors hors de danger pour quelques dizaines d'années et un entretien dans l'avenir sera indispensable.

Une autre phase de travaux permettra le renforcement du pied de digue. La protection de l'écoulement de l'eau par le canal de sortie est actuellement en phase d'étude.

Il est indispensable de rappeler ici le problème du relèvement du niveau marin, estimé à 50 cm dans le siècle à venir. Quelle stratégie permettra d'anticiper ce phénomène afin de conserver les habitats protégés aujourd'hui par la digue ?

Pour sa part le Conservatoire du Littoral n'envisagerait pas de rehaussement de la digue. Le devenir et long et très long terme du polder est donc posé.

1-2 Biologie

1-2-1 Recensement des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire

(Descriptions extraites du Manuel d'Interprétation des Habitats de l'Union Européenne.)

Ces habitats ont été recensés et cartographiés en 2000 par le Conservatoire National Botanique de Brest et l'Université de Bretagne Occidentale. Ils sont précédés du code Natura 2000 à quatre chiffres, et suivis du code CORINE ("Cor").

➤ Habitats prioritaires

11.50 Lagunes (Cor : 21)

➤ Bon état de conservation

Etendues d'eau salée côtières, peu profondes, de salinité et de volume d'eau variable, séparées de la mer par une barrière de sable, de galets ou par une barrière rocheuse. La salinité peut varier, allant de l'eau saumâtre à l'hypersalinité selon la pluviométrie, l'évaporation et les apports d'eau marine lors des tempêtes.

21.30 Dunes côtières fixées à végétation herbacée :

➤ Mauvais état de conservation

Dunes fixées, stabilisées et plus ou moins colonisées par des pelouses riches en espèces herbacées et d'abondants tapis de bryophytes et/ou lichens.

71.10- Tourbières hautes actives (Cor : 51.1)

➤ Mauvais état de conservation

Tourbières acides, pauvres en éléments minéraux nutritifs, essentiellement alimentées par les eaux de pluie, dans lesquelles le niveau d'eau est plus élevé que la nappe phréatique environnante, avec une végétation de plantes vivaces dominées par les buttes à Sphaignes.

➤ Habitats non prioritaires

11.10-Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (Cor :11.25)

➤ Bon état de conservation

Bancs de sable sublittoraux submergés de manière permanente. La profondeur d'eau dépasse rarement 20 mètres, avec ou sans végétation (zostères).

11.30- Estuaires (Cor :13.2)

➤ Bon état de conservation

Partie aval d'une vallée fluviale soumise aux marées, à partir du début des eaux saumâtres. Les estuaires fluviaux sont des anses côtières où l'apport en eau douce est généralement important. L'interaction des eaux douces avec les eaux marines ainsi que la réduction du flux des eaux dans l'estuaire provoquent le dépôt de fins sédiments sous forme de larges étendues de replats boueux et sableux.

11.40- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (Cor :14)

➤ Bon état de conservation

Sables et vases des côtes océaniques, des chenaux et des lagunes associées, non submergés durant la marée basse, dépourvus de plantes vasculaires, mais habituellement colonisés par des algues bleues et des diatomées. Ils ont une grande importance comme lieux de gagnage pour les oiseaux anatidés et limicoles. Les formations de zostères (code : 11.3) sont incluses dans ce type d'habitat.

11.60- Grandes criques et baies peu profondes

➤ Bon état de conservation

Zones côtières marines peu profondes où l'apport en eau douce est faible. Elles offrent une large gamme de substrats et sédiments et une stratification variée d'espèces benthiques, abritant souvent une grande diversité biologique. On y trouve les herbiers à *zostera marina*.

11.70- Récifs

➤ Bon état de conservation

Substrats rocheux et concrétions biogéniques sous-marins ou exposés à marée basse, provenant du fond marin de la zone sublittorale mais pouvant s'étendre jusqu'à la zone littorale là où la zonation des

communautés animales et végétales est interrompue. Ces récifs offrent une stratification variée de communautés benthiques algales et animales incrustantes, concrétionnées ou coralliennes.

12.10- Végétation annuelle des laisses de mer (Cor :17.2) ➤ Bon état de conservation

Formations de plantes annuelles ou, en particulier dans la Méditerranée, formations représentatives de plantes annuelles et vivaces, occupant des accumulations de débris et de graviers riches en matière organique azotée.



12.20- Végétation vivace de rivage de galets (Cor :17.3) ➤ Bon état de conservation

Végétation vivace de la partie supérieure des plages avec rivages de galets composées de chou maritime (*Crambe maritima*) et Euphorbe du littoral (*Honkenya peploides*).

12.30- Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (Cor :18.21)

➤ Mauvais état de conservation

Elles montrent une variation, selon un modèle complexe, selon le degré d'exposition à la mer, sa géologie et sa morphologie, la provenance biogéographique et le mode de gestion de l'homme. Typiquement, il y a une zonation allant des communautés des fissures et des corniches sur les pentes les plus escarpées des niveaux inférieurs jusqu'aux pelouses maritimes fermées sur la partie supérieure des falaises, sommets de falaise et corniches où le sol est plus profond.

13.10- Végétations annuelles pionnières à Salicornia et autres, des zones boueuses et sableuses (Cor : 15.11)

➤ Bon état de conservation

Formations composées surtout ou en majeure partie de plantes annuelles, en particulier de Salicornes ou graminées, colonisant les vases et sables inondés périodiquement des marais salés côtiers ou intérieurs.

13.30- Prés-salés atlantiques (Cor :15.13)

➤ Bon état de conservation

Prés salés des côtes de la Baltique, de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique. *Aster tripolium* peut être présent ou abondant dans la plupart des subdivisions.



14.20- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Cor :15.16)

➤ Bon état de conservation

Végétation vivace, surtout composée de sous-arbrisseaux, des vases salées littorales maritimes (shorre).

21.10- Dunes mobiles embryonnaires (Cor : 16.211)

➤ Bon état de conservation

Formations des côtes de l'Atlantique, de la Mer du Nord, de la Baltique et de la Méditerranée, représentant les premiers stades initiaux dunaires, se manifestant en rides ou en élévations de la surface sableuse de l'arrière plage ou comme une frange à la base du versant maritime des hautes dunes.



21.20- Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches) (Cor : 16.212)

➤ Mauvais état de conservation

Dunes mobiles constituant le ou les cordons les plus proches de la mer, des systèmes dunaires des côtes de la Mer du Nord, de la Baltique et de l'Atlantique.

21.90- Dépressions humides intradunales (Cor : 16.32)

➤ Bon état de conservation

Dépressions humides des systèmes dunaires. Les pannes humides sont des milieux extrêmement riches et spécialisés, très menacés par l'abaissement de la nappe phréatique.



31.10- Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à *Lobelia*, *Littorella* et *Isoetes* (Cor : 22.11X22.31)

Bon état de conservation

Eaux souvent peu profondes, oligotrophes peu minéralisées, avec une végétation vivace rase, aquatique et amphibie.

64.10- Prairies à molinie sur calcaire et argile (Cor : 37.31) ➤ Etat moyen de conservation

Prairies à molinies issues d'un régime de fauchage tardif extensif ou correspondant à des stades de dégénérescence de tourbière drainées.

82.10-Végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires (Cor : 62.1)

➤ Bon état de conservation

Végétation des fentes des falaises et pentes rocheuses calcaires de l'intérieur des terres.

➤ Répartition et état de conservation

A partir de la base de données du site, il a été possible d'extraire des données concernant le degré d'occupation de l'espace par les habitats d'intérêt communautaire : cf tableaux 1 et 2 ; cf cartes n° 8, 9, 10

- Habitats terrestres non mentionnés dans la Directive Habitat : 141 ha
- Habitats terrestres occupés par des habitats figurant à l'annexe I de la Directive Habitats (habitats d'intérêt communautaire) : 108 ha
- Habitats marins : 337 ha

76 % des habitats (marins + terrestres) sont des habitats d'intérêt communautaire.

D'un point de vue général, l'état de conservation des habitats terrestres du site semble satisfaisant. Il convient cependant de noter un surpiétinement estival et une faible eutrophisation des dunes. A court terme, la principale menace concerne les dépressions humides arrières-dunaires où l'on constate une rapide fermeture du milieu notamment du fait de l'expansion des saules.

Une évaluation de l'état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire a été faite dans le tableau 3.



Site n°43 : GUISSENY Les grands types de milieu

LEGENDE

Milieux marins

- COR 16.1 Estran sableux dépourvu de végétation phanérogamique
- COR 18.1 Estran rocheux dépourvu de végétation phanérogamique
- COR 14 Estran vaseux dépourvu de végétation phanérogamique
- COR 21 Lagune à *Ruppia maritima* et mare d'eau salée
EUR15 1150

Prés salés

- COR 15.1, 15.3, 15.6 et 53.17 Prés salés
EUR 1310, 1330 et 1420

Végétation des falaises atlantiques

- COR 18.21 et 62.1 Végétation de falaises atlantiques
EUR15 1230 et 8210

Végétation des hauts de plage

- COR 15.3 et 16.1 Groupements nitrophiles des laines de mer et des hauts de plage
EUR15 1210, 1220 et 1330

Dunes

- COR 16.211 Dune mobile embryonnaire à *Elymus farctus*
EUR15 2110
- COR 16.2121 Dune mobile à *Ammophila arenaria*
EUR15 2120
- COR 16.22 Dune fixée
EUR15 2130
- COR 16.2111 x 16.2121 Mosaïque : Dune embryonnaire à *Elymus farctus* et dune mobile à *Ammophila arenaria*
EUR 2110 x 2120
- COR 38 Prairie maigre sur dune fixée
- COR 16.2121 x 16.22 Mosaïque : Dune mobile à *Ammophila arenaria* et dune fixée
EUR15 2120 x 2130
- COR 16.2121 x 38 Mosaïque : Dune mobile à *Ammophila arenaria* et prairies maigres sur dune fixée
- COR 16.22 x 38 Mosaïque : Dune fixée et prairies maigres sur dune fixée
- COR 16.222 x 16.25 Mosaïque : Dune fixée et fourrés
- COR 16.25 x 38 Mosaïque : Prairie maigre sur dune fixée et fourrés
- COR 16.29 x 38 Mosaïque : Prairie maigre sur dune fixée et saulaie à *Salix atrocinerea*

Dépressions humides intradunales

- COR 16.31, 16.33, 16.35 et 53.13 Dépressions humides intradunales
EUR15 2190
- COR 16.3 et 53.13 x 37.242 et 53.14 Mosaïque : Dépressions humides intradunales et prairie hygrophile
- COR 16.35 x 53.11 x 21 Mosaïque : Dépressions humides intradunales et roselières à *Phragmites australis*
EUR15 2190 x 1150
- COR 16.3 x 16.29 Mosaïque : Dépressions humides intradunales et saulaie à *Salix atrocinerea*
- COR 16.33 x 38.2 Mosaïque : Dépressions humides intradunales et prairie mésophile
- COR 16.33 x 37.242 x 37.1 Mosaïque : Dépressions humides intradunales et mégaphorbiaie et prairie enfrichée

Limites du site Natura 2000

Informations planimétriques et toponymiques :
extraits de la BD TOPO de l'IGN (Vision 2D V1.2, format MID/MIF; extrait 0415c, IGN Paris, juillet 2000)

Bas-marais acide et tourbière

- COR 37.312 Bas-marais acide
EUR15 6410
- COR 51 Tourbière acide à Sphaignes et *Drosera rotundifolia*
EUR15 7110
- COR 37.312 x 37.1 Mosaïque : Bas marais acide et mégaphorbiaie et prairie enfrichée
- COR 37.312 x 37.21 Mosaïque : Bas-marais acide et prairie acide à *Ranunculus repens* et *Juncus acutiflorus*
- COR 37.312 x 51 Mosaïque : Bas-marais acide et tourbière acide à Sphaignes
EUR15 6410 x 7110

Végétation de zones humides

- COR 22.411, 53.1 et 53.4 Végétation aquatique et amphibie
- COR 53.11 x 21 Roselière à *Phragmites australis*
EUR15 1150
- COR 37.242 et 53.14A Prairie hygrophile
- COR 37.1 et 37.242 x 37.1 Mégaphorbiaie et prairie enfrichée
- COR 37.22 Prairie acide à *Ranunculus repens* et *Juncus acutiflorus*
- COR 53.14A x 53.4 Mosaïque : Prairie hygrophile et végétation aquatique et amphibie

Fourrés et ourlets

- COR 31.8 Ourlets (pâturade et roncier)
- COR 16.25 et 31.8 Fourrés
- COR 37.85 x 87.1 Mosaïque : Fourrés et prairie mésophile
- COR 37.8 Mosaïque : Ourlets et fourrés
- COR 31.8 x 83.32 Mosaïque : Fourrés et plantation de feuillus
- COR 16.29 et 44.92 Saulaie à *Salix atrocinerea*
- COR 44.92 x 53.11 x 31.1 Mosaïque : Saulaie à *Salix atrocinerea* et mégaphorbiaie et prairie enfrichée
- COR 31.8F x 83.32 Mosaïque : Saulaie à *Salix atrocinerea* et plantation de feuillus
- COR 16.29 x 53.14 Mosaïque : Saulaie à *Salix atrocinerea* et prairie hygrophile

Forêts et boisements

- COR 83.32 Plantation de feuillus
- COR 83.31 Plantation de Résineux
- COR 83.32 x 37.242 Mosaïque : Plantation de feuillus et prairie mésophile
- COR 83.32 x 37.1 Mosaïque : Plantation de feuillus et mégaphorbiaie et prairie enfrichée
- COR 83.31 x 83.32 Plantation mixte (feuillus et résineux)

Prairies

- COR 38 et 87 Prairie mésophile
- COR 38.2 x 53.11 x 37.1 Mosaïque : Prairie mésophile et mégaphorbiaie et prairie enfrichée

Milieux anthropisés

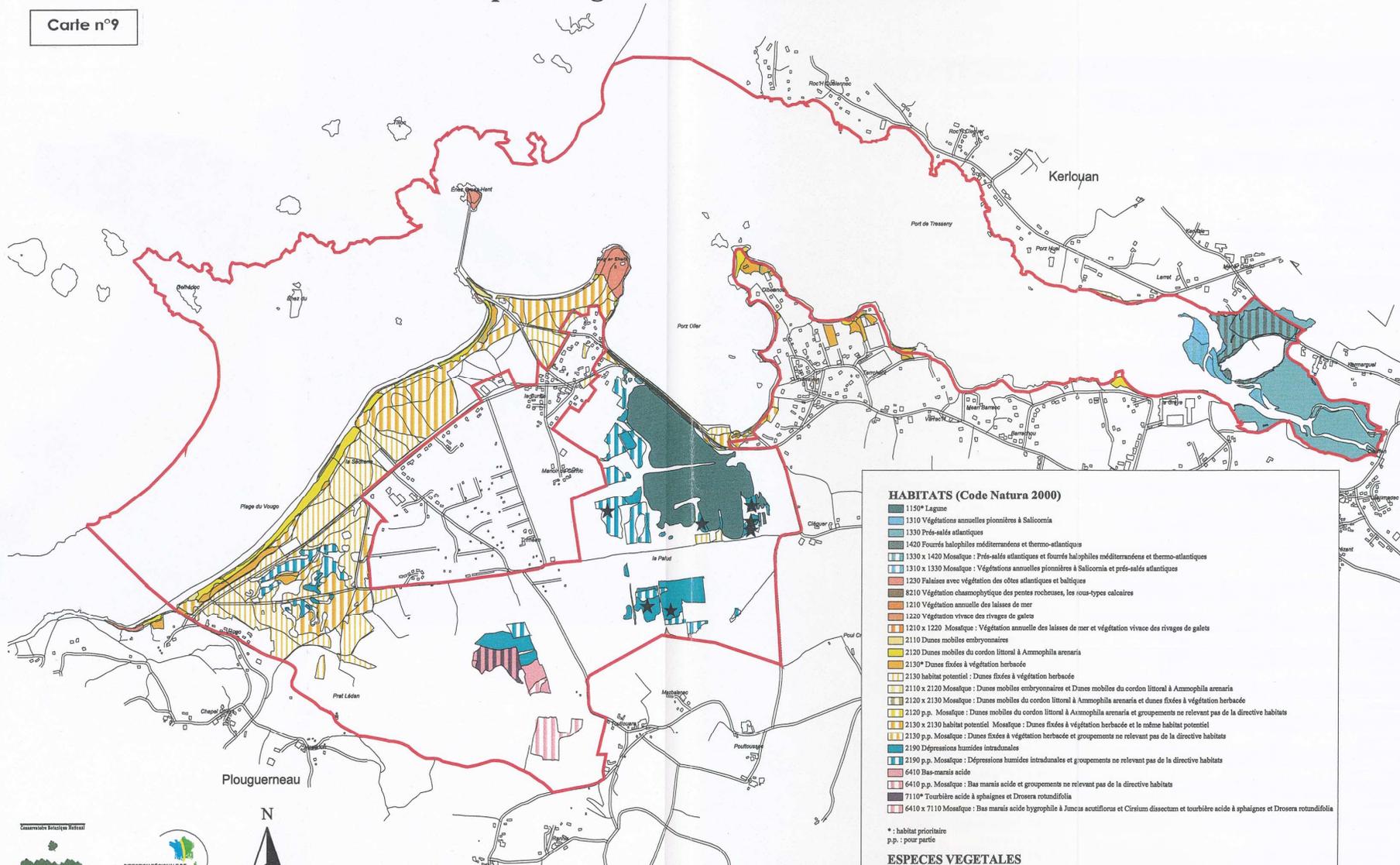
- COR 81.1 et 82 Culture
- COR 85, 86.2 et 86.4 Villages et constructions diverses
- COR 85 Camping-caravaning
- Zone décapée (zone expérimentale de reconquête du milieu par *Liparis Loeselii*)



Site n°43 : GUISSÉNY

Les habitats terrestres et les espèces végétales d'intérêt communautaire

Carte n°9



HABITATS (Code Natura 2000)

- 1150* Lagune
- 1310 Végétations annuelles pionnières à Salicornia
- 1330 Prés-salés atlantiques
- 1420 Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques
- 1330 x 1420 Mosaïque : Prés-salés atlantiques et fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques
- 1310 x 1330 Mosaïque : Végétations annuelles pionnières à Salicornia et prés-salés atlantiques
- 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et balniques
- 8210 Végétation champhytique des pentes rocheuses, les sous-types calcaires
- 1210 Végétation annuelle des laines de mer
- 1220 Végétation vivace des rivages de galets
- 1210 x 1220 Mosaïque : Végétation annuelle des laines de mer et végétation vivace des rivages de galets
- 2110 Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria
- 2130* Dunes fixes à végétation herbacée
- 2130 habitat potentiel : Dunes fixes à végétation herbacée
- 2110 x 2120 Mosaïque : Dunes mobiles embryonnaires et Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria
- 2120 x 2130 Mosaïque : Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria et dunes fixes à végétation herbacée
- 2120 p.p. Mosaïque : Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria et groupements ne relevant pas de la directive habitats
- 2130 x 2130 habitat potentiel Mosaïque : Dunes fixes à végétation herbacée et le même habitat potentiel
- 2130 p.p. Mosaïque : Dunes fixes à végétation herbacée et groupements ne relevant pas de la directive habitats
- 2190 Dépressions humides intradunales
- 2190 p.p. Mosaïque : Dépressions humides intradunales et groupements ne relevant pas de la directive habitats
- 6410 Bas-marais acide
- 6410 p.p. Mosaïque : Bas marais acide et groupements ne relevant pas de la directive habitats
- 7110* Tourbière acide à sphaignes et Drosera rotundifolia
- 6410 x 7110 Mosaïque : Bas marais acide hygrophile à Juncus acutiflorus et Cirsium dissectum et tourbière acide à sphaignes et Drosera rotundifolia

* : habitat prioritaire
p.p. : pour partie

ESPECES VEGETALES

- ★ *Liparis loeselii*
- Limites du site Natura 2000

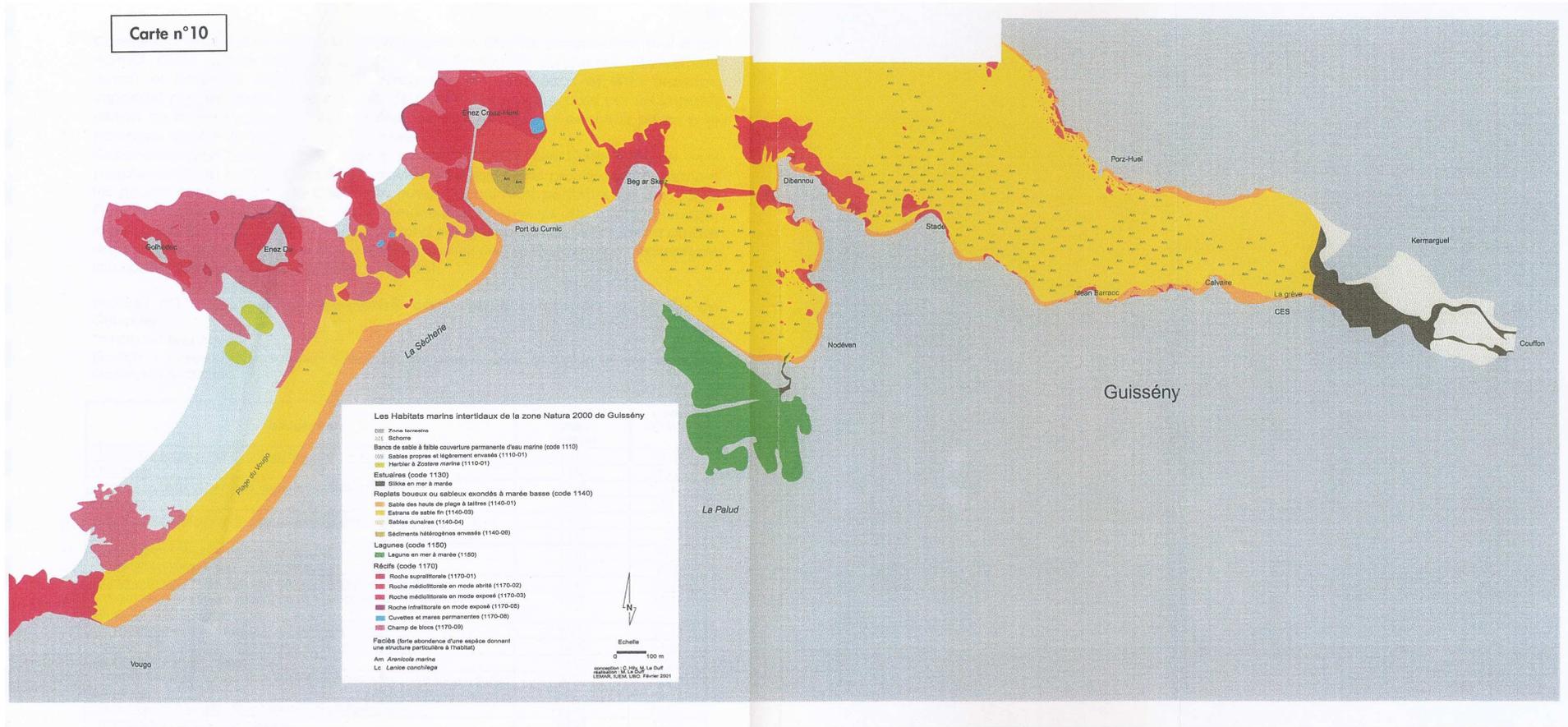
Informations planimétriques et toponymiques : extraits de la BD TOPO de l'IGN (Visio 2D V1.2, format MID/MIF; extrait : 0415c, IGN Paris, Juillet 2000)



Echelle : 1:15000

Natura 2000 Document d'objectifs décembre 2001
Site de Guissény – Finistère (FR53 00043)

Carte n°10



Les Habitats marins intertidaux de la zone Natura 2000 de Guissény

- 000 Zone terrestre
- 01 Schorre
- 110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (code 1110)
- 110-01 Sables propres et légèrement envasés (1110-01)
- 110-01 Herbier à *Zostera marina* (1110-01)
- 120 Estuaires (code 1200)
- 120-01 Siltike en mer à marée
- 140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (code 1140)
- 140-01 Sable des haute de plage à siltine (1140-01)
- 140-02 Estuaires de sable fin (1140-02)
- 140-04 Sables dunaires (1140-04)
- 140-08 Sédiments hétérogènes envasés (1140-08)
- 150 Lagunes (code 1150)
- 150-01 Lagune en mer à marée (1150)
- 170 Récifs (code 1170)
- 170-01 Roche supralittorale (1170-01)
- 170-02 Roche médolittorale en mode abrité (1170-02)
- 170-03 Roche médolittorale en mode exposé (1170-03)
- 170-05 Roche infralittorale en mode exposé (1170-05)
- 170-08 Coudées et marais permanentes (1170-08)
- 170-09 Champ de blocs (1170-09)
- Faciles (forte abondance d'une espèce dominant une structure particulière à l'habitat)
- Am: Arénicole marine
- L: Lanière conchillage

Echelle
0 100 m
coordonnées: C. 48° 14', 12. Le Duff
révisé par: M. P. P. L. L. L.
ESMAEL, SUEVA, UNIC, Février 2001

Concernant les habitats marins, ils sont tous dans un état de conservation tout à fait normal. Cette qualité s'explique par le fait que l'ensemble du site soit relativement ouvert et bénéficie donc d'un bon renouvellement des eaux et d'un brassage important par les houles et les courants de marée. Il s'explique aussi par les impacts directs ou indirects des activités humaines qui restent faibles (pêche à pieds, à la palangre, récolte du "pioca" et des laminaires).

Cependant, une menace précise pèse sur cette qualité des habitats et de leurs peuplements : la prolifération des algues vertes (ulves). Cette prolifération menacent les peuplements du port du Curnic et peuvent gravement perturber les prés-salés. Outre les actions déjà menées par la commune pour enlever les algues en échouage, la seule solution réside dans un travail de fond portant sur l'amélioration de la qualité des eaux venant du bassin versant, consistant à diminuer les flux directs et indirects de sels nutritifs (nitrates et phosphates) et herbicides.

Tableau n°1 : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site de Guissény.

*= habitat prioritaire

(Source : Conservatoire Botanique National de Brest - 2000 et Université de Bretagne Occidentale - 2001)

Désignation	Code NATURA 2000 (EUR15)	Code CORINE
- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	11.25
- estuaires	1130	13.2
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	14
- lagunes*	1150	21
- grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>zostera marina</i>)	1160	-
- récifs	1170	-
- végétation annuelle des laisses de mer	1210	17.2
- végétation vivace des rivages de galets	1220	17.3
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230	18.21
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310	15.11
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330	15.13
- fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	1420	15.16
- dunes mobiles embryonnaires	2110	16.211
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	16.212
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130	16.221
- dépressions humides intradunales	2190	16.31
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110	22.11 x 22.31
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410	37.31
- tourbières hautes actives*	7110	51.1
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires	8210	62.1

Tableau n°2 : surfaces par grands types de milieu (sur la base du 1: 5000), surface totale site Natura 2000 de Guissény jusqu'au niveau "0" IGN 586 ha.
(Source : Conservatoire Botanique National de Brest - 2000)

	Surface en m ²	% de la surface totale		Surface en m ²	% de la surface totale
Milieux marins					
Estran sableux dépourvu de végétation phanérogamique	2471560	42,18	Roselière à <i>Phragmites australis</i>	7430	0,13
Estran rocheux dépourvu de végétation phanérogamique	889540	15,18	Prairie hygrophile	124620	2,13
Estran vaseux dépourvu de végétation phanérogamique	2420	0,04	Mégaphorbiaie et prairie enrichée	251500	4,29
Lagune à <i>Ruppia maritima</i> et mare d'eau salée	165640	2,83	Prairie acide à <i>Ranunculus repens</i> et <i>Juncus acutiflorus</i>	35380	0,60
			Mosaïques :		
Prés salés			Mosaïque : Prairie hygrophile et autres	3480	0,06
Prés salés	168400	2,87			
			Fourrés et ourlets		
Végétation des falaises atlantiques			Ourlets (ptéridaies et roncier)	16400	0,28
Végétation des falaises atlantiques	26960	0,46	Fourrés	2990	0,05
			Mosaïques :		
Végétation des hauts de plage			Mosaïque : Ourlets et fourrés	18030	0,31
Groupements nitrophiles des lisses de mer et des hauts de plage	8640	0,15			
			Forêts et boisements		
Dunes			Saulaie à <i>Salix atrocinerea</i>	26480	0,45
Dune mobile embryonnaire à <i>Elymus farctus</i>	5020	0,09	Plantation de résineux	20080	0,34
Dune mobile à <i>Ammophila arenaria</i>	34100	0,58	Plantation de feuillus	21970	0,37
Dune fixée	13600	0,23	Mosaïques :		
Prairie maigre sur dune fixée	252320	4,31	Mosaïque : Saulaie à <i>Salix atrocinerea</i> et autres	93730	1,60
			Mosaïque : Plantation de feuillus et autres	10440	0,18
Mosaïques			Mosaïque : Plantation mixte (feuillus et résineux)	42420	0,72
Mosaïque : dune embryonnaire à <i>Elymus farctus</i> et autres	1370	0,02			
Mosaïque : Dune mobile à <i>Ammophila arenaria</i> et autres	6560	0,11	Prairies		
Mosaïque : Dune fixée et autres	196210	3,35	Prairie mésophile	212240	3,62
Mosaïque : Prairie maigre sur dune fixée et autres	6800	0,12	Prairie mésophile et mégaphorbiaie et prairie enrichée	13330	0,23
Dépressions humides intradunales			Milieux anthropisés		
Dépressions humides intradunales	70440	1,20	Culture	349520	5,96
Mosaïques			Villages et constructions diverses	42460	0,72
Mosaïque : Dépressions humides intradunales et autres	82580	1,41			
			Camping caravanning	109020	1,86
Bas-marais acide et tourbière acide à Sphaignes			Zone décapée	880	0,02
Bas-marais acide	9510	0,16			
Mosaïques					
Mosaïque : Bas-marais acide et tourbière acide à Sphaignes	16700	0,28			
Mosaïque : Bas-marais acide et mégaphorbiaie et prairie enrichée	2030	0,03			
Mosaïque : Bas-marais acide et prairie à <i>Ranunculus repens</i> et <i>Juncus acutiflorus</i>	19590	0,33			
Végétation des zones humides					
Végétation aquatique et amphibie	5090	0,09			

Tableau n°3 : Etat de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de "Guissény"

Base de calcul : surface du site
Conservatoire Botanique de Brest – 2000

Habitats (code natura 2000)	Surface totale en m2	% de la surface totale	Surface occupée (en m2) par un habitat dont l'état de conservation est :			% de la surface occupée par l'habitat dont l'état de conservation est :		
			BON	MOYEN	MAUVAIS	BON	MOYEN	MAUVAIS
Hors directive	1413180	56.7	125944	79532	73908	89.1	5.6	5.2
1150 / Lagune	173074	6.9	172510	0	560	99.7	0	0.3
1210 / végétation annuelle de laisses de mer	7725	0.3	7240	0	480	93.8	0	6.2
1230 / falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	21814	0.9	2970	380	18460	13.7	1.7	84.6
1210 / végétation annuelle de laisses de mer X 1220 / végétation vivace des rivages de galets	529	0	530	0	0	100	0	0
1210 / végétation annuelle de laisses de mer X 2120 / dunes mobiles du codon littoral	431	0	0	430	0	0	100	0
1310 / végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i>	9029	0.4	8940	90	0	99	1	0
1310 / végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> X 1330 / prés-salés atlantiques	14288	0.6	14290	0	0	100	0	0
1330 / prés-salés atlantiques	107029	4.3	103620	800	2610	96.8	0.8	2.4
1330 / prés-salés atlantiques X 1420 / fourrés halophiles méditerranéens et thermo- atlantiques	35694	1.4	35690	0	0	100	0	0
1420 / fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	2357	0.1	2360	0	0	100	0	0
2110 / dunes mobiles embryonnaires	4816	0.2	2720	2090	0	56.6	43.4	0
2110 / dunes mobiles embryonnaires X 2120 / dunes mobiles du codon littoral	1373	0.1	1370	0	0	100	0	0
2120 / dunes mobiles du codon littoral	36815	1.5	5370	5050	26340	14.6	13.7	71.5
2130 / dunes fixées à végétations herbacées	13383	0.5	1960	2880	8540	14.7	21.5	63.8
Habita potentiel : prairie maigre sur dune fixée	248560	10	123840	74300	50420	49.8	29.9	20.3
2130 / dunes fixées à végétations herbacées X habitat hors directive	194128	7.8	45160	48590	100280	23.3	25	51.7
2120 / dunes mobiles du codon littoral X 2130 / dunes fixées à végétations herbacées	3852	0.2	3740	110	0	97.1	2.9	0
2190 / dépressions humides intradunales	66689	2.7	53440	8970	4280	80.1	13.5	6.4
2190 X habitat hors directive	86165	3.5	28930	17970	39260	33.6	20.9	45.6
6410 / prairie à molinie sur calcaire et argile	9508	0.4	2030	5810	1670	21.4	61.1	17.6
6410 / prairie à molinie sur calcaire et argile X 7110 / tourbières hautes actives	38324	1.5	10400	6300	21620	27.1	16.4	56.4
8210 / végétation chasmophytique des pentes rocheuses	5149	0.2	5150	0	0	100	0	0

1-2-2 Espèces d'intérêt communautaire

➤ espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitat

- *Liparis loeselii* L.C.M (Liparis de Loesel) : cf carte n°11

Liparis loeselii est une petite orchidée (6 à 25 cm), glabre et de couleur entièrement verte. La floraison se produit de juin à juillet et les capsules mûrissent lentement jusqu'à l'automne. L'autopollinisation semble être le mode de fécondation principal. La dissémination des graines est tardive (en hiver, voire au printemps suivant) lorsque l'habitat est gorgé d'eau sinon submergé. Cette espèce est une espèce pionnière oligotrophe et basiphile des milieux humides. Elle est liée aux végétations herbacées basses. Dans les dépressions dunaires, on peut l'observer à même le sable, recouvert ou non d'un tapis peu épais de bryophytes ou d'un film d'algues.

Les populations de l'espèce forment toujours des colonies dispersées d'individus, isolés ou par petits groupes.

Sur le site de "Guissény", on peut noter que c'est la variété *ovata* qui est présente.

Statuts de protection :

- Directive "Habitat-Faune-Flore" : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe I
- Espèce protégée au niveau national en France (annexe I)

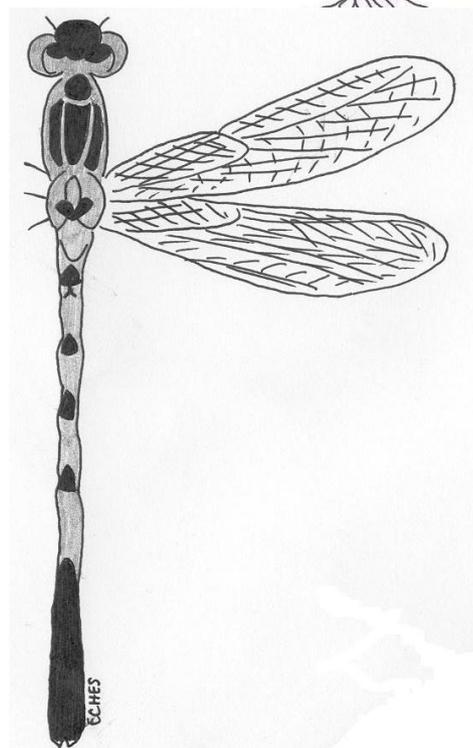
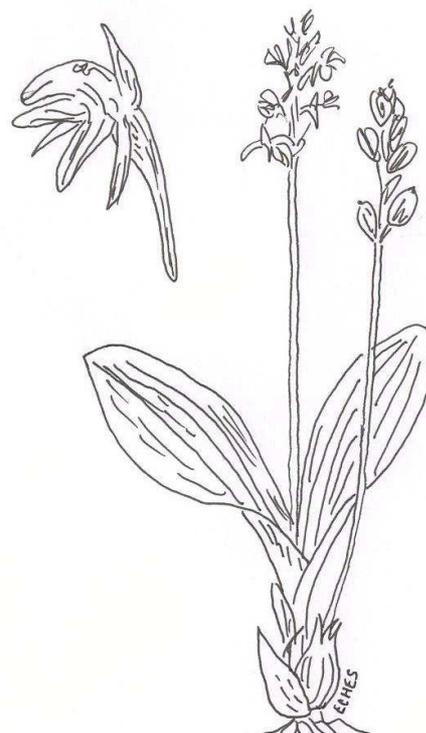
- *Coenagrion mercuriale* (Agrion de Mercure) : cf carte n°11

Libellule (Ordre des Odonates, Sous-ordre des Zygoptères, Famille des Coenagrionidae) de petite taille (22 à 26 mm de longueur). Le mâle mature est bleu clair avec des traits et des taches noires. La femelle est noire et brune. Les larves sont très semblables à celles des différentes espèces voisines. Les adultes apparaissent en mai et la période de vol peut se poursuivre jusqu'en août. Les milieux de reproduction sont souvent de très faible superficie (quelques mètres ou dizaines de mètres d'un ruisseau). Les femelles pondent dans les tiges de plantes aquatiques en pénétrant parfois complètement dans l'eau. Les larves vivent parmi les plantes aquatiques, leur biologie est mal connue. Leur développement s'effectue vraisemblablement en un an.

Répartition en Bretagne : présente dans de nombreux petits ruisseaux de la région, plus commune le long du littoral.

Statuts de protection :

- Directive "Habitat-Faune-Flore" : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Espèce protégée au niveau national en France (annexe I)



- *Euphydryas aurinia* (Damier de la Succise) : cf carte n°11
 Papillon (Ordre des Lépidoptères, Famille des Nymphalidae)
 diurne aux ailes de couleur générale brune orangée avec un quadrillage de traits noirs et des taches plus claires qui forment des bandes jaunâtres longitudinales. Les chenilles sont noires ou brunâtres et poilues. Cette espèce est liée aux Succises (*Succisa pratensis*) et vit dans les prairies, les marais ou les landes humides. Les adultes volent en mai et juin.

Les chenilles vivent en colonies (20 à 40 individus) et se déplacent de plantes en plantes en se nourrissant des feuilles basales.

Les oeufs sont pondus en juin et éclosent au bout de trois semaines. Fin avril de l'année suivante et après trois mues, les chenilles se dispersent pour se nymphoser.

Répartition en Bretagne : une dizaine de stations connues en Finistère et autant dans les Côtes d'Armor. Elle a vraisemblablement régressé depuis le début du siècle partout où les prairies, friches et landes humides riches en succises ont été transformées ou détruites.

Statuts de protection :

- Directive "Habitat-Faune-Flore" : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Espèce protégée au niveau national en France (annexe I)

➤ autres espèces remarquables :

- *Drosera rotundifolia* (Rosolis à feuilles rondes)
- *Salix arenaria* (Saule gris)
- *Otanthus maritimus* (Santoline maritime)
- *Eryngium maritimum* (Panicaud des dunes)

1-2-3 Habitats d'espèces

➤ *Liparis loeselii* L.C.M (Liparis de Loesel)

21.90- Dépressions humides intradunales (Cor : 16.32)

➤ Bon état de conservation

➤ *Coenagrion mercuriale* (Agrion de Mercure)

Cette espèce est liée aux eaux courantes plus ou moins rapides mais de faible importance et généralement ensoleillées. Elle fréquente essentiellement les très petites structures : sources, fontaines, ruisselets, fossés courants et petites rivières. Ici, elle fréquente des drains et un ruisseau.

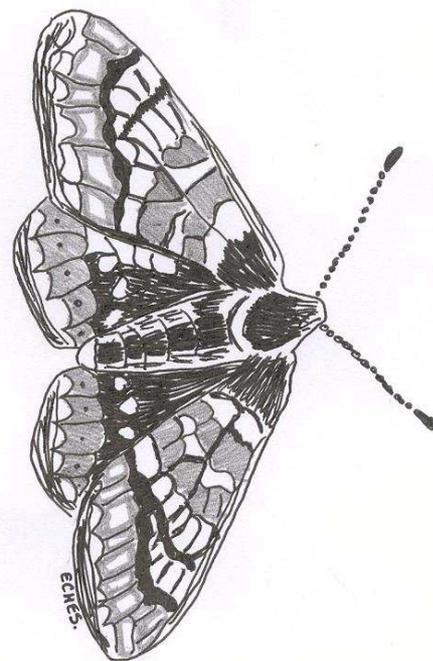
➤ *Euphydryas aurinia* (Damier de la Succise)

Les habitats du Damier de la Succise sont ceux de sa plante hôte, *Succisa pratensis* (Succise des prés).

21.90- Dépressions humides intradunales (Cor : 16.32)

➤ Bon état de conservation

Cor : 37.24 - Prairies hygrophyle



1-3 Inventaires complémentaires

1-3-1 Inventaire floristique

317 espèces et sous-espèces végétales ont été observées de mai à août 1997 (Conservatoire Botanique de Brest, 1998). Parmi elles, 14 espèces remarquables ont été notées. Elles figurent toutes sur la liste rouge armoricaine des plantes rares ou menacées du Massif Armoricain. Deux d'entre elles sont protégées sur l'ensemble du territoire national et deux sont protégées en région Bretagne.

Tableau n°4 : Espèces remarquables observées en 1997 par le Conservatoire Botanique de Brest :

	Directive européenne "Habitat Faune Flore"	Espèce protégée au niveau national	Espèce protégée au niveau régional	Liste rouge armoricaine
<i>Catabrosa aquatica</i>				oui
Orchis incarnat <i>Dactylorhiza incarnata</i>				oui
Orchis négligé <i>Dactylorhiza praetermissa</i>				oui
Rossolis à feuilles rondes <i>Drosera rotundifolia</i>		oui		oui
Epilobe des marais <i>Epilobium palustre</i>				oui
Panicaut maritime <i>Eryngium maritimum</i>			oui	oui
Liparis de Loesel <i>Liparis loeselii</i>	oui	oui		oui
Trèfle d'eau <i>Menyanthes trifoliata</i>				oui
Ophrys abeille <i>Ophrys apifera</i>				oui
Santoline maritime <i>Otanthus maritimus</i>			oui	
Pédiculaire des marais <i>Pedicularis palustris</i>				oui
Grassette du Portugal <i>Pinguicula lusitanica</i>				oui
Orchis à deux feuilles <i>Platanthera bifolia</i>				oui
<i>Ruppia maritima</i>				oui
<i>Schoenus nigricans</i>				oui
Troscart des marais <i>Triglochin palustris</i>				oui

Il est à noter l'intérêt exceptionnel du site Natura 2000 de Guissény (en particulier du marais du Curnic) au niveau régional, en ce qui concerne les populations d'orchidées. Le marais du Curnic est un véritable conservatoire génétique pour les 11 espèces d'orchidées qui le peuplent. Ces populations présentent également une rarissime juxtaposition de plantes calcicoles et acidophiles du fait des conditions géologiques et hydrologiques du site. Enfin, certaines de ces espèces qui se côtoient créent de florissantes populations hybridogènes.

Liste des espèces d'orchidées recensées en 1997 dans la marais du Curnic (GREMILLET, 1998) :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------|
| - Dactylorhiza incarnata | <u>Hybrides :</u> |
| - Dactylorhyza maculata elodes | - Dactylorhiza praetermissa |
| - Dactylorhyza maculata ericetorum | X Dactylorhiza incarnata |
| - Dactylorhyza maculata maculata | - Dactylorhiza praetermissa |
| - Dactylorhiza praetermissa | X Dactylorhyza maculata |
| - Epipactis palustris | - Dactylorhiza praetermissa |
| - Liparis loeselii ovata | X Dactylorhyza traunsteineri |
| - Ophrys apifera | |
| - Orchis laxiflora | |
| - Platanthera bifolia | |
| - Spiranthes spiralis | |

1-3-2 Inventaire des peuplements d'invertébrés

Selon l'étude menée en 1998 par Philippe FOUILLET, le recensement des insectes et araignées a permis de dénombrer :

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| - 17 espèces d'odonates | - 173 espèces de coléoptères |
| - 11 espèces d'orthoptères | - 19 espèces d'hyménoptères |
| - 52 espèces d'hétéroptères | - 10 espèces de diptères |
| - 1 espèce de dermaptère | - 1 espèce de trichoptère |
| - 4 espèces d'homoptères | - 1 espèce de névroptère |
| - 32 espèces de lépidoptères | - 1 espèce de mégaloptère |
| - 1 espèce de mécoptères | - 23 espèces d'arachnides. |

Tableau n°5 : Espèces d'invertébrés remarquables observées dans les marais du Curnic en 1997. (FOUILLET, 1998)

Famille	Genre espèce	Intérêt entomologique
Odonates	Aeshna mixta Brachytron pratense Coenagrion mercuriale Coenagrion scitulum Coenagrion tenellum Crocothemis erythraea Lestes barbarus	très localisée dans le nord Finistère très localisée dans le nord Finistère Annexe II de la Directive Habitat très localisée en général peu commune très localisée dans le nord Finistère très localisée dans le nord Finistère
Hétéroptères	Corixa panzeri Mycrolytra fossularum Sigara concinna	peu commune en général localisée au littoral espèce inconnue de Bretagne
Orthoptères	Conocephalus dorsalis Gryllotalpa gryllotalpa	peu commune en général très localisée en Bretagne ouest
Lépidoptères	Archanara geminipuncta Euphydryas aurinia Euplagia quadripunctata Rhizodra lutosa	localisée dans de grandes roselières Annexe II de la Directive Habitat espèce protégée au niveau national localisée dans de grandes roselières
Coléoptères	Actenicerus siaelandicus Bradycellus scharpi	peu commune en général localisée au littoral
Hyménoptères	Sphex rufocinctus	localisée au littoral
Araignées	Hyposinga pygmaea Sitticus floricola	très localisée en Bretagne très localisée en Bretagne

1-3-3 Inventaires ornithologiques

190 espèces fréquentant plus ou moins régulièrement le site de Guissény ont pu être répertoriées. Ceci représente plus du tiers des oiseaux observés à ce jour en Bretagne (BARGAIN, 1998).

Le site du Curnic est l'un des rares marais à roselière du littoral nord de la Bretagne. De nombreuses espèces d'oiseaux d'eau s'y reproduisent (rallidés, passereaux paludicoles) et même si les effectifs sont faibles (en fonction de la taille du milieu) il s'agit d'un des rares points de nidification de ce cortège d'oiseaux dans le secteur.

Les baies de Porsolier et de Tresseny sont très attractives pour les espèces limicoles lors de leurs passages migratoires. Les effectifs du bécasseau minute, du bécasseau cocorli et du chevalier arlequin durant le passage post-nuptial (automne) atteignent un niveau d'importance régionale. Le site du Curnic a fourni les

premières données françaises de plusieurs espèces de limicoles dont le bécasseau d'Alaska, le bécasseau minuscule et le phalarope de Wilson.

La taille réduite du milieu limite évidemment le nombre des oiseaux qui stationnent. Mais plus que la quantité, c'est la très grande diversité des espèces migratrices qui illustre la richesse et l'originalité de la zone pour les migrateurs.

Il convient de rappeler que les baies de Porsolier et de Tresseny constituent une réserve de chasse maritime (cf §4). Il n'existe pas de Zone de Protection Spéciale désignée au titre de la Directive "Oiseaux" dans le site NATURA 2000 de "Guissény".
cf. liste complète en annexe.

1-3-4 Inventaires herpétologiques

Tableau n°6 : Batraciens et reptiles recensés sur le marais du Curnic en Guissény. (JOLIN, 2000)

Toutes ces espèces sont protégées au niveau national.

Espèce	liste rouge mondiale	Convention de Berne	Directive européenne "Habitat Faune Flore"	Liste rouge nationale	Degré d'abondance dans le marais
Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	-	annexe III	-	espèce à surveiller	localisé
Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	-	annexe III	annexe IV	espèce vulnérable	localisé
Alyte <i>Alytes obstreticans</i>	-	annexe II	annexe IV	statut indéterminé	localisé
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	-	annexe III	-	espèce à surveiller	très commun
Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	espèce quasi menacée	annexe II	annexe IV	espèce vulnérable	commune
Grenouille verte <i>Rana esculenta ou Rana lessonae</i>	-	annexe III	annexe V	-	rare et localisée
Lézard vivipare <i>Lacerta vivipara</i>	-	annexe III	annexe IV	espèce à surveiller	localisé
Orvet <i>Anguis fragilis</i>	-	annexe III	annexe IV	espèce à surveiller	localisé
Vipère péliade <i>Vipera berus</i>	-	annexe III	-	statut indéterminé	très commune

A noter : des observateurs locaux font état de la présence de la Salamandre tachetée dans le marais du Curnic. Ces observations seraient à confirmer.

1-4 Situation réglementaire

➤ Réserves de chasse (cf carte n°1)

Les baies de Tresseny et Porsolier sont classées en Réserve de chasse maritime sous l'intitulé "Anse de Curnic" par arrêté interministériel du 25 juillet 1973 (J.O; du 29/7/73). Ses limites officielles sont comprises "dans un périmètre allant de la pointe de Beg ar Skeiz au point de la côte la plus proche au Nord-Est". Sa superficie est de 170 ha, totalement incluse dans la zone NATURA 2000.

➤ **Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope** (cf carte n°1)

Un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope en date du 8 juillet 1997 couvre un territoire de 112ha 45a 52 ca. Il se justifie par la présence sur le site "de la libellule *Coenagrion mercuriale* (Agrion de Mercure) ainsi qu'une quarantaine d'espèces d'oiseaux protégés pour lesquels les marais du Curnic constituent un site de reproduction, d'hivernage ou d'étape migratoire; d'espèces végétales protégées dont l'orchidée *Liparis loeselii* L.C.M. Richard (Liparis de Loesel), *Drosera rotundifolia*, *Drosera intermedia*. Cet ensemble présente un caractère de biodiversité floristique et faunistique exceptionnel." (extrait de l'arrêté)

Quelques mesures de gestion ont été mises en place sur ce territoire:

- juillet 1999 : coupe des saules et baccaris par un chantier de jeunes bénévoles dans la zone principale à Liparis de Loesel.
- décembre 1999 : mise à nu de 400 m² de sable pour favoriser la colonisation par le Liparis
- janvier 2000 : expérimentation de pâturage extensif pour favoriser les populations d'orchidées. Installation de 3 poneys sur la zone débroussaillée l'été précédent : pâturage des rejets de saules. Arrêt du pâturage en avril 2000 et reprise de décembre 2000 à mars 2001
- septembre 2001 : coupe des saules sur les parcelles AL 19 et 20 (environ 5000 m²) et brûlage avec exportation des cendres.

➤ **Plan Local d'Urbanisme** (cf carte n°12)

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme est exécutoire depuis juillet 2006).

Les parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 sont classées principalement, pour Guissény en zone Ns(in). Quelques parcelles sont classées en 1AUL (in).

Tous les territoires marins (estran, dunes, vasières..) sont en NS à l'exception de zones Nn, Nm et N pour le port du Curnic.

➤ **Données archéologiques**

De nombreux vestiges archéologiques découverts sur les estrans ou en deçà de la ligne des plus basses mers permettent d'attester l'occupation humaine de Guissény et Kerlouan dès 300 000 ans av.J.C (paléolithique). Au néolithique (époque des menhirs et alignements), une allée couverte est construite à Kerlouan, le long de la baie de Tresseny : allée couverte du Lerret.

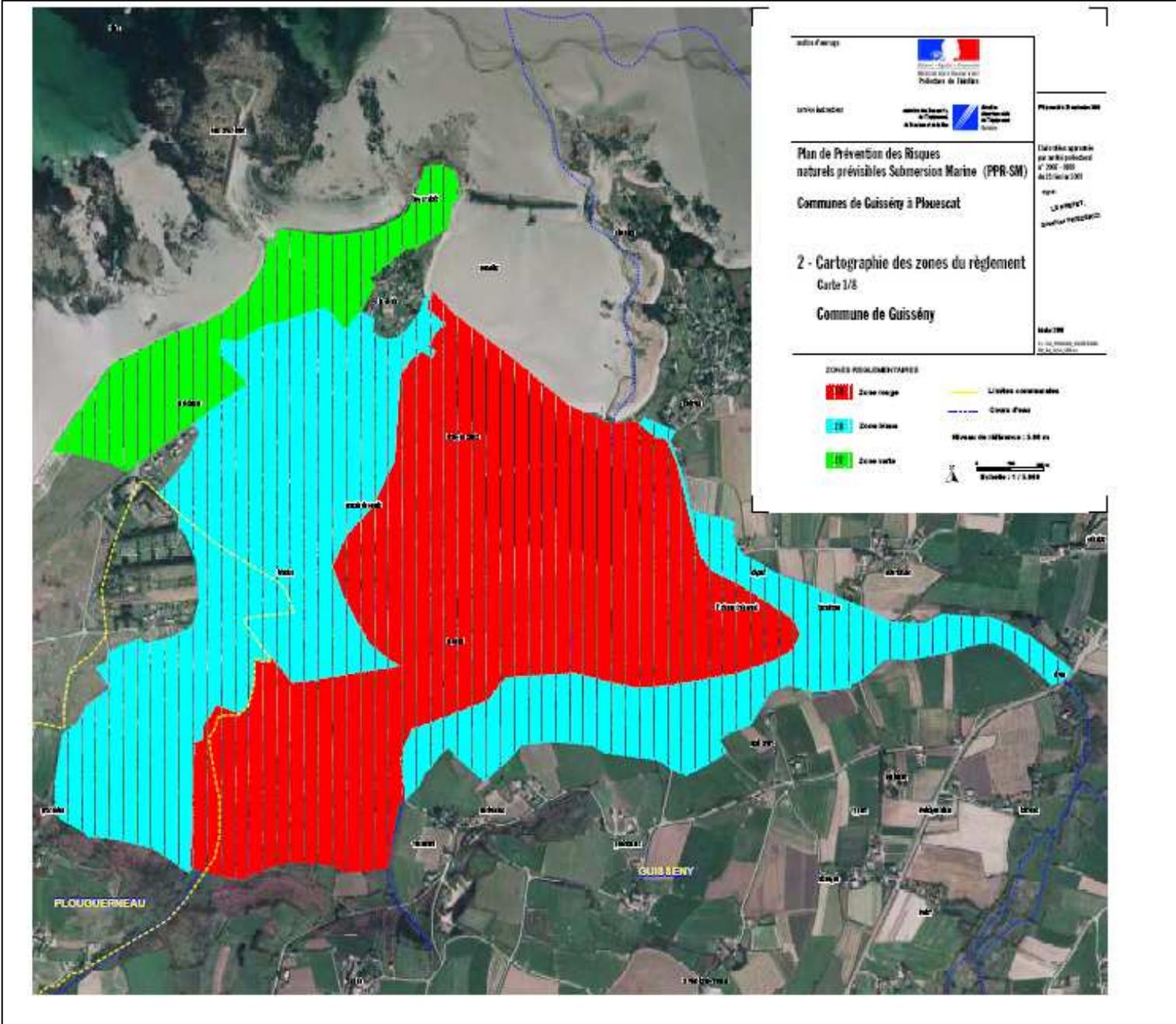
D'autres traces d'occupation humaine ont été découvertes comme des vases en céramique, des tessons de poterie et des éclats de silex datant de la fin de l'âge du bronze ou de l'âge du fer.

Des vestiges plus récents de l'âge du fer ont été observés dans l'anse de Tresseny au niveau du Dibennou et de la plage de la Croix.

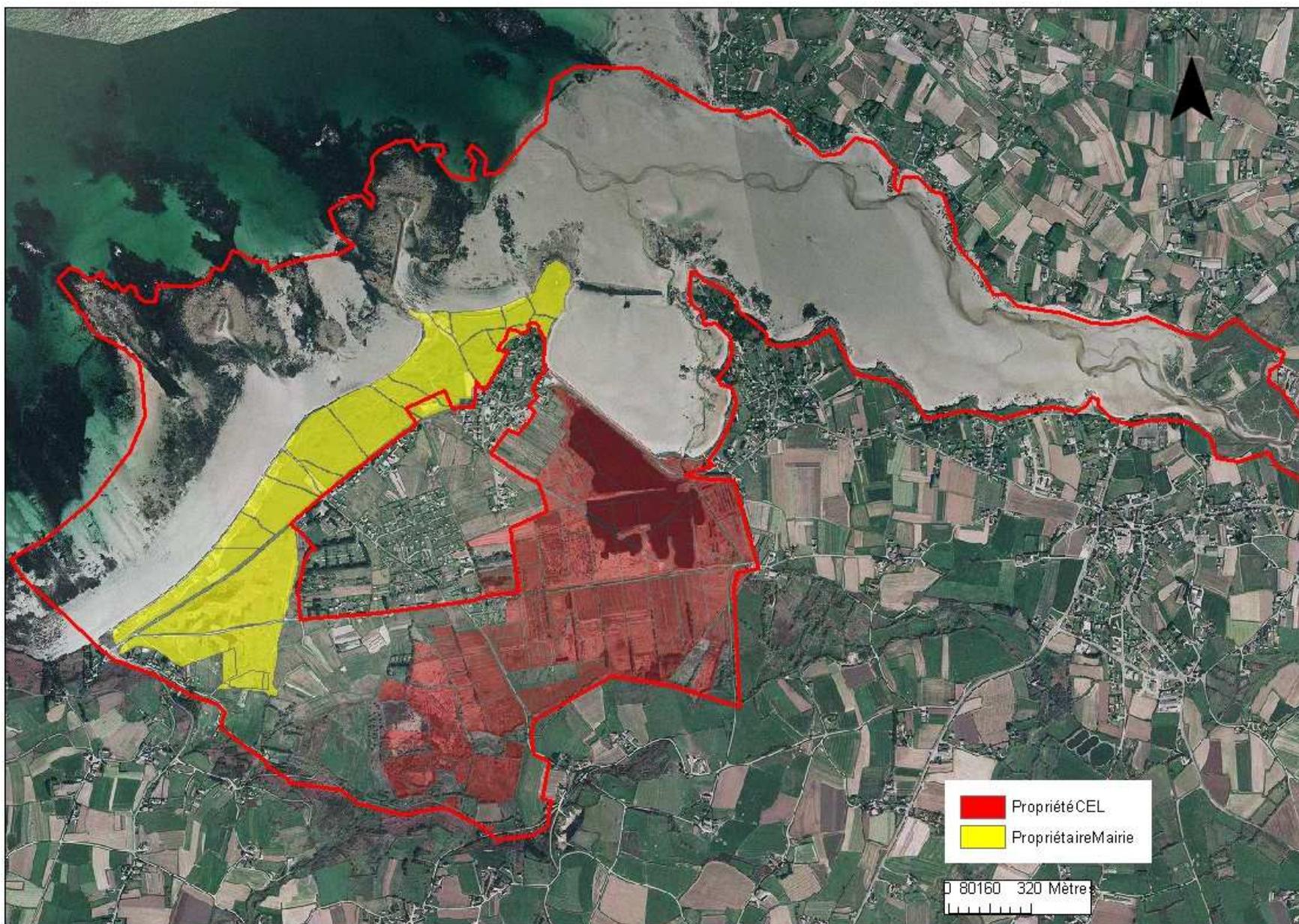
Le site du Curnic est le site préhistorique le plus riche de Guissény puisqu'il montre la présence et les activités des hommes depuis le néolithique jusqu'à l'époque romaine. Un réservoir à poissons est mis à jour par une tempête en 1967, au pied de la dune du Curnic. La ruine de l'édifice a été datée aux alentours de 270 ap.J.C

Il n'y a pas de monuments classés au titre des monuments historiques dans le périmètre du site NATURA 2000 de "Guissény".

Carte n°13 : Plan de Prévention des Risques



Carte n°14 : Propriétaires fonciers



➤ Plan de prévention des risques cf carte n°13

Un plan de prévention des risques naturels de submersion marine a été établi en 1999 par le bureau d'études ALIDADE pour le compte de la Direction Départementale de l'Équipement du Finistère. Il a été modifié en avril 2002 puis mis à jour par Arrêté préfectoral n° 2007-0326 en date du 27 mars 2007.

Il ressort de cette étude la très grande vulnérabilité du polder du Curnic aux risques de submersion. Si la digue du Curnic venait à disparaître alors toutes les terres gagnées lors de la poldérisation seraient à nouveau submergées. La zone la plus fortement exposée comprend l'étang et les prairies humides qui le jouxtent. Une zone moyennement exposée s'étend au contact de la première zone. Elle court jusqu'au pied de la falaise morte et déborde sur les zones habitées du Curnic, de Triméan et du Cléguer.

Un réel risque de submersion d'habitation existe pour des habitations, dont certaines très récentes.

1-5 Situation foncière et conventionnelle

Les parties terrestres de la zone de "Guissény" s'étendent sur les Communes de Guissény et Plouguerneau.

➤ Propriétés foncières du Conservatoire du Littoral (cf carte n°14)

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages Lacustres a commencé ses acquisitions le 26 août 1997. Ils concernent à ce jour **103,30 ha**. Ces terrains se situent tous sur la commune de Guissény et se situent en grande majorité dans le périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope.

La zone d'acquisition autorisée par le conseil d'administration du CEL porte sur **110 ha**.

➤ Propriétés foncières communales (cf carte n°14)

Un peu moins d'un tiers des terrains appartient à la commune de Guissény : il s'agit de la zone côtière dunaire du Vougot. Cela représente une surface de 52ha 17 a et 90 ca.

➤ Convention de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral

- Une convention de gestion concernant les terrains du CEL sur le site du Curnic à Guissény a été signée en 2001. Une nouvelle mouture est actuellement en préparation. La commune de Guissény reste gestionnaire des terrains. L'association "Guissény, Rendez-Vous Nature" est nommée affectataire.

- Une première convention de chasse a été signée entre le CEL et la société de chasse de Guissény en octobre 2001. Une nouvelle convention vient d'être signée.

1-6 Des activités humaines variées

1-6-1 Pratiques agricoles

➤ cultures

Dans le périmètre de l'Arrêté de Biotope, les cultures ne sont pas autorisées. Dans le reste du site, notamment sur la commune de Plouguerneau, les cultures sont des cultures céréalières et légumières (pomme de terre).

Certaines parcelles sont boisées (pins et peupliers).

➤ Pâturage

Sur les prairies pâturées, avant la mise en place de l'Arrêté de Biotope, le pâturage était intensif et tournant avec mise à l'herbe précoce (avril-mai) et apport d'engrais (parcelles AK 13 à 16; AK22 à 24). ou extensif libre avec mise à l'herbe plus tardive et sans apport d'engrais, ou encore très extensif avec mise à l'herbe très tardive.

Aujourd'hui, sur ce périmètre de l'APB, le pâturage est extensif à très extensif avec ou non apport d'engrais. Certaines prairies sont fauchées et éventuellement pâturées au regain.

Les exploitations principales sont celles du Curnic, de Ranhir, du Pouloussoc et de Mezbalanec. Trois principaux exploitants utilisent ces parcelles : Mr PASCOET, CARADEC et GUILLERM.

Hors du périmètre de l'APB, les prairies sont des prairies "améliorée" issue de semences à large dominance de *Lolium perenne*.

➤ Exploitation du goémon de rive

Cette activité pratiquée de longue date par les goémoniers concerne essentiellement les laminaires qui s'échouent en masse sur la grève du Vougot ainsi que le "pioca" qui est récolté sur les rochers jusqu'au 15 août. Les laminaires servent essentiellement à l'amendement des terres agricoles, une petite partie étant revendue aux industriels.

Longtemps, le stockage et séchage de la récolte de goémon s'est pratiqué sur les dunes (cette pratique a, du reste, donné le nom au lieu-dit "la sécherie" sur les dunes du Vougot). Il en résulte une modification des pelouses avec apparition de plantes nyctrophytes et disparition des plantes originaires de ce milieu.

➤ Jardinage

Les pratiques de jardinage ont lieu dans les jardins privés et dans les terrains de la zone du Polder (terrains de caravaning). Il est important de noter la présence d'espèces horticoles qui se révèlent très envahissantes lors de la dissémination de leurs graines ("Herbe de la Pampa", Baccharis...).

1-6-2 La chasse et la pêche

➤ Chasse :

La pratique de la chasse est limitée dans le périmètre Natura 2000. En effet, l'estuaire du Quillimadec est classé en réserve de chasse, et la pratique de chasse sur le domaine public maritime (plage du Vougot) existe mais est très discrète. La chasse est limitée sur le territoire du Conservatoire du littoral par convention entre le CEL et la Société de chasse de Guissény : la chasse est interdite au nord du chemin Cléguer-Triméan et autorisée au sud. Trois ou quatre battues aux renards ont lieu chaque année (y compris autour de l'étang du Curnic) et le piégeage des nuisibles est autorisé autour de l'étang.

En novembre 2001, le Conservatoire du Littoral a demandé à Monsieur le Préfet du Finistère la "mise en réserve de chasse et de faune sauvage" de ses terrains situés au nord du chemin Cléguer-Triméan.

➤ Pêche (en mer, à pied, en rivière)

Il n'existe plus de pêche professionnelle en mer à Guissény depuis au moins six ans. Il y a eu jusqu'à une dizaine de pêcheurs professionnels mais plusieurs d'entre eux venaient des communes voisines. Aujourd'hui la pêche en mer est un loisir pour les particuliers, dont les bateaux mouillent dans le port du Curnic.

La pêche à pied attire toujours les particuliers : étrilles, crevettes et ormeaux. Lors des marées de forts coefficients, les rochers sont mis à nu et constituent de bons sites de pêche.

La pêche est interdite dans l'étang du Curnic. Cette interdiction est plutôt bien respectée. Une association de pêche en rivière oeuvre sur l'Alanan et entretient les berges de ce cours d'eau qui se jette dans l'étang.

1-6-3 Camping, caravaning

➤ Tourisme balnéaire

Le tourisme balnéaire se développe régulièrement. Les hébergements sont majoritairement des résidences secondaires.

Tableau n°7 : Capacité et répartition des hébergements dans les communes de Guissény et Kerlouan.

	Gîtes + meublés	Chambres d'hôte	Hôtels	Campings	Résidences secondaires	Total
Guissény						
Nombre	31	9	0	2*	218	260
Capacité	124	18	0	195	1590	2227
Kerlouan						
Nombre	99	2	0	3	500	604
Capacité	354	6	0	359	2000	2219

Sources : Office de Tourisme de Guissény et Kerlouan, 1999

* y compris celui sur la commune de Plouguerneau

Il existe une forte fréquentation locale du site, notamment au niveau de la plage et du club nautique. Ces personnes campent au Curnic ou logent dans un rayon d'une trentaine de kilomètres.

Selon des enquêtes effectuées par des étudiantes (MAGUET, 1997 et JESTIN, 1998) la fréquentation estivale journalière du trait de côte guissénien (pas de données disponibles pour Kerlouan) est de l'ordre de plus de 1000 personnes/jour au coeur de l'été (première semaine d'août). Il est d'environ 300 personnes/jour en début juillet et fin août.

Les personnes fréquentant la côte sont à 70 % originaires du Finistère et à 80% bretons. La fréquentation du trait de côte est continu dans l'année ("promenades du dimanche").

➤ Camping

Jusqu'en 1974, les tentes et caravanes s'installaient à la belle saison sur l'ensemble des dunes du Vougot. En 1974, la construction d'un bloc sanitaire tend à regrouper les campeurs. En 1998, lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols, la zone de camping (NAL1) est considérablement réduite et éloignée de 100m de la mer. Le camping sauvage sur les dunes est désormais interdit.

Aujourd'hui, le camping est fréquenté en juillet et août. Pour l'année 1999, il y a eu en moyenne 50 emplacements occupés lors de la première quinzaine de juillet et la dernière d'août et une 100aine d'emplacements occupés au coeur de l'été.

Un autre camping existe, situé sur la commune de Plouguerneau. Il est en arrière de la dune et plus petit que celui de Guissény.

➤ Association du Polder

Créée en 1981, l'association du Polder regroupe 127 propriétaires de parcelles composant la Palud. Ces parcelles sont au nombre de 145, terrains de faibles superficies, n'autorisant que la pose d'une caravane, d'un petit chalet ou d'un abris de jardin.

➤ Occupation occasionnelle des terrains par les gens du voyage

En 1996 (et à plusieurs reprises les années précédentes) des gens du voyage se sont installés sur les arrières-dunes durant 3 jours, ne trouvant pas de terrains aménagés pour les accueillir dans les environs. Bien que ponctuelle, cette occupation, au même titre que le camping sauvage, entraîne des dégradations du milieu.

En 1999, les gens du voyage se sont installés sur les dunes de Keremma, à une quinzaine de kilomètres de Guissény.

1-6-4 Activités nautiques et de glisse

➤ Nautisme

Un club nautique est installé au Curnic. Il est ouvert toute l'année et accueille scolaires et adultes. Le club organise environ tous les deux ans un championnat de France espoir de funboard qui regroupe 120 participants et accueille plusieurs milliers de visiteurs. La zone de pratique de la voile se situe entre la pointe d'Enez Croaz Hent, Beg Ar Skeiz, la pointe de Poul Feuten en Kerlouan et les îlots rocheux de Telleskoc et Mean Feizoc.

Ce club sera fermé en décembre 2001 et reprendra des activités durant le courant de l'année 2002. C'est une nouvelle association qui utilisera les locaux et le plan d'eau.

➤ Pratique de la glisse

La plage du Vougot est bien ventée. Elle attire régulièrement les amateurs de glisse : cerf-volant, kite-surf, fun-board, char à voile.

Ces activités restent encore marginales mais peuvent néanmoins causer de nombreux dérangements pour les oiseaux stationnant sur les plages.

1-6-5 Activités naturalistes

➤ Suivi naturaliste

La richesse botanique et ornithologique du site attire de nombreux naturalistes. Le site est donc régulièrement suivi et commence à être bien connu des scientifiques.

➤ Sorties nature, découverte de l'environnement

Des sorties de découverte pour le grand public sont de temps en temps organisées par une association locale. Ces animations sont encadrées et se pratiquent sur des zones où le dérangement des espèces animales est limité.

➤ Prélèvements

Océanopolis Brest effectue environ cinq fois par an des collectes d'invertébrés dans l'étang du Curnic. Les animaux prélevés sont utilisés pour l'alimentation des animaux des aquariums. Ces collectes ont lieu sous contrôle de CEL.

1-6-6 Randonnées

➤ Randonnées pédestres (cf carte n° 15)

Un réseau de sentiers parcourt la commune de Guissény (dont une partie emprunte le GR 34). Certains de ces sentiers sont côtiers et passent sur la dune du Vougot ou au milieu de la palud. Une carte des sentiers a été éditée par l'Office de Tourisme. Elle est diffusée gracieusement auprès des vacanciers qui viennent se renseigner à l'Office. L'utilisation des sentiers est difficile à évaluer car la fréquentation est essentiellement le fait de particulier. Un groupe de marche guissénien les parcourt également tous les jeudis.

Les sentiers sont entretenus par un groupe de bénévoles, sous la houlette de l'Office de Tourisme de Guissény.

➤ VTT

Un groupe encadré de pratiquants du VTT existe à Guissény. Il est composé d'une quinzaine de personnes. Ce groupe passe régulièrement sur les sentiers traversant la zone (ancienne route de Guissény à Plouguerneau) et sur celui longeant la falaise morte.

Le groupe ne pratique pas le VTT sur les dunes ou sur la plage, cependant, il arrive que des particuliers les fréquentent.

➤ Hippisme

La plage du Vougot est un site particulièrement apprécié par les cavaliers. Il est très fréquenté tout au long de l'année. Un club hippique, installé sur la palud (commune de Plouguerneau) organise les promenades encadrées mais de nombreux particuliers fréquentent aussi les dunes.

Le club hippique de Plouguerneau ne fréquente pas la dune côtière ce qui n'est pas toujours le cas des particuliers (absence de signalisation sur les pratiques équestres autorisées ou non en cet endroit).

Les cavaliers fréquentent également les sentiers équestres situés dans les terres.

Quelques manifestations ont lieu dans l'année : de grandes randonnées et trials organisés par les "Cavaliers du Léon", la fête du cheval en juillet dans les arrières-dunes.

1-6-7 Divers

➤ fêtes de nuit

Les plages, les dunes servent de théâtre régulier aux fêtes nocturnes estivales. Durant l'été, les feux se multiplient sur les plages (les ganivelles sont régulièrement brûlées) et les déchets restent sur place.

➤ **Manifestations**

- Les "foulées de la baie" ont lieu en janvier tous les ans et si le terrain le permet (pas trop de boue), le parcours des coureurs à pied traverse le marais du Curnic
- La "Fête des Sentiers" a lieu le dernier dimanche d'avril au camping du Vougot. Elle a été l'occasion de communiquer sur Natura 2000 lors de ses deux dernières éditions.

1-7 Remarque sur le choix du périmètre du site :

Il est important de noter que le choix du périmètre du site de "Guissény" se révèle tout à fait probant.

Le site comprend toutes les zones ayant un intérêt patrimonial majeur : estran, massif dunaire et arrière-dunaire, étang et prairies humides.

Lors des relevés de terrain durant la phase de cartographie, il n'a pas été relevé d'oubli d'habitats d'intérêt communautaire en frontière du périmètre. De même, aucune espèce d'intérêt communautaire n'est signalée en dehors de la zone choisie.

1-8 Synthèse des incidences des activités humaines sur les habitats :

Les activités humaines sur le site de "Guissény" sont principalement de cinq ordres : agriculture, chasse/pêche, tourisme, sport, activités naturalistes.

Les pratiques agricoles actuelles sont indispensables au maintien d'un milieu ouvert. Elles vont dans le sens de la préservation des habitats : pâturage extensif, fauche et absence de pesticides dans la zone la plus sensible (Arrêté de Biotope). Cependant, même si l'effort de la part des exploitants est certain, il reste encore des progrès à faire dans la limitation des intrants (NPK). Ceci est indispensable pour le maintien d'une flore riche et variée. C'est particulièrement important pour la conservation des habitats des trois espèces d'intérêt communautaire. Le maintien et l'adaptation des pratiques agricoles est un enjeu majeur pour le site.

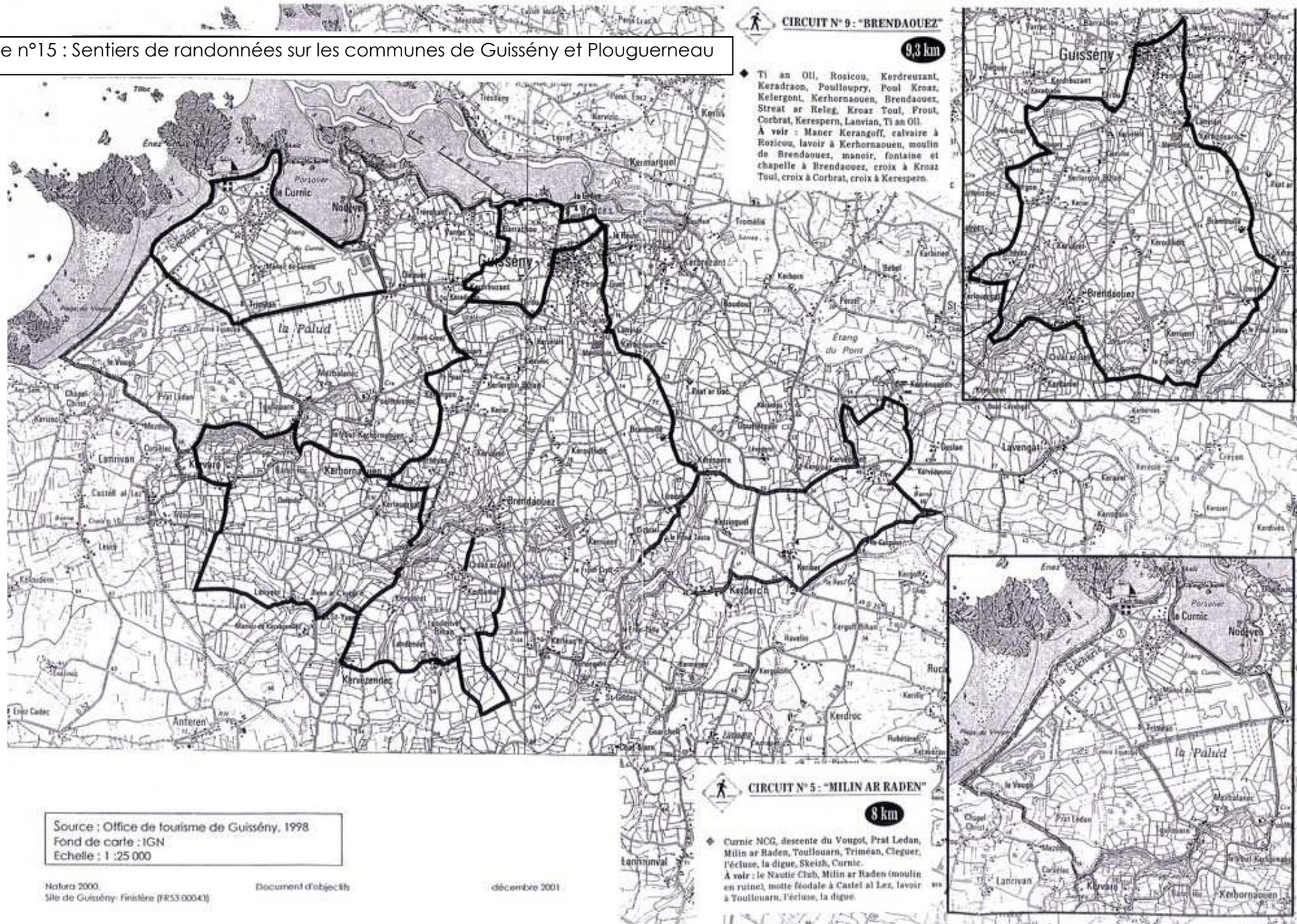
La chasse et la pêche sont des activités déjà encadrées et limitées par des règlements (réserve de chasse maritime, convention CEL/Société de chasse).

Bien que relativement peu touristique, Guissény attire néanmoins une belle population d'estivants et de locaux attachés à un littoral encore préservé. Cela implique des phénomènes de surfréquentation ponctuelle et de dégradation par piétinement sur les milieux instables comme la dune, ainsi que des dépôts de déchets dans les dunes et sur les plages.

Les activités sportives sont à la fois le fait de groupes encadrés et d'individuels. La communication vers les associations sportives est facile et ces groupes suivent volontiers les consignes d'accès dans les différents milieux. Il est en revanche plus difficile de canaliser les pratiques individuelles (activités pédestres ou non). Il faut particulièrement axer la communication et l'information vers ces usagers, souvent très attachés au site.

Les suivis naturalistes dans le marais du Curnic existent depuis plusieurs dizaines d'années. Il s'agirait maintenant de coordonner les différentes recherches afin d'établir des bases de données exploitables dans le temps. Cela permettra un suivi plus rigoureux des espèces, habitats et habitats d'espèces dans l'avenir.

Carte n°15 : Sentiers de randonnées sur les communes de Guissény et Plouguerneau



CIRCUIT N° 9 : "BREDAOUEZ"

9,3 km

♦ Ti an Oll, Rosicou, Kerdreuzant, Keradraon, Poulloupy, Pool Kroaz, Kelergon, Kerhornaouen, Brendaouez, Street ar Releg, Kroaz Toul, Froul, Corbrat, Kerespern, Lanvian, Ti an Oll.
 À voir : Maner Kerangoff, calvaire à Rosicou, lavoir à Kerhornaouen, moulin de Brendaouez, manoir, fontaine et chapelle à Brendaouez, croix à Kroaz Toul, croix à Corbrat, croix à Kerespern.

CIRCUIT N° 5 : "MILIN AR RADEN"

8 km

♦ Curmic NCG, descente du Vougot, Prat Ledan, Milin ar Raden, Toullouarn, Trimean, Cleguer, l'église, la digue, Skeish, Curmic.
 À voir : le Nautic Club, Milin ar Raden (moulin en ruine), motte féodale à Castel al Lez, lavoir à Toullouarn, l'église, la digue.

Source : Office de tourisme de Guissény, 1998
 Fond de carte : IGN
 Echelle : 1 : 25 000

Tableau n°8 : Impacts des activités humaines sur les habitats

Tableau n°8/a : Nature des usages du site :

Nature	Technique
Activités agricoles	cultures maraîchères prairies pâturées : exploitation intensive à extensive prairies fauchées apports d'intrants (NPK)
Chasse	réserve de chasse dans l'estuaire du Quillimadec chasse limitée dans la palud (convention) chasse sur le domaine public maritime battues au renard
Pêche à pied	pratique individuelle : pêche aux érilles, crevettes, ormeaux pas de pêche professionnelle
Activités nautiques et de glisse	voile dans le cadre du club nautique de Guissény compétitions sportives Cerf-volant, char à voile, kite surf
Camping	emplacement d'un camping ouvert en période estivale sur la dune du Curnic
Fréquentation	chevaux dans les habitats dunaires et sur les plages
Fréquentation	VTT sur les dunes et les plages, dans le marais
Fréquentation	Piétons sur les dunes et les plages, dans le marais
Stationnement	4 parkings le long des dunes du Vougot
Goémon	récolte des laminaires échouées sur la plage du Vougot
Jardinage	Espèces exotiques dans les petits jardins du lotissement du Polder
Découverte de l'environnement	sorties naturalistes ; observation à partir de la digue, de la plage du Vougot, de l'estuaire de Tresseny (scolaires et grand public)
Suivis naturalistes	inventaires et suivis des espèces et des habitats
Décharges	sauvages en quelques points
Remblais	décharges de goudron et ferrailles sur les enrochements existants
Gens du voyage	occupation occasionnelle de la dune
Fêtes de nuit	Feux sur les plages et dans la dune

Tableau n°8/b : impact des usages sur le site

Impact favorisant	<p>Chasse : estuaire du Quillimadec (réserve de chasse maritime), convention CEL/Société de chasse sur l'étang. Zones de repos et de gagnage pour les oiseaux.</p> <p>Stationnement : pas de voitures sur les dunes</p> <p>Découverte de l'environnement : activités encadrées (empêche la dispersion des participants)</p> <p>Découverte de l'environnement : éducation, information sur les espèces et habitats.</p> <p>Suivis naturalistes : connaissance du milieu, des espèces et habitats</p>
Impact plutôt favorisant	<p>Activités agricoles : gestion écologique des habitats</p> <p>Activités agricoles : reconquête d'un paysage ouvert, maintien des habitats</p> <p>Chasse : gestion de la faune</p>
Impact neutre	<p>Pêche à pieds : pas de pêche à grande échelle</p> <p>Activités nautiques et de glisse : dans le cadre du club nautique : activités encadrées dans un périmètre donné</p> <p>Camping : évite la dispersion des campeurs sur la dune</p> <p>Fréquentation VTT : circulation contrôlée dans les groupes organisés : pression limitée sur les habitats</p> <p>Goémon : amendement des terres agricoles hors zone Natura 2000</p> <p>Goémon : pas de récolte en mer, pas de destruction d'habitats marins</p>
Impact plutôt défavorisant	<p>Camping : déchets</p> <p>Fréquentation piétons : dégradation de la dune et des habitats arrière-dunaires</p> <p>Fréquentation piétons : déchets</p> <p>Plantations : banalisation de la flore et diversité moindre des habitats</p> <p>Remblais : pollution des sols</p> <p>Remblais : pollution visuelle</p> <p>Pêche à pieds : perturbation possible des habitats</p> <p>Activités nautiques et de glisse : perturbation possible des oiseaux par les activités de glisse</p> <p>Activités agricoles : déprise agricole entraînant la banalisation des milieux et la disparition d'habitats</p> <p>Activités agricoles : qualité de l'eau</p> <p>Fréquentation VTT : déchets</p> <p>Gens du voyage : déchets</p> <p>Fêtes de nuit : déchets</p>
Impact défavorisant	<p>Fréquentation piétons : dégradation du sentier côtier</p> <p>Fréquentation VTT : circulation non contrôlée des particuliers : dégradation des habitats</p> <p>Plantations : introduction d'espèces exogènes envahissantes (baccaris, herbe de la Pampa)</p> <p>Fréquentation chevaux : dégradation des habitats par piétinement</p> <p>Décharges : pollution</p> <p>Décharges : qualité de l'eau, impact sur la flore</p> <p>Gens du voyage : dégradation des habitats</p> <p>Camping : piétinement et dégradation de la dune entre le camping et la plage</p> <p>Activités agricoles : modification des habitats</p> <p>Activités agricoles : prolifération des algues vertes</p>

1-9 Evaluation des enjeux :

Habitats en mauvais état de conservation :

Code	1230	2120	2130	7110
Habitats	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Dunes mobiles du cordon littoral	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Tourbières hautes actives
Menaces	- Eutrophisation - Surpiétinement - Embroussaillage	- Eutrophisation - Surpiétinement	Surpiétinement Envahissement par la mousse <i>Campilopus introflexus</i>	Fermeture du milieu

Habitat en état moyen de conservation :

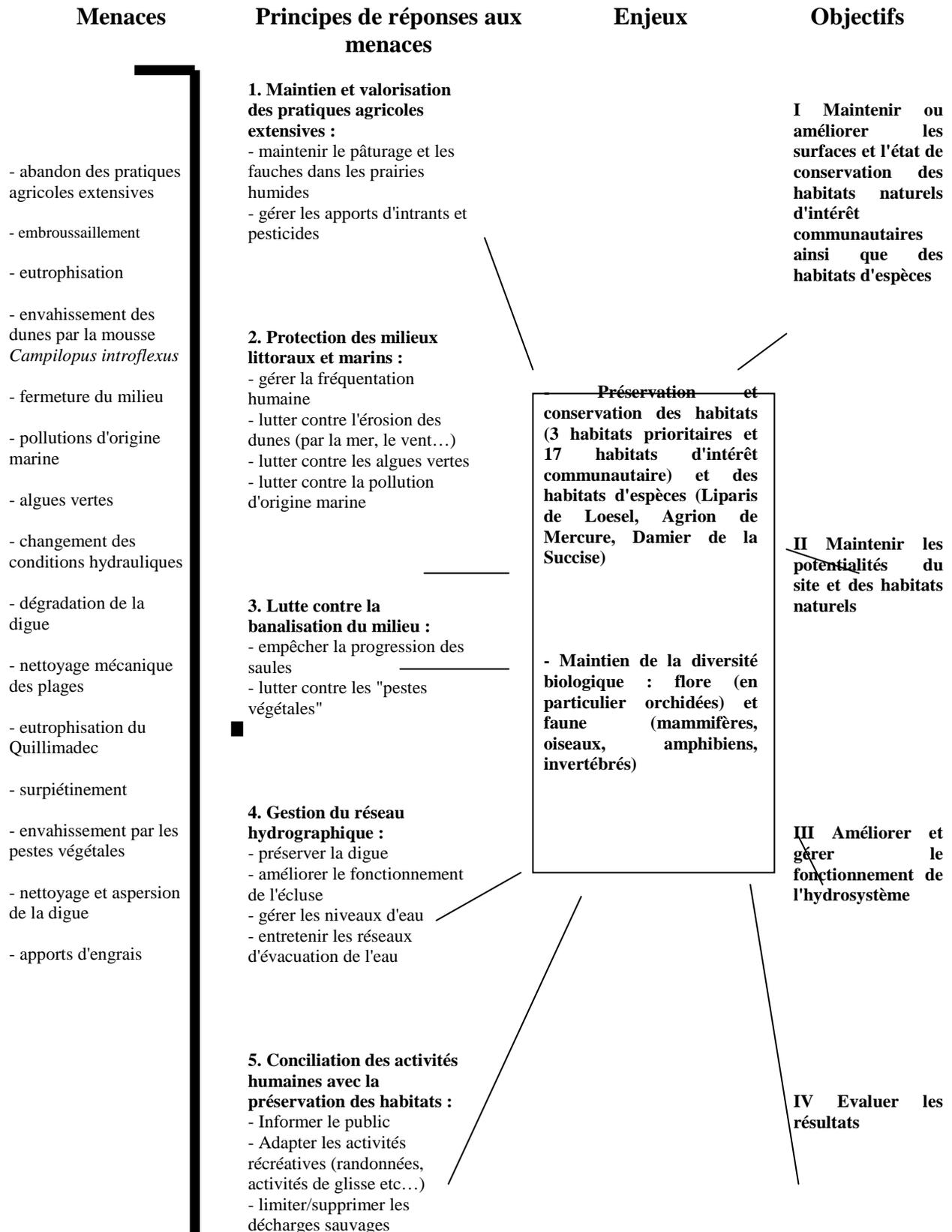
Code	6410
Habitats	Prairie à Molinie sur calcaire et argile
Menaces	- Eutrophisation - Apport d'engrais - Abandon des pratiques agricoles extensives

Habitats en bon état de conservation :

Code	1110	1130	1140	1150	1160
Habitats	bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	estuaires	replats boueux ou sableux exondés à marée basse	lagunes*	grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>zostera marina</i>)
Menaces	Pollutions d'origine marine	Pollutions d'origine marine Algues vertes	Pollutions d'origine marine Algues vertes	- Changement des conditions hydrauliques - Dégradation de la digue	Pollutions d'origine marine

Code	1170	1210	1220	1310	1330
Habitats	récif	végétation annuelle des laisses de mer	végétation vivace des rivages de galets	végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	prés-salés atlantiques
Menaces	Pollutions d'origine marine	- Nettoyage mécanique des plages - Pollutions d'origine marine	- Nettoyage mécanique des plages - Pollutions d'origine marine	- Eutrophisation du Quillimadec qui entraînerait un engorgement	- Eutrophisation du Quillimadec qui entraînerait un engorgement

Code	1420	2110	2190	3110	8210
Habitats	fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	dunes mobiles embryonnaires	dépressions humides intradunales	Eaux oligotrophes très peu minéralisée des plaines sablonneuses atlantiques	végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires
Menaces	- Eutrophisation du Quillimadec qui entraînerait un engorgement	Surpiétinement	Fermeture du milieu (saules..) et envahissement par les pestes végétales Habitat des espèces Liparis de Loesel et Damier de la Succise		Nettoyage et aspersion de la digue





PARTIE 2

Les objectifs de développement durable

(La définition des objectifs décrits ci-après est le fruit de la concertation au sein des différents groupes de travail qui se sont réunis d'octobre 2000 à novembre 2001)

La mise en place du document d'objectifs du site Natura 2000 de "Guissény" relève d'une démarche de sensibilisation et d'appropriation pour les usagers du site. La concertation qui a abouti à la définition des objectifs et actions de ce document a permis l'expression des différents points de vue lors des réunions de travail.

Le document d'objectifs est un document de cohérence qui définit les conditions favorables pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire.

2-1 Objectifs généraux pour la période 2002-2007

I Maintenir ou améliorer les surfaces et l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaires ainsi que des habitats d'espèces.

Actuellement, les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire représentent 445 ha, soit 76 % de la surface totale du site de Guissény. Il convient de maintenir à la fois les surfaces qu'ils occupent ainsi que d'assurer le bon état de conservation des habitats terrestres et aquatiques.

Afin de conserver une possibilité d'évolution dynamique, cet objectif s'entend à l'échelle du site.

II Maintenir les potentialités du site et des habitats naturels.

Il s'agit de concevoir une utilisation équilibrée des milieux naturels entre les différentes activités touristiques, économiques (en particulier agricoles) et de loisirs, notamment dans une perspective de valorisation et de développement. Pour cela, il faut également maîtriser la fréquentation des sites sensibles et assurer l'information du public.

III Améliorer et gérer le fonctionnement de l'hydrosystème

Intimement lié à l'eau, le site comprend des habitats et espèces dépendant du fonctionnement de l'hydrosystème. Il s'agit d'entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème à l'échelle du site (bassin versant de l'Alanan en particulier) et d'assurer une implication dans les actions déjà existantes à l'échelle du bassin-versant du Quillimadec.

IV Evaluer les résultats

Le Document d'Objectifs est un outil local d'aide à la planification et à la gestion d'un territoire remarquable. Il s'agit donc de mettre en place des outils d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires. Il convient de suivre et évaluer la mise en oeuvre du Document d'Objectifs.

2-2 Objectifs opérationnels

I Maintenir ou améliorer les surfaces et l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaires ainsi que des habitats d'espèces.

A. Vers le maintien des habitats naturels à groupements végétaux remarquables :

- A1 Maintenir les habitats d'intérêt communautaire et/ou à forte valeur patrimoniale en bon état de conservation
- A2 Maintenir une mosaïque de groupements végétaux
- A3 Conserver et entretenir les milieux dunaires

B. Vers le maintien des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

- B1 Restaurer les habitats fonctionnels et les stations de Liparis de Loesel
- B2 Restaurer et maintenir les habitats fonctionnels du Damier de la Succise
- B3 Restaurer et maintenir les habitats fonctionnels de l'Agrion de Mercure
- B4 Maintenir les habitats fonctionnels du Phragmite aquatique
- B5 Restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe pour favoriser son retour

II Maintenir les potentialités du site et des habitats naturels.

C. Vers une occupation raisonnée et une gestion durable du domaine public maritime :

- C1 Assurer la pérennité des zones nourricières pour les espèces animales marines et les oiseaux
- C2 Gérer de façon durable les usages de l'estran

D. Vers le maintien d'une agriculture littorale, compatible avec les objectifs de la "Directive Habitat"

- D1 Maintenir l'élevage dans les bas-marais

E. Vers la sensibilisation du grand public au respect des habitats naturels

- E1 Informer le grand public
- E2 Maîtriser la fréquentation des sites fragiles

III Améliorer et gérer le fonctionnement de l'hydrosystème

F. Vers des actions à l'échelle des bassins versants

- F1 Restaurer la qualité des eaux douces pénétrant dans l'estran pour enrayer la prolifération des ulves.
- F2 Maintenir les zones humides et gérer l'hydrosystème du marais du Curnic
- F3 Maintenir la digue du Curnic en bon état

IV Evaluer les résultats

G. Vers la mise en place d'une structure de suivi et d'évaluation du document d'objectifs

- G1 Instaurer un système de suivi de l'état de conservation des habitats

2-3 Utilisation des "fiches objectifs" :

Chacune des fiches qui constituent cette partie a été présentée selon le même schéma afin d'en faciliter la lecture.

Titre : il est repris dans la liste des objectifs (cf page précédente)

N° de fiche : Il s'agit d'une lettre suivi d'un numéro.

Enjeux et problématique : pour resituer le cadre de l'objectif à un niveau local comme à un niveau plus général.

Secteurs concernés : lieux dits

Habitats naturels/espèces concernés : liste des habitats d'intérêt européens et habitats d'espèces concernés par l'objectif.

Acteurs concernés : administrations, collectivités, associations ou particuliers directement concernés par l'objectif.

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché : recensement des mesures réglementaires ou actions de terrain déjà mises en place et directement liées à cet objectif.

Actions : liste des actions découlant de l'objectif. Se référer à la partie 3 du document d'objectifs par la consultation des fiches correspondantes.

Les fiches de synthèse sont réunies dans la quatrième partie de ce document.

Objectif :**Maintenir les habitats d'intérêt communautaire et/ou à forte valeur patrimoniale en bon état de conservation****Enjeux et problématique**

Selon l'article 3.1 de la "Directive Habitats", le réseau Natura 2000 doit "assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire".

Le site de Guissény s'étend sur une surface de 586 ha dont 445 ha sont identifiés comme habitats naturels d'intérêt communautaire (soit 76 % de cette surface). Ils accueillent des populations remarquables d'oiseaux migrateurs, hivernants ou nicheurs (notamment le Gravelot à collier interrompu), des insectes inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats (Damier de la Succise, Agrion de Mercure) ainsi que des espèces végétales rares et patrimoniales (Liparis de Loesel inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats et 11 autres espèces d'orchidées, Drosera etc...). Ces milieux sont essentiellement des milieux ouverts à végétation basse qu'il convient de maintenir en l'état en agissant contre les processus naturels de fermeture de milieux.

Des mesures de gestion agricole (pâturage et fauche, coupe de la saulaie), de gestion de l'eau (hydrographie, bassins versants) et de gestion de la fréquentation sont indispensables pour atteindre cet objectif.

Secteurs concernés

- Tout le site

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>Zostera marina</i>)	1160
- récifs	1170
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330
- fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	1420
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires	8210

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Activités agricoles	cultures maraîchères prairies pâturées : exploitation intensive à extensive prairies fauchées apports d'intrants (NPK)	(+) gestion écologique des habitats (+) reconquête d'un paysage ouvert	(--) modification des habitats (-) déprise agricole (-) qualité de l'eau (--) prolifération des algues vertes
Pêche à pied	pratique individuelle : pêche aux étrilles, crevettes, ormeaux	(=) pas de pêche à grande échelle	(-) perturbation possible des habitats
Jardina-ge	Espèces exotiques dans les petits jardins du lotissement du Polder		(--) introduction d'espèces (baccaris, herbe de la Pampa) exogènes envahissantes (-) banalisation de la flore et diversité moindre des habitats
Décha-rges	sauvages en quelques points		(--) pollution (--) qualité de l'eau, impact sur la flore

Acteurs concernés

- Communes de Guissény, Plouguerneau et Kerlouan
- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Agriculteurs
- Propriétaires privés
- Société Française d'Orchidophilie et Conservatoire Botanique de Brest
- Sociétés et Fédération de chasse
- Fédération de randonneurs
- Cavaliers
- Guissény, Rendez-Vous Nature
- Acteurs du tourisme

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- Un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope est en vigueur dans les bas-marais du Curnic depuis juillet 1997.
- Expérimentation en cours de gestion conservatoire des stations d'orchidées (SFO)

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone. **(Fiche-action n°1)**
 - zonage en trois types de secteurs : zones à vocation agricole, zones à vocation agricole potentielle, zones à vocation conservatoire.
 - mise en place de différentes mesures de gestion suivant le zonage défini ci-dessus.
 - maîtrise des apports d'engrais
2. Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic **(Fiche-action n°2)**
3. Supprimer et empêcher les dépôts polluants **(Fiche-action n°3)**
4. Maintenir un paysage ouvert : **(Fiche-action n°4)**
 - contenir l'évolution spontanée de la végétation (saulaie)
 - éradication d'espèces indésirables ("Herbe de la Pampa", *Baccharis halimifolia*)
5. Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral **(Fiche action n°23)**
6. Sensibiliser le public **(Fiche-action n°16)**

Objectif :**Maintenir une mosaïque de groupements végétaux****Enjeux et problématique**

Les marais du Curnic se caractérisent par la juxtaposition de plusieurs formations végétales dont certaines sont rares et originales. Plus d'une trentaine de groupements végétaux se répartissent dans l'espace selon trois principaux types de facteurs écologiques : le degré de salinité et/ou le pH, le niveau trophique des sols (teneur en éléments nutritifs) et l'humidité des sols.

Ainsi, la combinaison de groupements végétaux remarquables avec une flore qui ne l'est pas moins, confère au marais tout son intérêt. Ce type de mosaïque n'est pas courant sur le littoral et doit être maintenu afin de préserver (voire augmenter) la biodiversité de la zone.

Secteurs concernés

- Tout le site

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>Zostera marina</i>)	1160
- récifs	1170
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330
- fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	1420
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires	8210

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Activités agricoles	cultures maraîchères prairies pâturées : exploitation intensive à extensive prairies fauchées apports d'intrants (NPK)	(+) gestion écologique des habitats (+) reconquête d'un paysage ouvert	(--) modification des habitats (-) déprise agricole (-) qualité de l'eau (--) prolifération des algues vertes
Jardins	Espèces exotiques dans les petits jardins du lotissement du Polder		(--) introduction d'espèces (baccaris, herbe de la Pampa) exogènes envahissantes (-) banalisation de la flore et diversité moindre des habitats
Déchets	sauvages en quelques points		(--) pollution (--) qualité de l'eau, impact sur la flore

Acteurs concernés

- Communes de Guissény, Plouguerneau et Kerlouan
- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Agriculteurs
- Propriétaires privés
- Société Française d'Orchidophilie et Conservatoire Botanique de Brest
- Guissény, Rendez-Vous Nature

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- Un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope est en vigueur dans les bas-marais du Curnic depuis juillet 1997.
- Expérimentation en cours de gestion conservatoire des stations d'orchidées (SFO)

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone. **(Fiche-action n°1)**
 - zonage en trois types de secteurs : zones à vocation agricole, zones à vocation agricole potentielle, zones à vocation conservatoire.
 - mise en place de différentes mesures de gestion suivant le zonage défini ci-dessus.
 - maîtrise des apports d'engrais
2. Maintenir un paysage ouvert : **(Fiche-action n°4)**
 - contenir l'évolution spontanée de la végétation (saulaie)
 - éradication d'espèces indésirables ("Herbe de la Pampa", *Baccharis halimifolia*)
3. Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic **(Fiche-action n°2)**
3. Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic **(Fiche-action n°15)**
4. Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime : *Otanthus maritimus* **(Fiche-action n°21)**
- 5 Suivre la digue du Curnic **(Fiche-action n°24)**

Objectif :**Conserver et entretenir les milieux dunaires****Enjeux et problématique**

Milieu instable à cause de son substrat, la dune est fragile. Ce type de milieu est bien représenté sur le site de Guissény par la Grève du Vougot qui s'étend sur plus de deux kilomètres (environ 52 ha). On peut souligner l'intérêt floristique des dunes en Bretagne qui abritent 20% de la flore menacée du Massif Armoricaïn. Ces milieux dunaires sont également idéaux pour les oiseaux tels le Gravelot à collier interrompu présent sur le site, ou encore pour accueillir les passages de petits passereaux migrateurs. L'érosion marine est le premier facteur de dégradation (parfois très spectaculaire lors des tempêtes). La dune est par ailleurs sensible à la surfréquentation touristique : piétinement, camping sauvage, circulation automobile. L'érosion éolienne dans certains secteurs peut être accentuée dès lors que la couverture végétale de la dune est réduite.

Sur le site de Guissény, il paraît indispensable d'avoir une réflexion sur la fréquentation du Vougot et sur la restauration du front de dune dégradé, sans oublier les milieux arrière-dunaires.

Secteurs concernés

Dunes du Vougot et arrière-dunes

Habitats naturels/espèces concernés

(et code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres) * = habitat prioritaire

- végétations annuelles des laisses de mer	1210
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130

Acteurs concernés

- Commune de Guissény
- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Société Française d'Orchidophilie et Conservatoire Botanique de Brest
- Sociétés et Fédération de chasse
- Cavaliers
- Fédération de Randonneurs
- Guissény, Rendez-Vous Nature
- Acteurs du nautisme

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- mise en place d'un front de ganivelles en décembre 1989 .
- enrochements en 1979 à l'est du port du Curnic
- création de deux parkings et aménagements défensifs de la dune contre la circulation automobile : talus, murets, plots de bois
- suppression définitive du camping semi-sauvage en 1994 par la clôture du terrain de camping municipal de Guissény (talus et haies)

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Activités nautiques et de glisse	voile dans le cadre du club nautique de Guissény compétitions sportives	(=) activités encadrées dans un périmètre donné	(-) perturbation possible des oiseaux par les activités de glisse
Camping	emplacement d'un camping ouvert en période estivale sur la dune du Curnic	(=) évite la dispersion des campeurs sur la dune	(-) concentre la pression humaine sur une petite surface (--) piétinement et dégradation de la dune entre le camping et la plage (-) déchets
Fréquentation	chevaux dans les habitats dunaires		(--) dégradation des habitats par piétinement
Fréquentation	VTT	(=) circulation contrôlée dans les groupes organisés : pression limitée sur les habitats	(---) circulation non contrôlée des particuliers : dégradation des habitats (-) déchets
Fréquentation	piétons		(-) dégradation de la dune et des habitats arrière-dunaires (--) dégradation du sentier côtier (-) déchets
Stationnement	4 parkings le long des dunes du Vougot	(++) pas de voitures sur les dunes	
Goémon	récolte des laminaires échouées sur le plage du Vougot	(=) amendement des terres agricoles hors zone Natura 2000 (=) pas de récolte en mer, pas de destruction d'habitats marins	
Découverte de l'environnement	sorties naturalistes ; observation à partir de la digue, de la plage du Vougot, de l'estuaire de Tresseny (scolaires et grand public)	(++) activités encadrées : empêche la dispersion des participants (++) éducation, information	
Suivis naturalistes	inventaires et suivis des espèces et des habitats	(++) connaissance du milieu	
Remblais	décharges de goudron et ferrailles sur les enrochements existants		(-) pollution des sols (-) pollution visuelle
Gens du voyage	occupation occasionnelle de la dune		(--) dégradation des habitats (-) déchets
Fêtes de nuit	Feux sur les plages et dans la dune		(-) déchets (- -) perturbation des habitats

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Sensibiliser le public (**Fiche-action n°16**)
2. supprimer et empêcher les dépôts polluants (**Fiche-action n°3**)
3. réhabiliter les zones dunaires dégradées (**Fiche-action n°6**)
4. maîtriser la fréquentation des zones sensibles (**Fiche-action n°5**)
5. Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime : *Otanthus maritimus* (**Fiche-action n°21**)
6. Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral (**Fiche action n°23**)

Objectif :**Restaurer les habitats fonctionnels
et les stations de Liparis de Loesel****Enjeux et problématique**

Liparis loeselii est une plante en régression générale en Europe. Cette orchidée est une espèce pionnière, inféodée à des milieux jeunes dépourvus de végétation dense. Malgré une répartition assez large en France, le Liparis de Loesel a subi un profond déclin sur une grande partie de son aire.

Comme beaucoup de plantes de zones humides, l'assèchement des marais, la pollution des eaux, l'abandon du pastoralisme et de la fauche en zones humides sont les principaux facteurs de sa disparition. Sur le littoral, la fixation des cordons dunaires par les digues, enrochements, construction de routes ou urbanisation interdit la genèse spontanée de dépressions favorables à l'apparition de stations de Liparis. Celles-ci sont toutes vouées à disparaître lors de l'évolution spontanée de la végétation. La gestion de cette dernière ne peut que retarder l'échéance fatale. Les Liparis sont donc condamnés à trouver de nouvelles dépressions pour se maintenir. La création artificielle de dépressions peut constituer un palliatif salutaire.

A Guissény, les stations de cette orchidée disparaissent progressivement par la fermeture du milieu (boisement naturel de saules). Le maintien de l'habitat fonctionnel du Liparis nécessite donc de contenir la progression des saules dans le marais.

Secteurs concernés

Bas marais du Curnic et toute autre zone humide potentiellement favorable à l'espèce sur la totalité du site.

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- dépressions humides intradunales	2190
------------------------------------	------

Acteurs concernés

- Commune de Guissény
- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Agriculteurs
- Société Française d'Orchidophilie et Conservatoire Botanique de Brest
- Guissény, Rendez-Vous Nature

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- Le Liparis de Loesel est une espèce protégée au niveau national. La destruction de cette espèce et de son biotope est interdite par arrêté interministériel du 20 janvier 1982 (JO du 13 mai 1982). Elle est inscrite à l'annexe I de la Convention de Berne
- Un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope est en vigueur dans les bas-marais du Curnic depuis juillet 1997.
- Expérimentation en cours de gestion conservatoire des stations d'orchidées (SFO). Une mise à nu de 400m² de sable a été expérimentée en décembre 1999. Elle vise à mettre à disposition de l'espèce des zones vierges sableuses à coloniser.
- Coupe manuelle de saules, fauche et pâturage extensif par des poneys rustiques sont en cours d'expérimentation.

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Fréquentation	chevaux dans les habitats dunaires		(--) dégradation des habitats par piétinement
Fréquentation	VTT	(=) circulation contrôlée dans les groupes organisés : pression limitée sur les habitats	(---) circulation non contrôlée des particuliers : dégradation des habitats (-) déchets
Fréquentation	piétons		(-) dégradation de la dune et des habitats arrière-dunaires (--) dégradation du sentier côtier (-) déchets
Décharges	sauvages en quelques points		(--) pollution (--) qualité de l'eau, impact sur la flore
Jardinage	Espèces exotiques dans les petits jardins du lotissement du Polder		(--) introduction d'espèces (baccaris, herbe de la Pampa) exogènes envahissantes (-) banalisation de la flore et diversité moindre des habitats
Activités agricoles	cultures maraîchères prairies pâturées : exploitation intensive à extensive prairies fauchées apports d'intrants (NPK)	(+) gestion écologique des habitats (+) reconquête d'un paysage ouvert	(--) modification des habitats (-) déprise agricole (-) qualité de l'eau (--) prolifération des algues vertes

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Créer artificiellement des dépressions dunaires et sables nus favorables à une extension naturelle du *Liparis* de Loesel et suivre la recolonisation végétale (**Fiche-action n°7**)
2. Maintenir un paysage ouvert (**Fiche-action n°4**)
3. Supprimer et empêcher les dépôts polluants (**Fiche-action n°3**)
4. Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic (**Fiche-action n°2**)
5. Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : *Liparis loeselii* (**Fiche-action n°8**)
6. Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone. (**Fiche-action n°1**)
 - zonage en trois types de secteurs : zones à vocation agricole, zones à vocation agricole potentielle, zones à vocation conservatoire.
 - mise en place de différentes mesures de gestion suivant le zonage défini ci-dessus.
 - maîtrise des apports d'engrais
7. Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic (**Fiche-action n°15**)

Objectif :

Restaurer et maintenir les habitats fonctionnels du Damier de la Succise

Enjeux et problématique

Ce papillon est l'un des dix plus menacés de notre pays. La première cause de régression est la transformation (drainage, surpâturage) ou la destruction (mise en culture) des biotopes riches en succises (indispensables aux chenilles). La destruction des prairies humides est donc un important facteur de régression. Leur abandon et transformation en friches hautes sont aussi nocifs (régression des succises dans les molinaies denses en une dizaine d'année).

Sur le site, une population se maintient dans les prairies tourbeuses (zone d'Arrêté de Biotope). Son existence est liée à la gestion de ces parcelles (mise en place d'une fauche partielle).

Secteurs concernés

Il s'agit essentiellement de la prairie tourbeuse, sur les terrains du CEL.

Habitats naturels/espèces concernés

- prairies humides à mésotrophes à <i>Juncus acutiflorus</i>	
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acide)	6410

Acteurs concernés

- Commune de Guissény
- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Agriculteurs
- Groupe des Invertébrés du Massif Armoricain et Conservatoire Botanique de Brest

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- Le Damier de la Succise est une espèce protégée au niveau national. Elle est inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne et à l'annexe II de la Directive Habitats.
- Un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope est en vigueur dans les bas-marais du Curnic depuis juillet 1997. Interdiction d'épandage de produits phytosanitaires sur les parcelles abritant la population de Damier de la Succise.

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Activités agricoles	cultures maraîchères prairies pâturées : exploitation intensive à extensive prairies fauchées apports d'intrants (NPK)	(+) gestion écologique des habitats (+) reconquête d'un paysage ouvert	(--) modification des habitats (-) déprise agricole (-) qualité de l'eau (--) prolifération des algues vertes

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Entretien et/ou restaurer le réseau de fossés et mares (**Fiche-action n°9**)
2. Etablir un planning de fauches contrôlées sur les parcelles abritant des pieds de Succise (*Succisa pratensis*) (**Fiche-action n°10**)
3. Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) . (**Fiche-action n°11**)
4. Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone. (**Fiche-action n°1**)
5. Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic (**Fiche-action n°16**)

Objectif :**Restaurer et maintenir les habitats fonctionnels de l'Agrion de Mercure****Enjeux et problématique**

En régression (voire disparition) dans de nombreux pays d'Europe, l'Agrion de Mercure est cependant bien représenté en France. Cette espèce craint la disparition de ses habitats par comblement, détournement ou recréusement des fossés et petits cours d'eau. Elle est sensible à la pollution des eaux. Un embroussaillage excessif des rives des ruisselets qu'elle fréquente implique la disparition progressive de la végétation aquatique ou semi-aquatique. L'assèchement estival des sources détruit pontes et larves.

A Guissény, une petite population fréquente les fossés et ruisseaux circulant dans la zone sud-ouest du périmètre d'Arrêté de Biotopie.

Secteurs concernés

Ruisseaux et fossés le long des prairies humides tourbeuses.

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- ruisseaux de faible importance, généralement ensoleillés, plutôt calcaires, riches en oxygène, oligotrophes à mésotrophes.

- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110

Acteurs concernés

- Communes de Guissény et Plouguerneau
- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Agriculteurs
- Groupe des Invertébrés du Massif Armoricaire, Société d'Odonatologie, et Conservatoire Botanique de Brest

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Activités agricoles	cultures maraîchères prairies pâturées : exploitation intensive à extensive prairies fauchées apports d'intrants (NPK)	(+) gestion écologique des habitats (+) reconquête d'un paysage ouvert	(--) modification des habitats (-) déprise agricole (-) qualité de l'eau (--) prolifération des algues vertes

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- L'Agrion de Mercure est une espèce protégée au niveau national par Arrêté du 22 juillet 1993. Elle est inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne et à l'annexe II de la Directive Habitats
- Un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotopie est en vigueur dans les bas-marais du Curnic depuis juillet 1997.

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Entretien et/ou restaurer le réseau de fossés et mares (**Fiche-action n°9**)
2. Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) (**Fiche-action n°12**)
3. Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic (**Fiche-action n°2**)
4. Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone. (**Fiche-action n°1**)

Objectif :**Maintenir les habitats fonctionnels
du Phragmite aquatique****Enjeux et problématique**

Le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) est un des passereaux les plus rares du continent européen et compterait un minimum de 10 000 couples. Il niche essentiellement en Pologne et en Biélorussie. L'espèce ne niche plus qu'occasionnellement en Europe occidentale. Les marais littoraux français jouent un rôle primordial pour la migration postnuptiale qui s'étale de fin juillet à mi octobre. L'espèce n'est pas facile à déceler car les individus se cachent facilement au coeur des roselières.

L'étang du Curnic de part son caractère littoral et sa roselière est un lieu de passage pour l'espèce. Elle a pu être observée en petit nombre en 1970, 1971, 1990 et 1992 (1997 ?). Un suivi plus précis de l'espèce (par baguage par exemple) permettrait de préciser la valeur du site pour cette espèce menacée. Son maintien passe par la gestion de la roselière qui existe déjà.

Secteurs concernés :

Etang du Curnic

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- lagunes*	1150
------------	------

Acteurs concernés

- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Communes de Guissény
- Fédération et sociétés de chasse
- SEPNB-Bretagne Vivante; Groupe Ornithologique Breton

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Suivis naturali -stes	inventaires et suivis des espèces et des habitats	(++) connaissance du milieu	

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- Le Phragmite aquatique est une espèce protégée au niveau national par Arrêté du 19 mai 1981 Elle est inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne et à l'annexe I de la Directive Habitats
- Un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope est en vigueur dans les bas-marais du Curnic depuis juillet 1997.

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Maîtriser la fréquentation des zones sensibles (**Fiche-action n°5**)
2. Suivre les populations d'oiseaux dans leurs habitats (**Fiche-action n°17**)
3. Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic (**Fiche-action n°15**)

Objectif :**Restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe pour favoriser son retour****Enjeux et problématique**

Autrefois commune sur l'ensemble de la région bretonne, y compris sur le littoral et sur les îles, la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ou *ki dour* a considérablement régressé sur son aire de répartition depuis les années 1950. La Bretagne demeure cependant l'une des six régions françaises où des noyaux significatifs de l'espèce subsistent, bien qu'encore très menacés.

Des témoignages attestent de la présence de l'espèce sur la Commune de Guissény jusqu'aux années 1945-50 où les derniers piégeages ont eu lieu.

Les milieux restent potentiellement accueillants pour la loutre sous réserve de la reconquête de la qualité de l'eau et de la préservation des sites propices à l'installation de ses gîtes.

Secteurs concernés

Tout le site : estuaire de Tresseny, rivière du Quillimadec, littoral, étang du Curnic, Alanan

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>Zostera marina</i>)	1160
- récifs	1170
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330

Acteurs concernés

- Communauté de Communes du Pays de Lesneven-Côte des Légendes
- Communes de Guissény et Kerlouan
- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Agriculteurs
- Groupe Mammalogique Breton
- Fédération des Chasseurs du Finistère, Sociétés de Chasse, Fédération de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques
- Association de randonneurs

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Activités agricoles	cultures maraîchères prairies pâturées : exploitation intensive à extensive prairies fauchées apports d'intrants (NPK)	(+) gestion écologique des habitats (+) reconquête d'un paysage ouvert	(--) modification des habitats (-) déprise agricole (-) qualité de l'eau (--) prolifération des algues vertes
Chasse	réserve de chasse dans l'estuaire du Quillimadec chasse limitée dans la palud battues au renard	(++) estuaire du Quillimadec : zone de repos et gagnage pour de nombreuses espèces d'oiseaux (+) gestion de la faune	
Déchets	sauvages en quelques points		(--) pollution (--) qualité de l'eau, impact sur la flore

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- La Loutre d'Europe est protégée nationalement et toute destruction de son milieu de vie (gîtes, nourrissage) est passible de sanctions pénales (Art. L211-1, L211-2 et L215-1 du Code Rural)
- Les différentes actions et textes en matière de reconquête de la qualité de l'eau sont favorables à la reconquête de bassin-versant par la loutre. Le bassin versant du Quillimadec a été retenu comme bassin versant test dans le cadre de la démarche D.I.A.L.O.G.U.E.S. (Découvrir et Identifier entre les Acteurs des bassins versants Le patrimoine et les Objectifs pour une Gestion de la Qualité de l'Eau de la Source à l'estuaire).

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe (Lutra lutra). **(fiche-action n°13)**
2. Participer à la réflexion au sein du Comité de Pilotage du Bassin Versant du Quillimadec **(fiche-action n°20)**
3. Lutte contre la déprise agricole et adaptation des pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone. **(Fiche-action n°1)**
 - zonage en trois types de secteurs : zones à vocation agricole, zones à vocation agricole potentielle, zones à vocation conservatoire.
 - mise en place de différentes mesures de gestion suivant le zonage défini ci-dessus.
 - maîtrise des apports d'engrais
4. Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic **(Fiche-action n°2)**
5. Entretenir et/ou restaurer le réseau de fossé et de mares **(fiche action n°9)**
6. Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic **(fiche action n°15)**
7. Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique sur les populations d'anatidés de l'étang du Curnic et établir, si besoin, un programme de piégeage. **(Fiche-action n°14)**

Objectif :**Assurer la pérennité des zones nourricières pour les espèces animales marines et les oiseaux****Enjeux et problématique**

Sur le plan de l'avifaune, le site s'avère d'importance pour les oiseaux migrateurs, en particulier pour les limicoles (dont une grande diversité d'espèces européennes fréquentent le site au moment des migrations post-nuptiales) et pour le phragmite aquatique, espèce très rare figurant à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Les marais constituent par ailleurs l'un des rares points nord-finistériens de reproduction de la Bouscarle de Cetti, du Cisticole des joncs et du Busard des roseaux.

L'estuaire du Quillimadec et celui de l'Alanan abritent des populations d'invertébrés marins qui fournissent aux oiseaux et poissons de belles zones de nourrissage.

Une "réserve de chasse et de faune sauvage" est en cours de demande par le CEL auprès de Monsieur le Préfet du Finistère. Elle concerne l'étang du Curnic et les parcelles attenantes.

Secteurs concernés

Tout l'estran (notamment les estuaires du Quillimadec et de l'Alanan), étang du Curnic

Habitats naturels/espèces concernés

(et code NATURA 2000 EUR 15 à 4 chiffres) * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- récifs	1170
- végétations annuelles pionnières à Salicornia et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés salés atlantiques	1330

Acteurs concernés

- Communes de Guissény et Kerlouan
- Administrateurs en charge du Domaine Public Maritime (Service maritime de la DDE, Affaires maritimes)
- Conservatoire de l'Espace Littoral
- SEPNB-Bretagne Vivante ; Groupe Ornithologique Breton
- Sociétés et Fédération de chasse, Association de chasse du domaine public maritime
- Fédération de randonnée
- Guissény, Rendez-Vous Nature

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- réserve de chasse maritime dans la baie de Tresseny
- convention entre la société de chasse de Guissény et le Conservatoire du Littoral.

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Fréquentation	chevaux dans les habitats dunaires et sur les plages		(--) dégradation des habitats par piétinement
Fréquentation	piétons		(-) dégradation de la dune et des habitats arrière-dunaires (--) dégradation du sentier côtier (-) déchets
Goémon	récolte des laminaires échouées sur le plage du Vougot	(=) amendement des terres agricoles hors zone Natura 2000 (=) pas de récolte en mer, pas de destruction d'habitats marins	
Pêche à pied	pratique individuelle : pêche aux étrilles, crevettes, ormeaux	(=) pas de pêche à grande échelle	(-) perturbation possible des habitats
Activités nautiques et de glisse	voile dans le cadre du club nautique de Guissény compétitions sportives	(=) activités encadrées dans un périmètre donné	(-) perturbation possible des oiseaux par les activités de glisse
Chasse	réserve de chasse dans l'estuaire du Quillimadec chasse limitée dans la palud battues au renard	(++) estuaire du Quillimadec : zone de repos et gagnage pour de nombreuses espèces d'oiseaux (+) gestion de la faune	
Déchets	sauvages en quelques points		(--) pollution (--) qualité de l'eau, impact sur la flore

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles (**Fiche-action n°5**)
2. Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais (**Fiche-action n°2**)
3. Participer à la réflexion au sein du Comité de Pilotage du Bassin Versant du Quillimadec (**Fiche-action n°20**)
4. Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique sur les populations d'anatidés de l'étang du Curnic et établir, si besoin, un programme de piégeage. (**Fiche-action n°14**)
5. Sensibiliser le public (**Fiche-action n°16**)
6. Suivre les populations d'oiseaux dans leurs habitats (**Fiche-action n°17**)
7. Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral (**Fiche action n°23**)
8. Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic (**fiche action n°15**)

Objectif :**Gérer de façon durable les usages de l'estran****Enjeux et problématique**

La partie marine représente 60% du périmètre d'études du site NATURA 2000 de Guissény. Elle est essentiellement représentée par une partie découverte (l'estran). Cet estran est soumis aux marées. Il joue le rôle de lieu de reproduction et nourricerie pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés, mollusques), il est le support d'activités de loisirs (pêche, nautisme, hippisme, baignade...)

Ce type de milieu peut être perturbé par des aménagements, par la dégradation de la qualité de l'eau, la surfréquentation ou une exploitation humaine.

L'équilibre actuel des usages de la zone est satisfaisant et doit être maintenu (voir amélioré) dans les années à venir.

Secteurs concernés

Tout l'estran (notamment les estuaires du Quillimadec et de l'Alanan)

Habitats naturels/espèces concernés

(et code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres) * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>Zostera marina</i>)	1160
- récifs	1170
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- végétations annuelles pionnières à <i>Salicornia</i> et autres des zones boueuses et sableuses	1310
- prés salés atlantiques	1330

Acteurs concernés

- Communes de Guissény et Kerlouan
- Administrateurs en charge du Domaine Public Maritime (Service maritime de la DDE, Affaires maritimes)
- SEPNB-Bretagne Vivante et Groupe Ornithologique Breton
- Sociétés et Fédération de chasse, Association de chasse du domaine public maritime
- acteurs du nautisme
- Associations de cavaliers
- Fédération de randonneurs
- Guissény, Rendez-Vous Nature

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- réserve de chasse maritime dans la baie de Tresseny

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Fréquentation	chevaux dans les habitats dunaires et sur les plages		(--) dégradation des habitats par piétinement
Fréquentation	piétons		(-) dégradation de la dune et des habitats arrière-dunaires (--) dégradation du sentier côtier (-) déchets
Goémon	récolte des laminaires échouées sur le plage du Vougot	(=) amendement des terres agricoles hors zone Natura 2000 (=) pas de récolte en mer, pas de destruction d'habitats marins	
Pêche à pied	pratique individuelle : pêche aux étrilles, crevettes, ormeaux	(=) pas de pêche à grande échelle	(-) perturbation possible des habitats
Activités nautiques et de glisse	voile dans le cadre du club nautique de Guissény compétitions sportives	(=) activités encadrées dans un périmètre donné	(-) perturbation possible des oiseaux par les activités de glisse
Chasse	réserve de chasse dans l'estuaire du Quillimadec chasse limitée dans la palud battues au renard	(++) estuaire du Quillimadec : zone de repos et gagnage pour de nombreuses espèces d'oiseaux (+) gestion de la faune	

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Sensibiliser le public (**Fiche-action n°16**)
- 2 Supprimer et empêcher les dépôts polluants (gravats, ordures etc...) (**Fiche-action n°3**)
3. Participer à la réflexion au sein du comité de pilotage du bassin versant du Quillimadec (**Fiche-action n°20**)
4. Suivre les populations d'oiseaux dans leurs habitats (**Fiche-action n°17**)
- 5 Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral (**Fiche action n°23**)

Objectif :**Maintenir l'élevage dans les bas-marais****Enjeux et problématique**

Si la conservation des éléments majeurs du patrimoine doit être un objectif prioritaire, les propositions de mesures de gestion doivent tenir compte de la gestion actuelle de l'espace. Dans un même temps, un certain nombre de pratiques agricoles actuelles doivent nécessairement subir quelques adaptations au regard des objectifs de conservation des habitats de la Directive.

Actuellement les pratiques sont axées sur un pâturage des prairies humides et sur la fauche. Ce type de pratique se révèle indispensable au maintien des habitats tels qu'ils existent actuellement. Trois principaux exploitants utilisent des terrains du marais du Curnic et s'impliquent dans les objectifs de préservation du milieu en relation avec leur activité économique.

Secteurs concernés

L'ensemble des bas-marais du Curnic.

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives *	7110

Acteurs concernés

- Communes de Guissény et Plouguerneau
- Conservatoire du Littoral
- DDAF
- Propriétaires et exploitants
- Chambre d'Agriculture du Finistère
- ADASEA
- Conservatoire Botanique de Brest et Société Française d'Orchidophilie

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Activités agricoles	cultures maraîchères prairies pâturées : exploitation intensive à extensive prairies fauchées apports d'intrants (NPK)	(+) gestion écologique des habitats (+) reconquête d'un paysage ouvert	(--) modification des habitats (-) déprise agricole (-) qualité de l'eau (--) prolifération des algues vertes

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- un arrêté préfectoral de protection du biotope de juillet 1997 détermine des mesures concernant les activités agricoles sur le périmètre de l'arrêté.
- convention de gestion agricole entre le CEL et les exploitants agricoles.

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Lutte contre la déprise agricole et adaptation des pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone. **(Fiche-action n°1)**

➤ zonage en trois types de secteurs : zones à vocation agricole, zones à vocation agricole potentielle, zones à vocation conservatoire.

➤ mise en place de différentes mesures de gestion suivant le zonage défini ci-dessus.

2. Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic **(fiche action n°15)**

Objectif :**Informer le grand public****Enjeux et problématique**

Le site Natura 2000 de Guissény doit être mis en valeur pour répondre aux questions des différents publics. Cela peut se traduire par une simple information sur site à un véritable animation à thèmes, en passant par des bornes d'interprétation. Ces projets s'inscrivent dans une dynamique de développement local autour du tourisme de qualité. Tous les publics sont visés : des vacanciers aux scolaires en passant aux usagers habituels.

Il ne s'agit pas ici d'aménager de façon anarchique le site mais de proposer un projet global cohérent et respectueux du milieu (se traduisant par un plan d'interprétation par exemple).

Secteurs concernés

Tout le site.

Habitats naturels/espèces concernés

- Tous types d'habitats

Acteurs concernés

- Communauté de Communes du Pays de Lesneven
- Communes de Guissény, Plouguerneau et Kerlouan
- Conseil Régional de Bretagne et Conseil Général du Finistère
- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Associations
- Guissény, Rendez-Vous Nature
- Office de Tourisme

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Décou- verte de l'enviro n- nement	sorties naturalistes ; observation à partir de la digue, de la plage du Vougot, de l'estuaire de Tresseny (scolaires et grand public)	(++) activités encadrées : empêche la dispersion des participants (++) éducation, information	

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- Une association de découverte de l'environnement est installée à Guissény ("Guissény, Rendez-Vous Nature") et emploie deux permanents. Les actions sont de l'ordre de l'éducation en milieu scolaires (sorties, interventions pédagogiques en classe). Des animations grand-public ont lieu toute l'année.
- Un sentier d'interprétation est prévu dans un avenir proche (hors zone NATURA 2000).
- Un réseau de sentiers pédestres a été mis en place par des bénévoles de l'Office de Tourisme de Guissény et est régulièrement entretenu. Un dépliant (format A3) reprend les différents circuits.

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Sensibiliser le public (**Fiche-action n°16**)

Objectif :**Maîtriser la fréquentation des sites fragiles****Enjeux et problématique**

Il est important d'informer le public de la qualité des sites et de valoriser les moins fragiles d'entre eux (cf : objectif E1). Cependant, il faut se méfier des effets pervers d'un trop grand développement : certains sites naturels prestigieux sont parfois victimes d'un tourisme devenu trop important.

Une pression touristique localement forte a un impact certain sur les habitats naturels qui la supporte pouvant aller jusqu'à leur destruction : cas des pelouses ou dunes piétinées et soumises à l'érosion éolienne. Il convient alors de les réhabiliter et de les aménager.

A contrario, des secteurs du littoral tels les fonds d'estuaires ne subissent pas encore de fréquentation de masse. Ils sont alors le refuge de la faune (en particulier pour les oiseaux).

Il faut donc prévoir la maîtrise de la fréquentation des zones les plus sensibles.

Secteurs concernés

Toute la zone

Habitats naturels/espèces concernés

(et code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres) * = habitat prioritaire

- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130
- dépressions humides intradunales	2190

Acteurs concernés

- Communes de Guissény, Plouguerneau et Kerlouan
- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Conservatoire Botanique de Brest et Société française d'Orchidophilie
- Propriétaires
- SEPNB-Bretagne Vivante ; Groupe Ornithologique Breton
- Fédération de randonnée pédestre
- Sociétés et Fédération de chasse
- Guissény, Rendez-Vous Nature
- Associations sportives

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- Un réseau de sentiers pédestres a été mis en place par les bénévoles de l'Office de Tourisme de Guissény et est régulièrement entretenu. Un dépliant (format A3) reprend les différents circuits.

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Fréquentation	chevaux dans les habitats dunaires		(--) dégradation des habitats par piétinement
Fréquentation	VTT	(=) circulation contrôlée dans les groupes organisés : pression limitée sur les habitats	(---) circulation non contrôlée des particuliers : dégradation des habitats (-) déchets
Fréquentation	piétons		(-) dégradation de la dune et des habitats arrière-dunaires (--) dégradation du sentier côtier (-) déchets
Décou-verte de l'environnement	sorties naturalistes ; observation à partir de la digue, de la plage du Vougot, de l'estuaire de Tresseny (scolaires et grand public)	(++) activités encadrées : empêche la dispersion des participants (++) éducation, information	
Stationnement	4 parkings le long des dunes du Vougot	(++) pas de voitures sur les dunes	

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Sensibiliser le public (**Fiche-action n°16**)
- 2 Réhabiliter les zones dunaires dégradées (**Fiche-action n°6**)
- 3 Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles (**Fiche-action n°5**)

Objectif :

Restaurer la qualité des eaux douces pénétrant dans l'estran pour enrayer la prolifération des ulves

Enjeux et problématique

Des marées vertes se produisent fréquemment en baie de Tresseny. Les algues vertes (*Ulva armoricana*) se développent dès les beaux jours en fond de baie avant de s'échouer au Curnic (club nautique) et sur les plages. Ces événements sont liés à un apport de sels nutritifs trop important par deux cours d'eau : le Quillimadec et l'Alanan. Pour inverser la tendance, il sera nécessaire de limiter les apports en azote et phosphore qui transitent dans les cours d'eau. Le site a une résistance potentielle élevée aux actions qui seront mises en place. Le reconquête de la qualité de l'eau se fera certainement à long terme.

Secteurs concernés

Tout l'estran (notamment les estuaires du Quillimadec et de l'Alanan)

Habitats naturels/espèces concernés

(et code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres) * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>Zostera marina</i>)	1160
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- Végétations annuelles pionnières à <i>Salicornia</i> et autres des zones boueuses et sableuses	1310
- prés salés atlantiques	1330

Acteurs concernés

- Communauté de Communes de Lesneven
- Communes de Guissény et Kerlouan
- Administrateurs en charge du Domaine Public Maritime (Service maritime de la DDE, Affaires maritimes)
- Agence de développement du Pays des Abers
- Agriculteurs

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

Le bassin versant du Quillimadec a été retenu comme bassin versant test dans le cadre de la démarche D.I.A.L.O.G.U.E.S. (Découvrir et Identifier entre les Acteurs des bassins versants Le patrimoine et les Objectifs pour une Gestion de la qUalité de l'Eau de la Source à l'estuaire). L'objectif est de lutter contre les algues vertes en baie de Tresseny à Guissény.

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Participer à la réflexion au sein du comité de pilotage du bassin versant du Quillimadec (**Fiche-action n°20**)
2. Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral (**Fiche action n°23**)

Objectif :

**Maintenir les zones humides
et gérer l'hydrosystème du marais du Curnic**

Enjeux et problématique

La zone humide du Marais du Curnic se caractérise par ses échanges plus ou moins continus avec le milieu marin. Elle est constituée d'un étang d'eau saumâtre relié à l'estran par un pertuis, d'un réseau dense de canaux et fossés, du réseau hydrographique de l'Alanan et de ses affluents.

L'intérêt patrimonial des zones humides est très fort : il s'agit de formations qui disparaissent rapidement à l'échelle européenne, nationale et locale.

La flore et la faune fréquentant le marais sont en grande partie tributaires de caractère humide du terrain. Les oiseaux d'eau et oiseaux littoraux (en particulier l'avifaune migratrice) trouvent refuge dans l'étang. Certaines espèces se reproduisent dans la roselière ou dans l'arrière dune. Fossés et ruisseaux abritent le développement de nombreuses espèces d'invertébrés ainsi qu'une population de batraciens. L'Agrion de Mercure est tributaire de la bonne qualité de l'eau des fossés et ruisseaux qui circulent dans le marais. Le Liparis de Loesel est également très sensible aux variations de la nappe d'eau dans le sol. Le maintien de zones humides passe donc par une gestion concertée de l'hydrosystème.

Secteurs concernés

- bas-marais, étang, arrière dune

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- lagunes*	1150
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires	8210

Acteurs concernés

- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Communes de Guissény et Plouguerneau
- Agriculteurs- Sociétés et Fédération de chasse
- Société Française d'Orchidophilie et Conservatoire Botanique de Brest

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Suivis naturalistes	inventaires et suivis des espèces et des habitats	(++) connaissance du milieu	
Décharges	sauvages en quelques points		(--) pollution (--) qualité de l'eau, impact sur la flore
Activités agricoles	cultures maraîchères prairies pâturées : exploitation intensive à extensive prairies fauchées apports d'intrants (NPK)	(+) gestion écologique des habitats (+) reconquête d'un paysage ouvert	(--) modification des habitats (-) déprise agricole (-) qualité de l'eau (--) prolifération des algues vertes

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- Un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope est en vigueur dans les bas-marais du Curnic depuis juillet 1997.
- Une première tranche de travaux de rénovation de la digue du Curnic a eu lieu de septembre à décembre 2001, organisée par le Conservatoire du Littoral.

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais (**Fiche-action n°2**)
2. Entretenir ou restaurer le réseau de fossés et mares (**Fiche-action n°9**)
3. Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic (**Fiche-action n°15**)

Objectif :**Maintenir la digue du Curnic en bon état.****Enjeux et problématique**

La zone de marais du Curnic est un polder à l'abri d'une digue de 540 m de long. Construite en 1834, elle protège à la fois des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (lagune - code EUR 15 : 1150 - et Liparis de Loesel en particulier) ainsi que des dizaines de maisons et d'installations économiques. Autant d'arguments pour empêcher toute remise en eau du polder.

Hors la digue n'a pas été construite ou entretenue avec des moyens suffisants. Le résultat est un ouvrage sous dimensionné et mal entretenu, très fragile et qui connaît des désordres grandissants à chaque tempête.

Acquise par la Conservatoire du Littoral en 1997, la digue fait l'objet d'une réfection sur l'ensemble de sa longueur de septembre 2001 à janvier 2002 (première tranche de travaux). Ces travaux mettent en sécurité le polder pour quelques dizaines d'années.

Toutefois, il est essentiel de se questionner sur l'avenir du marais face aux risques de submersion liés au relèvement du niveau marin et au maintien en bon état de la digue.

Un entretien et un suivi de l'édifice est indispensable pour parer à toute dégradation prématurée.

Secteurs concernés

- le marais du Curnic

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires	8210

Acteurs concernés

- Conservatoire de l'Espace Littoral
- Communes de Guissény, Plouguerneau
- Direction Régionale de l'Environnement
- Agriculteurs
- Propriétaires privés
- Société Française d'Orchidophilie et Conservatoire Botanique de Brest
- Sociétés et Fédération de chasse
- Association du Polder
- Fédération de randonneurs
- Guissény, Rendez-Vous Nature
- Acteurs du tourisme

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché

- Travaux de rénovation de la digue (sept 2001 - janvier 2002), financés par le Conservatoire du Littoral, propriétaire de l'édifice.
- Un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope est en vigueur dans les bas-marais du Curnic depuis juillet 1997.

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. Suivre la digue du Curnic et travaux complémentaires. **(Fiche-action n°24)**

Objectif :**Instaurer un système de suivi
de l'état de conservation des habitats****Enjeux et problématique**

Les résultats de la gestion et des actions de préservation qui vont être engagées nécessitent une évaluation régulière afin de vérifier leur pertinence et leur efficacité. Les actions conduites, jugées en fonction de l'évolution du contexte pourront être adaptées à ces évolutions, ce qui équivaut à une mise à jour. Ainsi le Document d'Objectifs pourra être un document de planification souple et utile.

D'autre part, cette évaluation permettra à l'Etat français d'établir son bilan tous les six ans auprès de la Commission européenne.

L'évaluation des actions engagées doit être conduite de manière à conserver une vision d'ensemble cohérente du site, des activités et des résultats tant biologiques que socio-économiques.

Secteurs concernés

- Tout le site

Habitats naturels/espèces concernés (et code NATURA 2000 à 4 chiffres)

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>Zostera marina</i>)	1160
- récifs	1170
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia</i>)	1330
- fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	1420
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires	8210

Acteurs concernés

- membres du comité de pilotage du site de Guissény (phase d'élaboration du documents d'objectifs)
- acteurs de la concertation (participants aux groupes de travail dans la phase d'élaboration du Document d'Objectifs)

Impacts des activités humaines sur les habitats :

Nature	Technique	Favorisant	Défavorisant
Suivis naturalistes	inventaires et suivis des espèces et des habitats	(++) connaissance du milieu	

Mesures et actions existantes pour l'objectif recherché
néant

ACTIONS :

(les actions citées ci-après font l'objet d'une fiche-action détaillée dont le numéro est indiqué entre parenthèse).

1. mise en place d'un comité de suivi de la phase opérationnelle du document d'objectifs (**Fiche-action n°19**)
2. Suivi cartographique des habitats naturels et des espèces indicatrices de l'état de conservation de ces habitats. (**Fiche-action n°22**)



PARTIE 3

Les actions

3-1 Répertoire des actions

- 1 Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone
- 2 Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic
- 3 Supprimer et empêcher les dépôts polluants
- 4 Maintenir un paysage ouvert
- 5 Maîtriser la fréquentation des zones sensibles
- 6 Réhabiliter les zones dunaires dégradées
- 7 Suivre les dépressions dunaires artificielles et sables nus favorables à une extension naturelle du Liparis de Loesel et suivre la recolonisation végétale
- 8 Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)
- 9 Entretenir et/ou restaurer le réseau de fossés et mares
- 10 Etablir un planning de fauches contrôlées sur les parcelles abritant des pieds de Succise (*Succisa pratensis*)
- 11 Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- 12 Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- 13 Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- 14 Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique sur les populations d'anatidés de l'étang du Curnic par un programme de piégeage sélectif
- 15 Réguler les niveaux d'eau de marais du Curnic
- 16 Sensibiliser le public
- 17 Suivre les populations d'oiseaux dans leurs habitats
- 18 Assurer le suivi administratif et technique lors de l'application du document d'objectifs
- 19 Mise en place d'un comité de suivi de la phase opérationnelle du document d'objectifs
- 20 Participer à la réflexion au sein du Comité de Pilotage du bassin versant du Quillimadec
- 21 Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime : *Otanthus maritimus*
- 22 Suivi cartographique général des habitats naturels et espèces indicatrices de leur état de conservation ainsi que de l'occupation du sol
- 23 Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral
- 24 Suivre la digue du Curnic

3-2 Utilisation des "fiches-actions"

Chacune des fiches qui constituent cette partie a été présentée selon le même schéma afin d'en faciliter la lecture.

N° de fiche :	un numéro simple
Titre :	il est repris dans le répertoire des actions (cf. page précédente) et est repris dans les fiches-objectifs de la partie 2 de ce document d'objectifs
Communes :	celle(s) concernée(s) par l'action
Zones concernées - lieux dits :	pour faciliter le repérage sur une carte
Parcelles cadastrales :	lorsque cela est possible
Type de milieu :	ceux concernés par l'action
Priorité :	sur une échelle de 1 à 3, 3 étoiles étant le plus important
Statuts des terrains (protections, propriétés) :	arrêté préfectoral de protection du biotope, terrains appartenant au CEL etc...
Habitats naturels/espèces concernées :	liste des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces concernés par l'action
Finalités :	rappels sur les finalités générales de l'action
Descriptif de l'action	
Calendrier :	programmation possible sur 6 ans
Maître d'ouvrage, Maître d'oeuvre, opérateur, suivi scientifique	
Plan de financement :	sur 6 ans

FICHE ACTION 1

Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone.

Communes : Guissény et Pouguerneau	Type de milieu : prairies et dépressions humides
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : Marais du Curnic	Priorité : ***
Parcelles cadastrales : Guissény et Plouguerneau : zone d'arrêté de protection de biotope en priorité.	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény
Objectifs liés à l'action : A1, A2, B1, B2, B3, B5, D1	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- lagunes*	1150
- fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	1420
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonnauses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires	8210

Finalités :

Maintenir l'état favorable de conservation des habitats tout en maintenant une occupation agricole dans le marais.

Descriptif de l'action :

a) zonage en trois types de secteurs (cf carte)

- **zones à vocation agrienvironnementale** : parcelles actuellement exploitées et pour lesquelles la vocation agricole est confirmée

Il s'agit essentiellement de prairies et bas-marais, exploités plus ou moins régulièrement et pour lesquels soit les pratiques agricoles actuelles peuvent être maintenues, soit ces dernières doivent faire l'objet d'adaptations. Le mode de gestion préconisé ici est la prairie naturelle sans retournement avec conduite mixte de pâturage extensif et tardif, désherbage mécanique, apports raisonnés de fumure autorisés dans certaines parcelles.

Parcelles concernées sur Guissény : AE 41 à 44 ; AH 1 à 9 et 16 à 20 ; AI 8 et 9 et AI 25, AI 28, AI 30 à 33 ; AK 7 à 9, 13 à 16, 22 à 26 et 29 (nord), 30 (nord) 31 à 46 ; AM 1 et 2

- **zones à vocation agricole potentielle** : parcelles actuellement non exploitées de type prairies abandonnées ou mégaphorbiaies avec végétation devenue banale. Ces formations peuvent retrouver un intérêt floristique et une certaine valeur agronomique si elles faisaient l'objet d'une exploitation par fauche et/ou pâturage extensif, sans apport d'engrais.

Parcelles concernées sur Guissény : AD 15-16-17pp-18pp-21-23 à 29 ; AH 13 à 15 ; AI 1-2-35 à 63 ; AK 5-6-8-12-26-27 ; AL 19 à 21 (bordure sud); AM 4 à 6 et AM 8.

- **zones à vocations conservatoire** : parcelles présentant une forte concentration en espèces et habitats remarquables, pour lesquelles une exploitation agricole "classique" serait soit très contraignante (compte-tenu des objectifs de conservation à atteindre), soit incompatible avec le maintien du patrimoine remarquable. Mode de gestion préconisée : prairie naturelle sans retournement, fauche occasionnelle, désherbage mécanique, pâturage extensif estival (juillet à septembre).

Parcelles concernées sur Guissény : AD 1 à 14-17pp-18pp-19-20-22-58-59-60 ; AH 10 à 12 ; AI 3 à 7 ; AK 10-11-17 à 21 ; 29pp-30.pp ; AL 3 à 18-19pp-20pp-21pp-22pp ; AM 9 ; AN 187 à 189-194 à 202

b) Maîtrise des apports d'engrais (terrains appartenant au CEL) :

Suivant un cahier des charges défini entre les agriculteurs gestionnaires, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire Botanique de Brest, la société Française d'Orchidophilie et la mairie de Guissény. Les méthodes traditionnelles de traitement des mauvaises herbes sont toutes autorisées. Les seuls types de traitement ou d'apports de fumure et d'amendements autorisés sont les apports des animaux au pâturage dans la zone à vocation conservatoire. Dans la zone à vocation agrienvronnementale sans apport de fumure, les seuls types de traitement ou d'apport autorisés sont ceux des animaux de pâturage (au plus 50 Unités d'azote par hectare soit 0.7 UGB/ha). Dans la zone à vocation agrienvronnementale avec apport raisonné de fumure, les types d'apports recommandés sont ceux des animaux de pâturage. Peuvent être autorisés à la fertilisation par épandage les composts, les fumiers pailleux de préférence bovins, les apports de fumure et amendements à libération lente d'azote (>70% d'azote organique). La quantité d'azote apportée est alors d'au plus 50 unités d'azote par hectare et par an.

c) Terrains privés exploités par les agriculteurs : maintien des activités pastorales extensives et des fauches dans le but de garder des milieux ouverts favorables aux orchidées et aux insectes. Mise en place de contrats NATURA 2000 sur la base des cahiers des charges des mesures agrienvronnementales.

d) Cas de la parcelle AI 32 : remettre en pâture cette parcelle en diminuant les risques d'empoisonnement des animaux par l'oenanthe (ou "cigüe) de façon à maintenir l'habitat bas-marais acide. Maintenir les fauches annuelles pendant deux à trois ans jusqu'à élimination des oenantes puis remise en pâture aux périodes les plus sèches.

e) Trouver un système d'aide spécifique aux sites désignés au titre de la directive Habitats : objectifs : valoriser les modes d'exploitation permettant le maintien des habitats naturels de la Directive. Développer un système d'aide et d'incitation financière compatible avec une gestion parcellaire (adapter le système des Contrats Territoriaux d'Exploitation ?)

f) Animation : Contacts avec les propriétaires et exploitants agricoles, planification des actions de gestion agricole, suivi des travaux, réunion de bilan annuel

g) Suivi scientifique :

- inventaire scientifique en 2007 avant la révision du document d'objectifs

-habitats et espèces indicatrices : Liparis de Loesel, Agrion de Mercure, Damier de la Succise

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
gestion agricole des terrains	avril à octobre					
Bilan						septembre à décembre

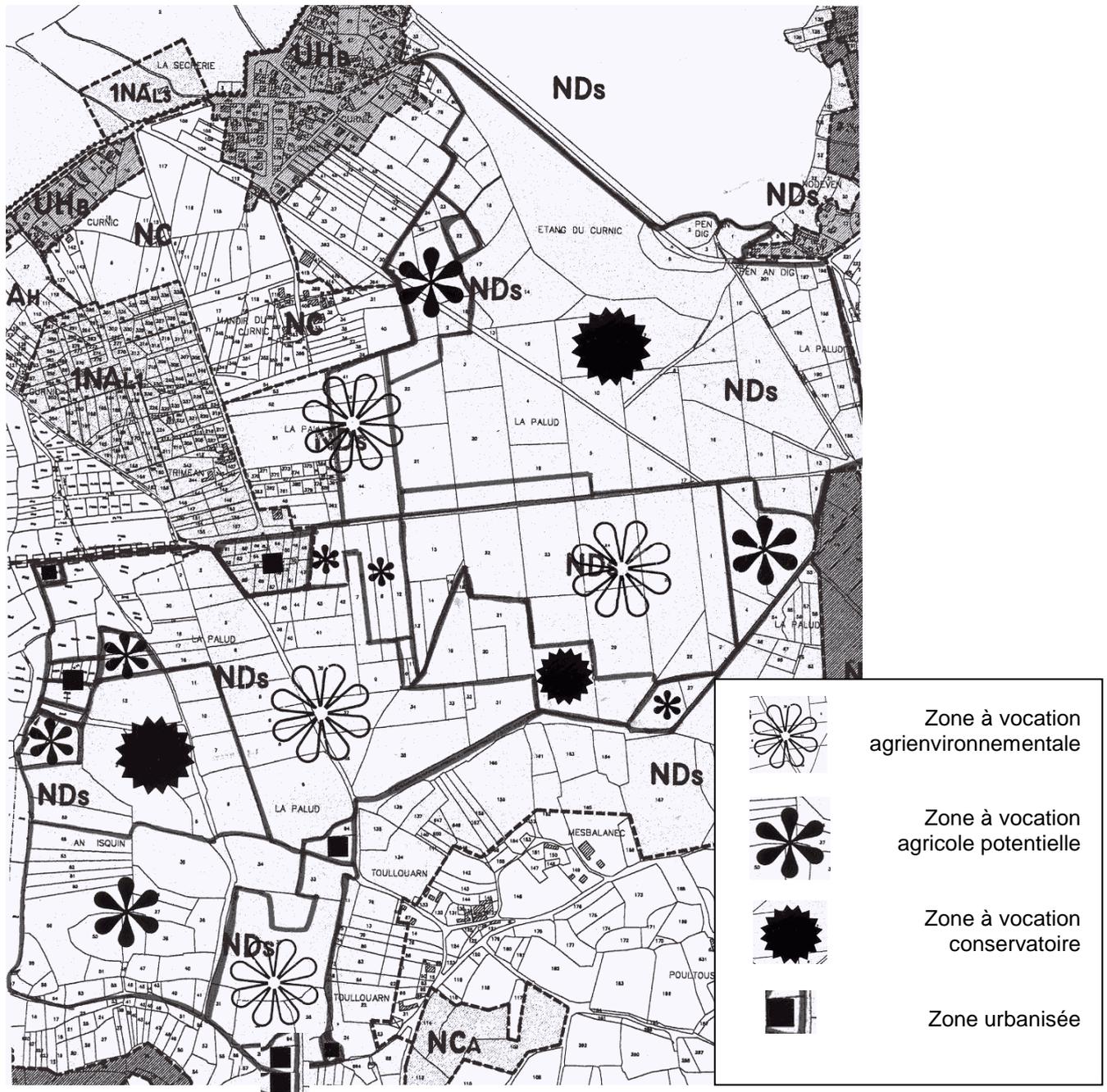
Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire de l'Espace Littoral	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Michel CARADEC, agriculteur Daniel GUILLERM, agriculteur Joël PASCOET, agriculteur	Suivi scientifique : - Associations - Prestataires

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	Entretien des prairies suivant un cahier des charges	40 000 F	6 097.96 €
2003	Entretien des prairies suivant un cahier des charges	40 000 F	6 097.96 €
2004	Entretien des prairies suivant un cahier des charges	40 000 F	6 097.96 €
2005	Entretien des prairies suivant un cahier des charges	40 000 F	6 097.96 €
2006	Entretien des prairies suivant un cahier des charges	40 000 F	6 097.96 €
2007	Entretien des prairies suivant un cahier des charges	40 000 F	6 097.96 €
Total :		240 000 F	36 587.76 €

Financements possibles : Etat (CTE...), Conservatoire du Littoral (convention de gestion)

Zonage du marais du Curnic :



FICHE ACTION 2

Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic

Commune : Guissény, Plouguerneau	Type de milieu : prairies, lagunes, ruisseaux, fossés, dépressions humides intradunales
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : Marais du Curnic, La Palud, La Sècherie	Priorité : ***
Parcelles cadastrales : les parcelles longeant les cours d'eau et les axes routiers	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény
Objectifs liés à l'action : A1, A2, B1, B3, B5, C1, F2	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110

Finalités :

Maintenir les potentialités et l'état de conservation des habitats de type humide en gérant au mieux les risques de pollutions diffuses ou ponctuelles des cours d'eau.

Descriptif de l'action :

a) Veille à l'application du règlement dans la zone d'arrêté de protection du biotope : "il est interdit sur l'ensemble de la zone protégée de jeter, déverser ou laisser écouler, d'abandonner, de déposer directement ou indirectement tous produits chimiques (à l'exception des engrais, amendements et produits phytosanitaires) ou radioactifs, tous matériaux, résidus, déchets ou substances de quelque nature que ce soit." "Afin de préserver les biotopes propices à la vie de *Liparis loeselii* et *Coenagrion mercuriale*, les épandages de produits phytosanitaires sont en revanche interdits sur les parcelles AD 2 à 13, 15 et 16, AH 10 à 18, AI 3 à 7, 31, 32, 34 à 38, 40, 41, 59b à 63, 68 et 69, AK 13 à 25, 29 et 30, AL 4 à 19, AM 1 à 6 pour Guissény; et A524, 1013 à 1015 pour Plouguerneau." (extrait de l'arrêté du 08/07/97)

b) Mise en place d'un programme de sensibilisation des propriétaires et services communaux sur les traitements phytosanitaires : proposer aux employés communaux en charge de l'entretien de la voirie des formations concernant les méthodes douces de suppressions des "mauvaises herbes" sur les bords de route et sur le curage des fossés, afin de préserver les populations d'*Agrion de Mercure*. Informer les propriétaires privés de pavillons et jardins (notamment Association du Polder) sur les méthodes de traitements phytosanitaires (rencontres, conférences, démonstrations). Analyses d'eau.

c) Animation : Contacts avec les propriétaires (dont Association du Polder), suivi et organisation des formations.

d) Suivi scientifique :

- inventaire scientifique en 2007 avant la révision du document d'objectifs
- bilan des actions sur 6 ans.

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Contacts avec propriétaires	dans l'année		dans l'année		dans l'année	
communication et formation des propriétaires et services municipaux	dans l'année		dans l'année		dans l'année	
analyses d'eau		dans l'année			dans l'année	
Bilan						début d'année

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire du Littoral, commune de guissény	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : intervenants extérieurs, chargé de mission	Suivi scientifique : - Société Française d'Orchidophilie - Philippe FOUILLET, études entomologiques

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	Formation : 2 jours/an	12 000 F	1 829.39 €
2003	Analyses d'eau	25 000 F	3 811.23 €
2004	Formation : 2 jours/an	12 000 F	1 829.39 €
2005			
2006	Formation : 2 jours/an Analyses d'eau	12 000 F 25 000 F	1 829.39 € 3 811.23 €
2007			
Total :		86 000 F	13 110.62 €

Financements possibles :

- Europe (Fonds structurels, Life...)
- Etat
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 3

Supprimer et empêcher les dépôts polluants

Communes : Guissény, Plouguerneau, Kerlouan	Type de milieu : tous
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : tout le site	Priorité : **
Parcelles cadastrales : à définir par une cartographie	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény
Objectifs liés à l'action : A1, A3, B1, C2	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- tous types d'habitats	-
-------------------------	---

Finalités :

Gérer le phénomène de décharges sauvages ponctuelles (matières inertes, matières organiques, produits toxiques) en empêchant les dépôts tout en proposant des solutions alternatives pour se débarrasser des ordures. Maintenir en bon état de conservation les habitats de laisses de mer (estuaire et dunes) par ramassage manuel des macro-déchets.

Descriptif de l'action :

a) rechercher et cartographier les zones de dépôts sauvages réguliers, évaluer l'impact sur les habitats naturels

b) proposer des alternatives aux dépôts sauvages (notamment des déchets agricoles de type racines d'endives): campagne d'information sur les déchetteries et dépôts verts organisés par les communes, bloquer les accès des zones de dépôts lorsque cela est possible, organiser le nettoyage des zones polluées

c) mettre en place le nettoyage régulier des macro-déchets sur le littoral : organiser le ramassage des macro-déchets (de type plastique, métal etc) et l'exportation de ces ordures venues par la mer sur le littoral de Guissény et Kerlouan.

d) animation : planification du ramassage, suivi des travaux, communication, bilan annuel.

e) Suivi scientifique :

- inventaire scientifique en 2007 avant la révision du document d'objectifs

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cartographie des dépôts sauvages et rapport	janvier à juillet (5 jours)					
Suppression des dépôts	courant de l'année	Suivi/surveillance	Suivi/surveillance	Suivi/surveillance	Suivi/surveillance	bilan
Nettoyage manuel des plages	Juillet/août : 1.5j par semaine reste de l'année : 2 j par mois	Juillet/août : 1.5j par semaine reste de l'année : 2 j par mois	Juillet/août : 1.5j par semaine reste de l'année : 2 j par mois	Juillet/août : 1.5j par semaine reste de l'année : 2 j par mois	Juillet/août : 1.5j par semaine reste de l'année : 2 j par mois	Juillet/août : 1.5j par semaine reste de l'année : 2 j par mois

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Communes de Guissény et Kerlouan	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Commune de Guissény Association "Guissény, Rendez-Vous Nature"	Suivi scientifique : -

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (FF)	Coûts (euro)
2002	Cartographie des dépôts sauvages, rapport	5 000 F	762.25 €
	Nettoyage du littoral	40 000 F	6097.96 €
	Campagne de suppression des dépôts	50 000 F	7 622.45 €
2003	Nettoyage du littoral	40 000 F	6097.96 €
2004	Nettoyage du littoral	40 000 F	6097.96 €
2005	Nettoyage du littoral	40 000 F	6097.96 €
2006	Nettoyage du littoral	40 000 F	6097.96 €
2007	Nettoyage du littoral	40 000 F	6097.96 €
Total :		295 000 F	44 972.46 €

Financements possibles :

- Europe (Fonds structurels, Life...)
- Etat : mesures de gestion contractuelle des sites NATURA 2000 éligible au titre de la mesure t du PDRN en milieu non agricole et non-forestier
- Communes

FICHE ACTION 4

Maintenir un paysage ouvert

Commune : Guissény, Plouguerneau	Type de milieu : prairies, dépressions dunaires...
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : - marais du Curnic (palud) - le Vougot - la Sècherie	Priorité : ★★★
Parcelles cadastrales : Guissény : AD19 - AI 6 et 7 - AK 7, 18 et 19 - AL 1, 3, 5, 11, 15, 19 à 22 - BC 3	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény
Objectifs liés à l'action : A1, A2, B1	

Habitats naturels/espèces concernés (code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- lagunes*	1150
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130
- dépressions humides intradunales	2190
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110

Finalités :

Lutter contre la fermeture du milieu par progression des ligneux (*Salix atrocinera* et *Salix sp*) et d'espèces envahissantes (*Gynérium sp*, *Baccharis halimifolia*), menaçant de supplanter des habitats ou habitats d'espèces d'intérêts communautaires.

Descriptif de l'action :

a) secteur de la palud :

Superficie concernée : AL3, 5, 19 à 22 (8 ha)

Calendrier et rythme : début de l'opération : automne 2002

Règles techniques à respecter : période des travaux : octobre à décembre

Coupe rase avec exportation des matériaux vers une déchetterie de produits verts

mise en place d'un pâturage extensif de type équin ou ovin dès la coupe terminée pour limiter le phénomène de rejets. Etablir le plan de coupe sur trois ans. Coupe d'entretien des rejets si besoin.

A NOTER : suivant l'urgence, la coupe des saules de ce secteur pourra être revue sur une durée de 2 ans.

b) secteur du Vougot :

Superficie concernée : BC 3 (env. 1ha)

Calendrier et rythme : début de l'opération en 2002/2003

Règles techniques à respecter : Maintenir 30 % de la saulaie. Travaux d'octobre à décembre.

Coupe avec exportation des matériaux vers une déchetterie de produits verts

mise en place d'un pâturage extensif de type équin ou ovin dès la coupe terminée pour limiter le phénomène de rejets. Coupe d'entretien des rejets si besoin.

c) éradication d'espèces indésirables (*Gynérium sp*, *Baccharis halimifolia*) :

Superficie concernée : mottes de *Gynérium sp* sur les parcelles AD19, AL1, 11, 15, 18, 19, 22 - pieds de *Baccharis halimifolia* dispersés sur les mêmes parcelles. Haie de *Baccharis* le long de la parcelle AK7 (environ 200m)

Mise en place d'un protocole de génie écologique pour la suppression de ces espèces dans les jardins privés du lotissement du Polder (contacts avec l'Association du Polder) pour empêcher l'essaimage des graines.

Calendrier et rythme : début de l'opération : hiver 2002/2003

Règles techniques à respecter : période des travaux : octobre à décembre.

Coupe manuelle avec exportation des matériaux vers une déchetterie de produits verts

d) Animation : Contacts avec les propriétaires des terrains (dont Association du Polder) et des chevaux, planification des coupes, suivi des travaux et du pâturage,

e) Suivi scientifique :

- inventaire scientifique en 2007 avant la révision du document d'objectifs
- habitats et espèces indicatrices : Liparis de Loesel, Agrion de Mercure, Damier de la Succise

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Secteur Palud	dans l'année	dans l'année	dans l'année			
Secteur Vougot		octobre à décembre				
Espèces indésirables	dans l'année	octobre à décembre	octobre à décembre			
Entretien (rejets)		dans l'année	dans l'année	dans l'année	dans l'année	dans l'année

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire de l'Espace Littoral Commune de Guissény	Maître d'ouvrier (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Entreprises privées ou Associations	Suivi scientifique : - Société Française d'Orchidophilie

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coût (F)	Coût (euros)
2002	Coupe secteur Palud (tranche 1=3ha)	90 000 F	13 720.41 €
	Espèces indésirables (haie et jardins privatifs)	15 000 F	2 286.74 €
	Pâturage	7 000 F	1 067.14 €
2003	Coupe secteur Palud (tranche 2=3ha)	120 000 F	18 293.88 €
	Entretien (limitation des rejets tranche1)	30 000 F	4 573.47 €
	Pâturage	7 000 F	1 067.14 €
2004	Coupe secteur Palud et Vougot (tranche 3=3ha)	90 000 F	13 720.41 €
	Entretien (limitation des rejets tranche 2)	30 000 F	4 573.47 €
	Pâturage	7 000 F	1 067.14 €
2005	Entretien (limitation des rejets tranche 3)	30 000 F	4 573.47 €
	Pâturage	7 000 F	1 067.14 €
2006	Entretien (5 ha)	40 000 F	6 097.96 €
	Pâturage	7 000 F	1 067.14 €
2007	Entretien (5 ha)	40 000 F	6 097.96 €
	Pâturage	7 000 F	1 067.14 €
Total :		527 000 F	80 340.63 €

Financement :

- Europe (Fonds structurels, Life...)
- Etat : mesures de gestion contractuelle des sites NATURA 2000 éligible au titre de la mesure t du PDRN en milieu non agricole et non-forestier, CTE
- Région Bretagne (Contrats nature ...)
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 5

Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles

Commune : Guissény, Plouguerneau, Kerlouan	Type de milieu : tous types
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : Baies de Tresseny et Porsolier, La Palud, La Sècherie	Priorité : **
Parcelles cadastrales : AB 1 à 6, BC 1 et 2, réserve de chasse de la baie de tresseny : domaine public maritime	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény - réserve de chasse (baie de Tresseny) - Loi n°86-2 du 03/01/86 dite "loi littoral"
Objectifs liés à l'action : A3, B4, C1, E2	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130
- dépressions humides intradunales	2190
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110

Finalités :

Trouver et conserver à l'avenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs qui s'exercent sur le milieu et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif de l'action :

a) Informer sur les règles de fréquentation de l'estran :

Communiquer auprès de la population locale, des vacanciers et randonneurs sur la fréquentation de l'estran notamment durant les périodes de pêche à pieds (grandes marées) et durant les périodes de migrations et stationnement des oiseaux dans la réserve de chasse (dérangements) : presse locale, bulletins municipaux, offices de tourisme, panneaux d'informations .

Suivre et évaluer les pratiques récréatives sportives (ailes volantes, cerf volant...) sur la plage du Vougot.

b) Aménager les parkings d'accès à la plage du Vougot : proposer des améliorations dans l'accueil du public au niveau des trois parkings de la plage du Vougot : informations visuelles, facilitation de l'accès à la plage pour gérer les phénomènes de surpiétinement et d'érosion. Pose d'obstacles, suppression de chevelus de sentiers secondaires.

c) Informer les randonneurs, cavaliers et autres usagers des dunes et du marais du Curnic : informations visuelles sur les réglementations d'accès à la plage et aux dunes pour tous types de randonnées, campagne de sensibilisation sur la divagation des chiens dans les dunes pouvant entraîner des dérangements de l'avifaune. Presse locale, bulletins municipaux, associations de randonneurs et de cavaliers.

d) Animation : Contacts avec les associations (sports, nature) et offices de tourisme, imprimeries et sociétés privées, budgétisation, suivi des travaux, réunions.

e) Suivi scientifique :

- avis des spécialistes naturalistes sur la communication et les aménagements de la dune.

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Aménagements	courant de l'année	courant de l'année				
Communication	toute l'année	toute l'année	toute l'année	toute l'année	toute l'année	toute l'année

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire du Littoral Communes de Guissény, Plouguerneau et Kerlouan	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Commune de Guissény Sociétés privées (imprimeries...)	Suivi scientifique : - associations naturalistes

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (FF)	Coûts (euro)
2002	Communication par voie de presse Aménagement de 2 accès à la plage du vougot (du parking et du camping)	chargé de mission 10 000 F	chargé de mission 1 524.49 €
2003	Communication par voie de presse 4 Panneaux d'information ("règles" de fréquentation)	chargé de mission 40 000 F	chargé de mission 6 097.96 €
2004	Communication par voie de presse	chargé de mission	chargé de mission
2005	Communication par voie de presse	chargé de mission	chargé de mission
2006	Communication par voie de presse	chargé de mission	chargé de mission
2007	Communication par voie de presse	chargé de mission	chargé de mission
Total :		50 000 F	7 622.45 €

Financements possibles :

- Europe (Fonds structurels, Life...)
- Etat

FICHE ACTION 6

Réhabiliter les zones dunaires dégradées

Commune : Guissény	Type de milieu : dunes
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : de la pointe de Beg ar skeiz à Enez Du	Priorité : * * *
Parcelles cadastrales : AB 1 à 6; AC 1 et 2, AC 9 à 12 ; BC 1 et 2	Statuts des terrains (protections, propriétés) : terrains communaux
Objectifs liés à l'action : A3, E2	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120

Finalités :

Lutter contre l'érosion de la ceinture littorale notamment au niveau des dunes du Vougot (de Beg ar Skeiz à Enez Du).

Descriptif de l'action :

a) Restauration des zones les plus dégradées du front de dune:

Etablir un programme de mise en défens de la dune du Vougot (linéaire d'environ 600 m) avec pose du tissu TRI-X de Rai-Tillières pour fixer les dunes, réalisation de plantation de cicatrisation (oyat) et gestion de la fréquentation (en particulier accès à la plage à partir du camping municipal de Guissény).

b) Animation : Concertation entre les services municipaux et le Conservatoire Botanique de Brest, suivi des travaux, réunions.

d) Suivi scientifique :

- Carte des habitats en 2007 avant la révision du document d'objectifs

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Plan de mise en défens, concertation	courant de l'année					
Aménagements	courant de l'année	courant de l'année				
Entretien des aménagements	dans l'année	dans l'année	dans l'année	dans l'année	dans l'année	dans l'année
Bilan						dans l'année

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Communes de Guissény	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Commune de Guissény ou entreprises privées, Guissény Rendez-vous nature	Suivi scientifique : Associations naturalistes

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (FF)	Coûts (euros)
2002	Pose tissus Tri-X , sur 600 ml X 2 rangées	353 000 F	53 814.5 €
	Plantation oyats récupérés sur site (environ 20 000 m2)	50 000 F	7 622.45 €
2003	Entretien du Tri-X	15 000 F	2 286.74 €
2004	Entretien du Tri-X	15 000 F	2 286.74 €
2005	Entretien du Tri-X	15 000 F	2 286.74 €
2006	Entretien du Tri-X	15 000 F	2 286.74 €
2007	Entretien du Tri-X	15 000 F	2 286.74 €
Total :		478 000 F	72 870.63 €

Financement :

- Europe (Fonds structurels, Life...)
- Etat : mesures de gestion contractuelle des sites NATURA 2000 éligible au titre de la mesure t du PDRN en milieu non agricole et non-forestier
- Conseil Général : protection du littoral contre la mer, financement 10% du montant hors taxes des travaux

FICHE ACTION 7

Suivre les dépressions dunaires artificielles et sables nus favorables à une extension naturelle du Liparis de Loesel et suivre la recolonisation végétale

Commune : Guissény	Type de milieu : dépressions humides intradunales
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : La Palud	Priorité : ★ ★
Parcelles cadastrales : Guissény : AL18 et autres parcelles attenantes	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény
Objectifs liés à l'action : B1	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres), * = habitat prioritaire

- dépressions humides intradunales	2190
------------------------------------	------

Finalités :

Maintenir l'état favorable de conservation de l'habitat du Liparis de Loesel.
Favoriser le maintien et l'expansion de l'espèce.

Descriptif de l'action :

a) Suivi de la parcelle test durant 6 ans : suivi de la recolonisation de la placette test (cadastre de Guissény : AL18, mise à nue le 25/11/99) par la végétation, en particulier par les orchidées (Liparis de Loesel). Au bout de 6 ans, réflexion sur une éventuelle création de placette durant les 6 années suivantes.

b) Animation : Contacts avec les propriétaires, organisation des travaux éventuels, réunion de bilan annuel

d) Suivi scientifique :

- inventaire scientifique en 2007 avant la révision du document d'objectifs
- habitats et espèces indicatrices : Liparis de Loesel

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
suivi annuel	mai-juillet	mai-juillet	mai-juillet	mai-juillet	mai-juillet	mai-juillet
bilan sur 6 ans						mai-juillet

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire du Littoral	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Commune de Guissény	Suivi scientifique : Société Française d'Orchidophilie

Coûts de l'opération :

Ce coût est compris avec celui de la fiche action 8 : "suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire *Liparis de Loesel (Liparis loeselii)*"

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	Suivi naturaliste de la placette test	8 000 F	1 219.59 €
2003	Suivi naturaliste de la placette test	8 000 F	1 219.59 €
2004	Suivi naturaliste de la placette test	8 000 F	1 219.59 €
2005	Suivi naturaliste de la placette test	8 000 F	1 219.59 €
2006	Suivi naturaliste de la placette test	8 000 F	1 219.59 €
2007	Suivi naturaliste de la placette test et bilan sur 6 ans	8 000 F	1 219.59 €
Total :		48 000 F	7 317. 55 €

Financements possibles :

- Europe (fonds structurels, Life...)
- Etat
- Région Bretagne (Contrats nature ...)
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 8

Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : *Liparis de Loesel (Liparis loeselii)*

Commune : Guissény	Type de milieu : dépressions dunaires
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : Toute la zone d'APB + quelques zones favorables dans le site Natura 2000	Priorité : ***
Parcelles cadastrales : Guissény : AL 18 - 22; AD 11 - 15 ; AK 21 - 30 (liste non exhaustive)	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaire : Conservatoire de l'Espace Littoral
Objectifs liés à l'action : B1	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- dépressions humides intradunales	2190
------------------------------------	------

Finalités :

Maintenir l'état favorable de conservation des habitats de l'espèce d'intérêt communautaire : *Liparis loeselii*

Descriptif de l'action :

a) Cartographie des populations de *Liparis de Loesel* :

Superficie concernée : zone d'Arrêté de Biotope (112.5 ha) et particulièrement parcelles citées plus haut.

Calendrier et rythme : suivi annuel de la population, de fin mai à fin juillet. Suivi annuel du pâturage de novembre à avril.

Règles techniques à respecter : Prospector systématiquement tous les habitats potentiellement favorables au *Liparis* en zone d'APB et occasionnellement dans le reste du site Natura 2000. Recenser les pieds le plus exhaustivement possible. Cartographier les stations sur un fond de carte standardisé et commun aux autres suivis naturalistes. Evaluer l'évolution des stations. Superviser le pâturage extensif et évaluer l'impact des poneys. Rencontrer et informer les divers partenaires.

Rendu : Une cartographie annuelle de toutes les données acquises, un rapport synthétique annuel comportant le recensement, l'évolution numérique et spatiale des stations, le bilan annuel du pâturage et des propositions pour préserver/restaurer les stations. Rencontre(s) d'information in situ avec les partenaires concernés. En 2006, le rapport annuel comportera en plus un bilan des 6 ans de suivi.

b) Animation : suivi administratif (conventions, financement)

c) Suivi scientifique :

- bilan scientifique des 6 années en 2007 avant la révision du document d'objectifs

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Suivi annuel	Mai-juillet	Mai-juillet	Mai-juillet	Mai-juillet	Mai-juillet	Mai-juillet
Bilan sur 6 ans						Mai-juillet

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire de l'Espace Littoral Etat	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Société Française d'Orchidophilie	Suivi scientifique : Société Française d'Orchidophilie

Coûts de l'opération :

Ce coûts est compris avec celui de la fiche action 7 : "créer artificiellement des dépressions dunaires et suivre la recolonisation végétale"

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	Suivi naturaliste de la placette test	8 000 F	1 219.59 €
2003	Suivi naturaliste de la placette test	8 000 F	1 219.59 €
2004	Suivi naturaliste de la placette test	8 000 F	1 219.59 €
2005	Suivi naturaliste de la placette test	8 000 F	1 219.59 €
2006	Suivi naturaliste de la placette tes	8 000 F	1 219.59 €
2007	Suivi naturaliste de la placette test et bilan sur 6 ans	8 000 F	1 219.59 €
Total :		48 000 F	7 317. 55 €

Financements possibles :

- Europe (Fonds structurels, Life...)
- Etat
- Région Bretagne (Contrats nature ...)
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 9

Entretien et/ou restaurer le réseau de fossés et mares

Commune : Guissény	Type de milieu : prairies humides, dépressions humides
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : La Palud, la Sècherie	Priorité : **
Parcelles cadastrales : Guissény : AH 3 à 9, AI 8 et 9, AK 15, AK 36 à 40 et AK 46, 61, 62 et 69.	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény
Objectifs liés à l'action : B2, B3, B5, F2	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- cours d'eau de faible intensité	-
-----------------------------------	---

Finalités :

Assurer la fonctionnalité des différents drains qui parcourent le marais du Curnic afin de faciliter les déplacements d'eau vers l'étang. Maintenir en bon état de conservation les habitats de l'Agriion de Mercure

Descriptif de l'action :

a) Curages locaux de faible intensité pour relancer un rajeunissement des drains les plus envasés :

Ces curages se feraient par tranches de quelques mètres sur plusieurs années afin de ne pas trop perturber les habitats de nombreux insectes et amphibiens. Ceci concerne particulièrement le drain longeant les parcelles AH 3 à 9 et AI 8 et 9, le drain longeant le chemin Cléguer-Triméan (suivi des travaux de curages annuels effectués par l'association du Polder) et les fossés le longs des parcelles Ak 36 à 40 et AK 46, 61,62 et 69.

b) Entretien et aménager la mare de la parcelle AK 15 ;

Faciliter l'accès à cette mare par un passage au-dessus du drain qui la sépare du chemin et aménager un petit platelage pouvant accueillir quelques personnes afin d'en faire un lieu d'éducation sur la biologie du marais.

c) Animation : planification et suivi des travaux, réunions de bilan.

d) Suivi scientifique :

- inventaire scientifique en 2007 avant la révision du document d'objectifs
- habitats et espèces indicatrices : Agriion de Mercure

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Planification et suivi des travaux de curage	dans l'année					
Aménagement de la mare		dans l'année				
Bilan						dans l'année

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire du littoral	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Commune de Guissény, association du polder	Suivi scientifique : GRETIA (Groupe des Invertébrés du Massif Armoricaïn) Société d'Odonatologie

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	Travaux de curage	4 000 F	609.8 €
2003	Travaux de curage	4 000 F	609.8 €
	Aménagement de la mare (ponton)	3 000 F	457.35 €
2004	Travaux de curage	4 000 F	609.8 €
2005	Travaux de curage	4 000 F	609.8 €
2006	Travaux de curage	4 000 F	609.8 €
2007	Travaux de curage	4 000 F	609.8 €
Total :		27 000 F	4 116.12 €

Financement :

- Etat : mesures de gestion contractuelle des sites NATURA 2000 éligible au titre de la mesure t du PDRN en milieu non agricole et non-forestier
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 10

Etablir un planning de fauches contrôlées sur les parcelles abritant des pieds de Succise (*Succisa pratensis*).

Commune : Guissény	Type de milieu : prairies humides oligotrophes à mésotrophes
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : La Palud	Priorité : ***
Parcelles cadastrales : Guissény : AH 10-11-12-13. AI 3-4-7	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaire : Conservatoire de l'Espace Littoral.
Objectifs liés à l'action : B2	

Habitats naturels/espèces concernés
(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
---	------

Finalités :

Maintenir la superficie actuelle des habitats du Damier de la Succise dans les foyers où sa présence est certifiée. Maintenir la fonctionnalité de ces habitats. Favoriser l'expansion de l'espèce vers les parcelles voisines.

Descriptif de l'action :

a) Ralentir la progression de la friche sur les parcelles concernées par des travaux de débroussaillage et de fauche.

Superficie concernée : env. 5 ha

Calendrier et rythme : début de l'opération en septembre 2001. Débroussaillage partiel tous les 3-4 ans (tournante).

Règles techniques à respecter : période des travaux : mois de septembre ou octobre

Débroussaillage avec exportation des matériaux

Hauteur de coupe : 15 cm

b) Animation : Contacts avec les propriétaires et exploitants agricoles, planification des coupes, suivi des travaux, réunion de bilan annuel

d) Suivi scientifique :

- inventaire scientifique en 2007 avant la révision du document d'objectifs

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Fauche / débroussaillage	parcelles AI 3 et 4					
Fauche partielle	AH 10-11 50%	AH 12-13 50%	AH 10-11 50%	AH 12-13 50%	AH 10-11 50%	AH 12-13 50%
Pâturage partiel estival extensif	AI7	AI7	AI7	AI7	AI7	AI7
Bilan						été

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire du Littoral	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Exploitant agricole	Suivi scientifique : Philippe FOUILLET

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	Fauche	3 000 F	457.35 €
2003	Fauche	1 000 F	152.45 €
2004	Fauche	1 000 F	152.45 €
2005	Fauche	1 000 F	152.45 €
2006	Fauche	1 000 F	152.45 €
2007	Fauche	1 000 F	152.45 €
Total :		8 000 F	1 219.59 €

Financement :

- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 11

Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Commune : Guissény	Type de milieu : prairies humides oligotrophes à mésotrophes
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : Marais du Curnic	Priorité : ★★★
Parcelles cadastrales : Guissény : AH 10-11-12-13. AI 3 et 4.	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha)
Objectifs liés à l'action : B2	

Habitats naturels/espèces concernés
(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
---	------

Finalités :

Maintenir l'état favorable de conservation des habitats de l'espèce d'intérêt communautaire : *Euphydryas aurinia*

Descriptif de l'action :

a) Cartographie des populations de Damier de la Succise :

Superficie concernée : env. 5 ha

Calendrier et rythme : suivi annuel de la population (chenille en août-septembre, papillon en mai-juin).

Règles techniques à respecter : Reprendre la méthodologie utilisée lors des études de 1998 et 2000 (P. FOUILLET)

b) Animation : suivi administratif (conventions, financements)

c) Suivi scientifique :

- bilan scientifique des 6 années en 2007 avant la révision du document d'objectifs

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
suivi chenilles et imagos	août-septembre et mai-juin					
Etat des populations sur 6 ans						août-septembre et mai-juin

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire de l'Espace Littoral Commune de Guissény	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Philippe FOUILLET	Suivi scientifique : GRETIA (Groupe des Invertébrés du Massif Armoricaïn)

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	Suivi des populations	2 500 F	381.12 €
2003	Suivi des populations	2 500 F	381.12 €
2004	Suivi des populations	2 500 F	381.12 €
2005	Suivi des populations	2 500 F	381.12 €
2006	Suivi des populations	2 500 F	381.12 €
2007	Suivi des populations et bilan	2 500 F	381.12 €
Total :		15 000 F	2 286.73 €

Financements possibles :

- Europe (Fonds structurels, Life...)
- Etat
- Région Bretagne (Contrats nature ...)
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 12

Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Commune : Guissény	Type de milieu : ruisseaux, fossés
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : Marais du Curnic	Priorité : ***
Parcelles cadastrales : Guissény : drain le long de AH 3 à 9, AI 8 et 9. Ruisseau : le long de AH 1, 12 à 15, et 20	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha)
Objectifs liés à l'action : B3	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonnauses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110

Finalités :

Maintenir l'état favorable de conservation de l'espèce d'intérêt communautaire : *Coenagrion mercuriale*

Descriptif de l'action :

a) Cartographie des populations d'Agrion de Mercure :

Superficie concernée : linéaire de ruisseau et drains, environ 1500 mètres

Calendrier et rythme : suivi annuel de la population (recherche des adultes en juin-juillet) et cartographie de leur répartition et observation des comportements.

Règles techniques à respecter : Reprendre la méthodologie utilisée lors des études de 1998 et 2000 (P. FOUILLET)

b) Animation : suivi administratif (conventions, financements)

c) Suivi scientifique :

- bilan scientifique des 6 années en 2007 avant la révision du document d'objectifs

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
suivi de l'espèce	juin-juillet	juin-juillet	juin-juillet	juin-juillet	juin-juillet	
Etat des populations sur 6 ans						juin-juillet

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire de l'Espace Littoral Commune de Guissény	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Philippe FOUILLET	Suivi scientifique : GRETIA (Groupe des Invertébrés du Massif Armoricaïn) Société d'Odonatologie

Coûts de l'opération :

(frais de déplacement compris)

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	Suivi des populations	2 500 F	381.12 €
2003	Suivi des populations	2 500 F	381.12 €
2004	Suivi des populations	2 500 F	381.12 €
2005	Suivi des populations	2 500 F	381.12 €
2006	Suivi des populations	2 500 F	381.12 €
2007	Suivi des populations et bilan	2 500 F	381.12 €
Total :		15 000 F	2 286.73 €

Financements possibles :

- Europe (fonds structurels, Life...)
- Etat
- Région Bretagne (Contrats nature ...)
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 13

Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Communes : Guissény; Kerlouan, Plouguerneau	Type de milieu : estuaire, lagune, rivières
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : Toutes les zones humides du site	Priorité : ★
Parcelles cadastrales : toutes	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - Réserve de chasse maritime
Objectifs liés à l'action : B5	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- Grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>Zostera marina</i>)	1160
- Récifs	1170
- Végétation annuelle des laisses de mer	1210
- Végétation vivace des rivages de galets	1220
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330

Finalités :

Analyser les caractéristiques du milieu en fonction de la Loutre d'Europe et évaluer les conditions de retour potentiel naturel sans réintroduction de l'espèce (dont la présence est attestée jusqu'aux années 1945/50)

Descriptif de l'action :

a) Cartographie des habitats favorables à la Loutre d'Europe.

Superficie concernée : + 600 ha

Calendrier et rythme : étude de l'"état initial" et propositions d'aménagement ou d'action de restauration : novembre 2001 à avril 2002. Etude "évolution et bilan comparatif" de novembre 2005 à avril 2006.

Règles techniques à respecter : Prospection systématique (à pied ou kayak) de tous les habitats pouvant être fréquentés par l'espèce. Evaluation des potentialités du site pour permettre le retour de l'espèce. Evaluation des aménagements et travaux de restauration pour optimiser les capacités d'accueil du site. Cartographie des données sur un fond de carte standardisé et commun aux autres études naturalistes. Rencontre et information des divers partenaires concernés (services techniques municipaux, DDE, chasseurs, plaisanciers...)

Rendu : une cartographie des données acquises, un rapport synthétique (de type fiches techniques) des diverses propositions pour préserver et restaurer les habitats favorables à la Loutre d'Europe, rencontre(s) d'information in situ avec les partenaires concernés.

b) Animation : suivi administratif de la mission d'expertise (conventions, financement)

c) Suivi scientifique :

- inventaire scientifique en 2007 avant la révision du document d'objectifs

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Etat initial	novembre	à avril				
Evolution et bilan comparatif					novembre	à mai

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Etat	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Groupe Mammalogique Breton	Suivi scientifique :

Coûts de l'opération :

Travaux : étude naturaliste : 16 500 F / 6 ans Déplacements : 1 500 F / 6 ans Total : 18 000 F

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	Etude	9 000 F	1 372.04 €
2003			
2004			
2005			
2006			
2007	Etude	9 000 F	1 372.04 €
Total :		18 000 F	2 744.08 €

Financements possibles :

- Europe (fonds structurels, Life...)
- Etat
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 14

Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique sur les populations d'anatidés de l'étang du Curnic par un programme de piégeage sélectif.

Commune : Guissény	Type de milieu : étang d'eau saumâtre
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : étang du Curnic	Priorité : ★ ★
Parcelles cadastrales : Guissény : AL à 1 à 18 - AD 4 à 29; 50 à 51; 57 à 61; 79	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaire : Conservatoire de l'Espace Littoral
Objectifs liés à l'action : C1	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- lagunes*	1150
- dépressions humides intradunales	2190

Finalités :

Analyser les caractéristiques du milieu en fonction du Vison d'Amérique. Evaluer la prédation potentielle sur les populations (oiseaux et mammifères) présentes sur et en périphérie des zones humides.

Descriptif de l'action :

a) Etude de la prédation du Vison d'Amérique :

Superficie concernée : environ 600 hectares

Calendrier et rythme : étude de l'état initial et proposition d'aménagement et d'actions de régulation de décembre 2001 à mai 2002. Etude sur l'évolution de la prédation et bilan des premières saisons de piégeage de décembre 2006 à juin 2007.

Règles techniques à respecter : prospection de tous les habitats pouvant être fréquentés par l'espèce. Evaluation de la prédation sur le site. Rencontres et information.

Rendu : rapport synthétique

b) Campagne de piégeage du Vison d'Amérique :

Superficie concernée : environ 45 hectares

Calendrier et rythme : à définir

Règles techniques à respecter : Respect de la réglementation en vigueur sur le piégeage. Le piégeage ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du propriétaire des terrains (CEL). Déclaration en mairie (4 exemplaires). A chaque campagne, un relevé des prises effectuées est adressé au commissaire de la République. Tous les pièges, quelle qu'en soit la catégorie, doivent être obligatoirement visités dans l'heure qui suit le lever du soleil par la piègeur. La mise à mort des animaux capturés doit intervenir immédiatement et sans souffrance. En cas de capture accidentelle, l'animal est relâché sur le champ.

Pièges utilisés : boîtes à faune ou chatières

c) Animation : 1 réunion de bilan par an entre le propriétaire, la société de chasse, la Fédération départementale de chasse du Finistère et les représentants des associations naturalistes.

d) Suivi scientifique :

- bilan des 6 années en 2007 avant la révision du document d'objectifs

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Etude	dans l'année					
piégeage	dans l'année					
Bilan sur 6 ans						dans l'année

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire de l'Espace Littoral	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Fédération Départementale des chasseurs du Finistère Société de chasse de Guissény	Suivi scientifique : Fédération Départementale des chasseurs

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	Etude et déplacements	7 500 F	1 143.37 €
2003	Relevé des pièges (déplacements)	2 000 F	304.9 €
	Achat de 20 "boîtes à fauves"	5 000 F	762.25 €
2004	Relevé des pièges (déplacements)	2 000 F	304.9 €
2005	Relevé des pièges (déplacements)	2 000 F	304.9 €
2006	Relevé des pièges (déplacements)	2 000 F	304.9 €
2007	Etude et déplacements	7 500 F	1 143.37 €
	Relevé des pièges (déplacements)	2 000 F	304.9 €
Total :		30 000 F	4 573.47 €

Financements possibles :

- Europe (fonds structurels, Life...)
- Etat
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 15

Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic

Commune : Guissény, Plouguerneau	Type de milieu : prairies, lagune, ruisseaux, fossés, dépressions humides intradunales
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : Marais du Curnic	Priorité : ★★★
Parcelles cadastrales : zone d'arrêté de protection du biotope	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény
Objectifs liés à l'action : A2, B1, B2, B5, F2	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- lagunes*	1150
- dépressions humides intradunales	2190
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110

Finalités :

Maintenir les potentialités et l'état de conservation des habitats de type humide.

Descriptif de l'action :

a) Maintenir le système actuel de variation saisonnière du niveau d'eau de l'étang : le système actuel de fonctionnement de l'étang est un système satisfaisant à la fois du point de vue botanique et ornithologique. En effet, un niveau d'eau maximum en hiver permet aux canards de trouver une zone de repos et de gagnage, cela permet également la dispersion des graines du liparis de Loesel. L'abaissement progressif du niveau durant le printemps pour aboutir à un niveau d'étiage en septembre-octobre favorise le stationnement d'oiseaux limicoles sur la partie de vasière mise à nue et est indispensable pour la croissance et la floraison des orchidées. Pour maintenir ce système, le fonctionnement actuel des drains et ruisseaux doit être surveillé et entretenu (éviter tout comblement).

b) Maintenir le caractère saumâtre des eaux de l'étang : ceci est indispensable pour garder en bon état de conservation l'habitat européen prioritaire "lagune" (code 1150) et pour contenir l'extension de la roselière. Pour cela, la digue doit rester perméable aux passages d'eau de mer à marée haute par capillarité vers l'étang. L'écluse, dans un état actuel vétuste, doit être rénovée en veillant à ce que les clapets puissent permettre la remontée d'eau de mer dans le canal d'évacuation.

c) Mettre en place un comité de réflexion : ce comité sera composé des représentants des propriétaires, services de l'Etat concernés, naturalistes et agriculteurs gestionnaires. Sur la base de l'étude effectuées en 2000 par PTOLEMEE concernant le fonctionnement hydrographique du marais. Ce comité réfléchira aux améliorations à apporter au système hydrographique du marais. Cela permettra une budgétisation plus facile des travaux lourds à mettre en place (type : rénovation des clapets de la digue).

d) Animation : organisation des réunions du comité de réflexion.

e) Suivi scientifique :

- inventaire scientifique en 2007 avant la révision du document d'objectifs
- bilan des actions sur 6 ans.

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Comité de réflexion	Premier trimestre					
Travaux drains, fossés	Dans l'année	Dans l'année	Dans l'année	Dans l'année	Dans l'année	Dans l'année
Travaux clapets de la digue	Dans les 6 ans					
Bilan						Dans l'année

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire de l'espace littoral	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : - exploitants agricoles - associations locales - association du Polder - associations naturalistes - commune de Guissény	Suivi scientifique : - Conservatoire Botanique National de Brest - Société Française d'Orchidophilie - Philippe FOUILLET, études entomologiques

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (FF)	Coûts (euro)
2002	Dégagement du canal	30 000 F	4 573.47 €
2003	Travaux de restauration des clapets de la digue	700 000 F	106 714.31 €
	Dégagement du canal	30 000 F	4 573.47 €
2004	Dégagement du canal	30 000 F	4 573.47 €
2005	Dégagement du canal	30 000 F	4 573.47 €
2006	Dégagement du canal	30 000 F	4 573.47 €
2007	Dégagement du canal	30 000 F	4 573.47 €
Total :		880 000 F	134 155.14 €

Financements possibles :

- Europe (fonds structurels, Life...)
- Etat
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 16

Sensibiliser le public

Commune : Guissény, Plouguerneau, Kerlouan	Type de milieu : tous types
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : tout le site	Priorité : ★ ★
Parcelles cadastrales : toutes	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény
Objectifs liés à l'action : A3, C1, C2, E1, E2	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- tous types d'habitats	-
-------------------------	---

Finalités :

Trouver et conserver à l'avenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs qui s'exercent sur le milieu et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif de l'action :

a) Accueillir et informer le public : mettre en place 5 panneaux d'information dans les zones les plus sensibles fréquentées par le public. Créer un document d'interprétation à l'intention du grand public sur les actions mises en place dans le cadre de Natura 2000. Réhabiliter la maison de la digue comme espace d'accueil et d'information pour tous les publics usagers du site.

b) Informer sur les techniques douces de pêche à pieds : animations sur site, conférences, scolaires, outils pédagogiques

c) Animation : Contacts avec les associations (patrimoine, nature) et offices de tourisme, imprimeries et sociétés privées, budgétisation, suivi des travaux, réunions.

d) Suivi scientifique :
- avis des spécialistes naturalistes.

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Création panneaux	Dans l'année					
Maison de la digue		Etude aménagement		travaux	exposition	
Informersur techniques douces de pêche			Dans l'année			

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire du Littoral ou Communes de Guissény, Plouguerneau et Kerlouan	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Commune de Guissény (chargé de mission) ou Sociétés privées (imprimeries, agences de communication...)	Suivi scientifique : - associations naturalistes - Fédération départementale des chasseurs du Finistère

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (FF)	Coûts (euros)
2002	5 panneaux d'informations sur site	50 000 F	7 622.45 €
2003	Etude aménagement maison de la digue	60 000 F	9 146.94 €
2004	Document d'interprétation	30 000 F	4 573.47 €
	Information techniques douces de pêche	30 000 F	4 573.47 €
2005	Rénovation maison de la digue	500 000 F	76 224.51 €
2006	Création exposition maison de la digue	120 000 F	18 293.88 €
2007			
Total :		790 000F	794 573.47 €

Financement :

- Europe (fonds structurels européens, Life...)
- Etat
- Conservatoire du Littoral
- Région Bretagne (Contrats nature ...)
- Conseil Général : subventions dans le cadre du programme de connaissance et éducation à l'environnement. Taux : 40 %, plafond : 60 000 F et taux maximum d'aide publique : 80 %.

FICHE ACTION 17

Suivre les populations d'oiseaux dans leurs habitats

Commune : Guissény	Type de milieu : tous types
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : Marais du Curnic, baies de Porsolier et de Tresseny, Vougot	Priorité : **
Parcelles cadastrales : toutes	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - Réserve de chasse maritime - domaine public maritime
Objectifs liés à l'action : B4, C1, C2	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- tous types d'habitats	-
-------------------------	---

Finalités :

Connaître l'état et l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs, migrateurs ou hivernants fréquentant le site Natura 2000 de "Guissény".

Descriptif de l'action :

a) Suivi des populations d'oiseaux (mesure entrant dans le cadre de l'arrêté de Biotope) :

Comptage des populations migratrices et hivernantes (évaluation du nombre d'oiseaux selon les espèces fréquentant le site) durant la période hivernale, en particulier pour les espèces limicoles et les anatidés.

Comptage et suivi des populations d'oiseaux nicheurs (anatidés, limicoles en particulier le Gravelot à collier interrompu et le Vanneau huppé, rapaces comme le Hibou Moyen-Duc ou le Busard des roseaux), évaluation du succès de la reproduction.

Mise en place d'un protocole de suivi concerté entre le Groupe Ornithologique Breton, l'Association des chasseurs de gibiers d'eau et la fédération départementale des chasseurs du Finistère.

b) Animation : suivi administratif (conventions, financements), réunion de bilan annuel avec les associations naturalistes, représentants des chasseurs, CEL et DIREN.

c) Suivi scientifique :

- bilan scientifique des 6 années en 2007 avant la révision du document d'objectifs

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
suivi des espèces	Toute l'année					
Etat des populations sur 6 ans						Dans l'année
Réunion de bilan	1 fois par an					

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire de l'Espace Littoral Commune de Guissény	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : - Groupe Ornithologique Breton - Fédération de chasse du Finistère - Association des chasseurs de gibier d'eau	Suivi scientifique : - comité de suivi

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (FF)	Coûts (euros)
2002	Suivi des populations	16 000 F	2 439.18 €
2003	Suivi des populations	16 000 F	2 439.18 €
2004	Suivi des populations	16 000 F	2 439.18 €
2005	Suivi des populations	16 000 F	2 439.18 €
2006	Suivi des populations	16 000 F	2 439.18 €
2007	Suivi des populations et bilan	16 000 F	2 439.18 €
Total :		96 000 F	14 635.11 €

Financements possibles :

- Europe (fonds structurels européens, Life...)
- Etat
- Région Bretagne (Contrats nature ...)
- Conservatoire du Littoral

FICHE ACTION 18

Assurer le suivi administratif et technique lors de l'application du document d'objectifs

Communes : Guissény, Plouguerneau, Kerlouan	Type de milieu : tous
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : -	Priorité : ***
Parcelles cadastrales : toutes	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény
Objectifs liés à l'action :	

Habitats naturels/espèces concernés
(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- tous types d'habitats	-
-------------------------	---

Finalités : Mise en application du document d'objectifs du site de Guissény.
Descriptif de l'action : a) assurer le poste de chargé de mission : poste à ½ temps. Suivi administratif et technique du dossier. Communication auprès du public. Animation des réunions d'information et des réunions techniques. b) Suivi scientifique : - réunions régulières avec un comité de suivi administratif

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Suivi administratif et technique	toute l'année					

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Etat, Conservatoire du littoral	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : - chargé de mission	Suivi scientifique : comité de suivi administratif

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (F)	Coûts (euros)
2002	salaires et charges, locaux et fournitures	120 000 F	18 293.88 €
2003	salaires et charges, locaux et fournitures	120 000 F	18 293.88 €
2004	salaires et charges, locaux et fournitures	120 000 F	18 293.88 €
2005	salaires et charges, locaux et fournitures	120 000 F	18 293.88 €
2006	salaires et charges, locaux et fournitures	120 000 F	18 293.88 €
2007	salaires et charges, locaux et fournitures	120 000 F	18 293.88 €
Total :		720 000 F	109 763.29 €

Financements possibles :

- Etat, Conseil Général (poste de garde du Littoral sur les terrains du CEL : environ 20 000 F) et commune de Guissény

FICHE ACTION 19

Mise en place d'un comité de suivi de la phase opérationnelle du document d'objectifs

Commune : Guissény, Plouguerneau, Kerlouan	Type de milieu : tous types
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : tout le site	Priorité : **
Parcelles cadastrales : toutes	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha)
Objectifs liés à l'action : G1	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- tous types d'habitats	-
-------------------------	---

Finalités :

S'assurer de la pertinence et de l'efficacité du document d'objectifs et des actions proposées pour le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

Descriptif de l'action :

a) Transformation du comité de pilotage du document d'objectifs en comité de suivi de l'opération. Ce comité pourrait se réunir pour un bilan annuel sous la présidence de la Sous-Préfecture de Brest.

b) Animation : réunions techniques annuelles de suivi des opérations avec les acteurs de terrain.

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Réunion plénière du comité de suivi	dans l'année					
Validation du programme des 6 ans suivants						dans l'année

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Etat	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Comité de pilotage local	Suivi scientifique : CSRPN (Conseil Supérieur Régional du Patrimoine Naturel)

Coûts de l'opération :

Les réunions techniques annuelles seraient organisées et préparées par le chargé de mission du site. Coût intégré dans sa mission.

FICHE ACTION 20

Participer à la réflexion au sein du comité de pilotage du bassin-versant du Quillimadec

Commune : Guissény, Kerlouan	Type de milieu : estran sableux et boueux, prés-salés
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : baie de Tresseny et de Porsolier	Priorité : ★★
Parcelles cadastrales : domaine public maritime : baies de Tresseny, Porsolier, port du Curnic	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - domaine public maritime - réserve de chasse maritime
Objectifs liés à l'action : B5, C1, C2, F1	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- récifs	1170
- végétation annuelle des lasses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330

Finalités :

Maintenir l'état favorable de conservation des habitats marins, agir contre la prolifération des ulves sur les rivages de Guissény et Kerlouan en faisant valoir le poids du classement du site en Zone Spéciale de Conservation.

Descriptif de l'action :

a) Implication dans les réunions de réflexion organisées dans le cadre de D.I.A.L.O.G.U.E.S (bassin-versant du Quillimadec) par le chargé de mission du site Natura 2000 et des représentant des usagers du site Natura 2000 de "Guissény"

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Participation aux réunion de bassin-versant	dans l'année					

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : _ opérateur	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : - le chargé de mission du site - Fédération des chasseurs du Finistère	Suivi scientifique :

Coûts de l'opération :

Suivant le nombre de réunions, coût intégré dans les missions du chargé de mission du site.

FICHE ACTION 21

Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime : *Otanthus maritimus*

Commune : Guissény	Type de milieu : dunes mobiles embryonnaires
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : port du Cunic	Priorité : ★
Parcelles cadastrales : AC 2	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - propriété communale
Objectifs liés à l'action : A2, A3	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- dunes mobiles embryonnaires	2110
-------------------------------	------

Finalités :

Maintenir l'état favorable de conservation des habitats marins,

Descriptif de l'action :

a) **Réintroduire la Santoline maritime**, espèce remarquable disparue à Guissény, mais dont des plants et graines ont pu être sauvés par le Conservatoire Botanique de Brest. Plantation des graines et repiquage des plants. Mise en défens légère de la zone pour empêcher l'échouage des annexes de bateaux et le piétinement.

b) Communication locale (articles de presse, panneau d'information)

c) **Suivi de l'expérimentation**

d) **Animation** : contacts avec les associations usagères du port, suivi des travaux

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Réintroduction de la Santoline maritime	Au printemps					
Mise en défens	Au printemps					
Communication	Printemps/été					
Suivi		été	été	été	été	été

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Etat	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : commune de Guissény, Conservatoire Botanique de Brest	Suivi scientifique : Conservatoire Botanique de Brest

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (FF)	Coûts (euros)
2002	Mise en défens	5 000 F	762.25 €
	Communication (1 panneau)	5 000 F	762.25 €
2003			
2004			
2005			
2006			
2007			
Total :		10 000 F	1 524.49 €

Financements possibles : Etat

FICHE ACTION 22

Suivi cartographique général des habitats naturels et des espèces indicatrices de leur état de conservation ainsi que de l'occupation du sol.

Commune : Guissény, Plouguerneau, Kerlouan	Type de milieu : tous types
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : tout le site	Priorité : ***
Parcelles cadastrales : tout le site	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaires privés, Conservatoire de l'Espace Littoral, commune de Guissény
Objectifs liés à l'action : G1	

Habitats naturels/espèces concernés
(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- tous types d'habitats	-
-------------------------	---

<p>Finalités : Evaluer l'évolution générale des surfaces d'habitats naturels d'intérêts communautaires et des usages du sol.</p> <p>Descriptif de l'action :</p> <p>a) Mise à jour périodique de la cartographie des habitats naturels : Superficie : 600 ha Calendrier et rythme : relevés et cartes tous les six ans sur la base des cartographies réalisées en 2000 Règles techniques à respecter : échelle de relevés et restitution : 1/5000, Utilisation de la base de données SIG de 2000. Intégration des données du domaine marin à la base de données terrestres</p> <p>b) Mise à jour périodique de la connaissance des usages du sol : Superficie : 600 ha Calendrier et rythme : relevés et cartes tous les six ans sur la base de la cartographie réalisée en 2000 Règles techniques à respecter : échelle de relevés et restitution : 1/5000, Utilisation de la base de données SIG de 2000.</p> <p>d) Suivi scientifique : - inventaire scientifique en 2007 avant la révision du document d'objectifs - espèces indicatrices : Liparis de Loesel, Agrion de Mercure, Damier de la Succise</p>

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Relevés de terrain					mai-juillet	
Intégration SIG, édition de la carte					août à	février

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Etat : Direction Régionale de l'Environnement	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Opérateur (réalisation des travaux) : Conservatoire Botanique de Brest Université de Bretagne Occidentale	Suivi scientifique : Scientifiques

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (FF)	Coûts (euros)
2002			
2003			
2004			
2005			
2006	Terrain + cartographie (SIG) + éditions de cartes	100 000 F	15 244.9 €
2007			
Total :		100 000 F	15 244.9 €

Financements possibles :

- Europe (fonds structurels, Life...)
- Etat

FICHE ACTION 23

Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral

Commune : Guissény, Kerlouan	Type de milieu : estran sableux et boueux, prés-salés
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : baie de Tresseny et de Porsolier	Priorité : **
Parcelles cadastrales : domaine public maritime : baies de Tresseny, Porsolier, port du Curnic	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - domaine public maritime - réserve de chasse maritime
Objectifs liés à l'action : A1, A2, C1, C2, F1	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- récifs	1170
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330

Finalités :

Maintenir l'état favorable de conservation des habitats marins,

Descriptif de l'action :

a) Ramassage des algues vertes dans le port du Curnic durant la saison estivale, à la fréquence d'une fois par semaine suivant la prolifération des algues.

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ramassage des algues vertes dans le port du Curnic durant la saison estivale.	Dans l'été					

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : commune de Guissény	Suivi scientifique :

Coûts de l'opération :

Année	Opération	Coûts (FF)	Coûts (euros)
2002	Ramassage des algues vertes	35 000 F	5 335.72 €
2003	Ramassage des algues vertes	35 000 F	5 335.72 €
2004	Ramassage des algues vertes	35 000 F	5 335.72 €
2005	Ramassage des algues vertes	35 000 F	5 335.72 €
2006	Ramassage des algues vertes	35 000 F	5 335.72 €
2007	Ramassage des algues vertes	35 000 F	5 335.72 €
Total :		210 000 F	32 014.29 €

Financements possibles :

- Conseil Général : subvention 72% du montant hors taxes de la dépense (commune de moins de 3 000 habitants). La dépense éligible par m³ d'algues vertes ramassé étant limité à 60F.

FICHE ACTION 24

Suivre la digue du Curnic

Communes : Guissény et Plouguerneau	Type de milieu : étang, prairies et dépressions humides, anse sableuse
Zone(s) concernée(s) - Lieu(x) dits : Marais du Curnic	Priorité : ★★★
Parcelles cadastrales : AD 1	Statuts des terrains (protections, propriétés) : - Arrêté préfectoral de Protection du Biotope de juillet 1997 (surface : 112 ha) - propriétaire : Conservatoire de l'Espace Littoral
Objectifs liés à l'action : F3	

Habitats naturels/espèces concernés

(code NATURA 2000 EUR15 à 4 chiffres). * = habitat prioritaire

- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires	8210

Finalités :

Assurer le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire situé dans la zone du polder en empêchant toute dégradation grave de la digue du Curnic.

Descriptif de l'action :

a) tenir un carnet de bord de suivi de la digue

Ce carnet de bord compilera les observations des éventuelles dégradations de la digue (parements nord et sud, sentier au sommet) en fonction des éléments (grandes marées, tempêtes) et des usages (randonnées etc.). Il compilera également toutes les actions ponctuelles de réparation (s'il y a lieu) ou de débouchage de l'écluse lors des ensablements.

b) Suivi scientifique :

- bilan annuel avec le Conservatoire de l'espace Littoral

Calendrier :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
suivi annuel	Toute l'année					

Conduite d'opération / Maître d'ouvrage : Conservatoire de l'Espace Littoral	Maître d'œuvre (organisation et suivi des travaux) : Commune de Guissény
Réalisation des travaux : Chargé de mission	Suivi scientifique : Université de Bretagne Occidentale ?

Plan de financement : Suivi assuré par le chargé de mission du site. Coût intégré dans sa mission.



PARTIE 4

Moyens d'actions

4-1 Les contrats Natura 2000

4-1-1 Cadre général

L'adhésion individuelle au document d'objectifs peut se faire sous la forme d'un Contrat administratif librement consenti appelé « Contrat Natura 2000 ».

Ces contrats permettent aux signataires (propriétaires, associations, communes ...) d'être rémunérés pour les travaux effectués.

Ils sont passés pour une période minimale de cinq ans, directement entre l'Etat (via le Préfet de département) et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Le Contrat définit précisément les tâches à accomplir pour conserver ou rétablir les habitats naturels et les espèces qui ont motivé la création du site. Il donne la nature et les modalités de rémunération en contrepartie des prestations fournies par le bénéficiaire.

Les aides financières accordées prennent la forme de subventions à l'investissement (acquisition de matériel, travaux de restauration ...) ou d'aides annuelles à l'hectare.

Depuis 2007, la rémunération des services rendus au titre des Contrats Natura 2000, provient :

- de cofinancements de l'Union européenne : FEADER
- de l'Etat : Le Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDAT)

4-1-2 Coûts et aides financières - Bilan financier / Novembre 2008 (ne figurent que les montants déjà engagés ou dont la promesse a été faite)

Contrats NATURA 2000 agricoles - financement 100%

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Contrat N°1 2003 (PASCOET)	/	1 525	1525	1525	1525	1525				
Contrat N°1 2004 avenant	/	/	695,83	695,83	695,83	695,83	695,83	/	/	
Contrat N°1 2005 avenant	/	/		464	464	464	464	464	/	
TOTAL (Subv.) Contrat N°1		1 525	2220,83	2684,83	2684,83	2684,83	1159,83	464		13 424

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Contrat N°2 2004 (CARADEC)	/	/	1 045,68	1 045,68	1 045,68	1 045,68	1 045,68	/		
Contrat N°2 2005 avenant	/	/	/	292,53	292,53	292,53	292,53	292,53		
TOTAL (Subv.) Contrat N°2			1 045,68	1 338,21	1 338,21	1 338,21	1 338,21	292,53		6 691,05

CAD agricole - financement 100%

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
CAD N° 1 2006 (GUILLERM)	/	/			1 853,59	1 853,59	1 853,59	1 853,59	1 853,59	
TOTAL (Subv.) CAD N° 1					1 853,59	1 853,59	1 853,59	1 853,59	1 853,59	9 267,95

CONTRAT NATURA 2000 particuliers - financement 100%

Pâturage par des chevaux

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL (Subv.) Contrat N°3 (BRAMOULE)	/	/	722 €	722 €	722 €	722 €	722 €			3610 €

Fauche de prairies et coupe de saules

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL (Subv.) Contrat N°4 (CHRISTIAN)			4671,8	4671,8	4671,8	4671,8	4671,8			23359 €

Pâturage et coupe de saules

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL (Subv.) Contrat N°5 (ANQUEZ)				2 461 €	2 461 €	2 461 €	2 461 €	2 461 €		12 305 €

Pâturage

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL (Subv.) Contrat N°6 (ABHERVE)				707 €	707 €	707 €	707 €	707 €		3 535 €

CONTRAT NATURA 2000 gestion-commune de Guissény - financement 80%

Restauration des dunes

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL (Subv.) Contrat N°7						20 000 €				25 000 €

Etrépage de zone à Liparis de loesel et de tourbières

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL (Subv.) Contrat N°8				4 406						4 406

CONTRAT NATURA 2000 gestion-commune de Guissény - financement 100%

Fauche An Isquin / Curage

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL (Subv.) Contrat N°9 (5 ans)						2 060 €	2 060 €	2 060 €	2 060 €	10 300 €

Invasives / saules

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL (Subv.) Contrat N°10 (5 ans)						10 800 €	6 300 €	2 700 €	1 800 €	23 400 €

TOTAL CONTRATS NATURA 2000 (Agricoles / CAD / Particuliers + Commune de Guissény)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL		1 525 €	10 185,31 €	27 176,15 €	14 438,43 €	47 298,43 €	21 273,43 €	10 538,12 €	5 713,59 €	130 298 €

4-1-3 Cahiers des charges type

Des cahiers des charges types applicables aux Contrats Natura 2000, ont été rédigés spécifiquement pour Guissény. D'autres cahiers des charges pourront être rédigés en fonction des Contrats Natura 2000 à venir.

CAHIER DES CHARGES TYPE « Gestion des habitats dunaires »

HABITAT(S) CONCERNE(S)

Végétation annuelle des laisses de mer : 17.2
Dune mobile embryonnaire : 2110
Dune mobile du cordon littoral à Oyats (dune vive) : 2120
Dune fixée à végétation herbacée (dune grise) : 2130
Dépressions humides intradunales : 2190

OBJECTIFS POURSUIVIS

Restaurer ou maintenir le bon état de conservation des habitats dunaires.
Restaurer ou maintenir les profils géomorphologiques des différentes dunes.
Maîtriser la fréquentation touristique et les impacts du piétinement.

SECTEURS CONCERNES

Le périmètre général d'application concerné est celui de la Zone Spéciale de Conservation n° FR5300043 « Guissény »

PRE-REQUIS

Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, de santé et de salubrité, d'environnement et d'urbanisme.

ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Engagements non rémunérés
Aucun remblai ni autre apport de matériaux exogènes (hors sable dunaire en opération de reprofilage)
Aucun dépôt de déchets (ordures ménagères, déchets verts etc.)
Aucune modification des reliefs dunaires (hors opérations de reprofilage programmées en restauration)
Aucun semis herbacé artificiel
Aucune nouvelle plantation en dehors du plan de gestion des formations ligneuses existantes
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé sur les espèces invasives après avis du Comité Technique.
Aucun apport de fertilisant hors opérations programmées (Comité Technique)
Interdiction de plan d'épandage (même de boues de station d'épuration)
Pas de ramassage des laisses de mer, sauf du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} septembre, ponctuellement sur les zones fortement fréquentées.
Interdiction des feux de camp
Circulation et stationnement interdits des engins motorisés en-dehors des voies et espaces aménagés existants (sauf travaux faisant objet du contrat, si besoin impératif)
Circulation interdite des vélos et chevaux en-dehors des voies et espaces aménagés existants et selon réglementation communale.
Signalétique : mobilier réversible et intégré au paysage
Aucune publicité ni signalétique commerçante sur les massifs dunaires

ACTIONS OUVRANT DROIT A UNE REMUNERATION

Engagements rémunérés	Coûts	A cocher
Mise en place de règles graduées : suivi de la pluviométrie	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Nettoyage manuel des macrodéchets sur les plages soumises à une forte fréquentation touristique estivale	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Pose de clôtures	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Pose de ganivelles	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Enlèvement de ganivelles usagées (matériaux + main d'œuvre)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Pose de monofil bas sur piquet planté H: 1m20	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Pose de géotextile sur cheminements (matériaux + main d'œuvre)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Pose de géotextile de sédimentation dunaire (matériaux + main d'œuvre)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Entretien du géotextile de sédimentation	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Rechargement en sable	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Pose d'escalier de meunier à palier, en bois (agrée public, matériaux + main d'œuvre)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Pose d'escalier de meunier simple, métallique (agrée public, matériaux + main d'œuvre)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Pose de caillebotis (panneaux disjoints, matériaux + main d'œuvre)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Pose de platelage (panneaux joints, matériaux + main d'œuvre)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Plantation d'Oyats (main d'œuvre)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Plantation de Fétuques (main d'œuvre)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Débroussaillage, évacuation, nivellement du sol (main d'œuvre + consommables)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Barrière de sécurité (matériel + pose)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Chicane (matériel + pose)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Plots bois de délimitation des voies de circulation / stationnement (matériaux / pose)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Reprofilage mécanique au tracto-pelle	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Panonceaux sur potelet (matériaux + pose)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Panneaux d'entrée de site (création graphique + matériaux + pose)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Flèche directionnelle gravées montées sur mât (matériaux + pose)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Plots didactiques (conception graphique + visuels + matériaux + pose)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
G.P.S. portable pour le suivi du trait de côte (Maîtrise d'ouvrage publique)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Etudes et frais d'expert (aide à la définition des interventions)		<input type="checkbox"/>

DUREE ET MODALITE

La durée du Contrat est de 5 ans.

JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

Les contrôles exercés porteront sur :

- Visualisation sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées
- Photos avant et après intervention
- Cartographie avant et après intervention
- Selon le type d'opération : adéquation avec les prescriptions d'organisation du chantier annexées au contrat
- Localisation des parcelles
- Selon le type d'opération : Aménagements (Linéaires / Positions / Matériaux / Etat)
- Selon le type d'opération : Enregistrement des travaux
- Selon le type d'opération : factures

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Apparition des espèces caractéristiques de l'habitat (suivi photo et/ou botanique)
- Maintien des espèces de l'habitat (suivi photo. et/ou botanique)
- Etat de la végétation :
Estimation visuelle de la hauteur, densité, composition
Présence / dominance de placettes surpiétinées, dénudées de végétation, localisation
Progression d'une végétation rudérale ou banale (ray-grass) au détriment de la végétation typique des dunes.
- Cartographie d'évolution du trait de côte

RESPONSABILITE

Le titulaire du contrat n'est en aucune manière responsable des dégâts occasionnés par une tierce personne sur les aménagements qu'il aura lui-même effectué sur le massif dunaire.

Dans la mesure où les aménagements sont correctement entretenus sur la durée du présent contrat, le titulaire du contrat n'est pas non plus responsable des dégâts constatés sur le massif dunaire, causés soit par un phénomène naturel (tempête, effondrement, recul dû aux courants etc.), soit par un acte de vandalisme évident (extraction de sable, arrachage de la végétation, creusement etc.).

CAHIER DES CHARGES TYPE

« Réhabiliter et maintenir les dépressions humides intradunales et les zones humides arrière littorales »

HABITAT(S) ET ESPECE(S) CONCERNE (S)

Habitats ou habitats potentiels :

Dépressions humides intradunales 2190

Bas-marais acides 6410

Tourbière acide à sphaignes et *Drosera rotundifolia* 7110*

En position intradunales : anciennes carrières d'extraction de sable, petites dépressions liées à la topographie).

En position arrière littorale : étangs, zones humides.

Espèces animales et végétales :

code

Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) E1903

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) E1065

Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) E1044

OBJECTIFS POURSUIVIS

Réhabiliter ou maintenir le bon état de conservation des zones humides d'intérêt communautaire, en rajeunissant le milieu, tout en trouvant un équilibre entre les habitats favorables aux espèces végétales (notamment Liparis de Loesel) et favorables aux espèces animales (notamment Damier de la Succise et Agrion de mercure).

SECTEURS CONCERNES

Le périmètre général d'application concerné est celui de la Zone Spéciale de Conservation n° FR5300043

« Guissény »

PRE-REQUIS

Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, de santé et de salubrité, d'environnement et d'urbanisme.

ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Engagements non rémunérés
Aucun remblai ni autre apport de matériaux exogènes, ni déblai
Aucun dépôt de matériel, matériau, déchets (engins, ordures ménagères, déchets verts, algues, déchets de plage, laisses de mer mazoutée...) exceptés les résidus de coupes provenant d'opération de gestion du milieu (selon préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).
Aucun semis herbacé artificiel, aucune plantation
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé sur les espèces envahissantes si cela s'avérait nécessaire (selon préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).
Interdiction de plan d'épandage (même de boues de station d'épuration)
Interdiction d'épandage sauvage de fosses septiques
Aucune circulation d'engins motorisés (motos, 4*4, voitures, quad...) sauf si pour la réalisation des travaux, leur utilisation est indispensable (selon préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).
Circulation des chevaux sur des itinéraires définis avec balisage des sentiers à utiliser
Aucun drainage
Aucune destruction du couvert végétal par des travaux culturaux (labours, feux, semis ou autre travail du sol). Certains travaux du sol (étrépage, griffage) sont des mesures de gestion, ils nécessiteront l'avis du comité scientifique.
Travaux hydrauliques limités à l'entretien des fossés et mares, dans le strict respect des profils existants (selon préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).
Aucune publicité ni signalétique commerciale.
Aucune fertilisation, ni amendement (exceptées certaines parcelles selon conditions : voir avec l'opérateur local NATURA 2000 pour les préconisations et avis du comité scientifique).
Brûlage et désherbage chimique des lisières et talus interdits.
Maintien des lisières et talus boisés et contrôle de l'extension autour ou entre les parcelles sous contrat,
Mobilier réversible et intégré au paysage

ACTIONS OUVRANT DROIT A UNE REMUNERATION

Engagements rémunérés	Coûts	A cocher
Mise en place de règles graduées : suivi de la pluviométrie	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Coupe de saules et éclatement des souches, avec exportation des déchets verts	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Enlèvement des arbres, arbustes, fourrés et plantes herbacées avec décapage du sol, en hiver	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Destruction des espèces envahissantes (Baccharis, herbes de pampa) en hiver, hors période floraison des espèces concernées, brûlage des déchets verts	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Décapage de la couche superficielle du sol pour rajeunir le milieu	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Equipement en clôture (matériaux + main d'œuvre)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Fauche de roselières	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Surveillance et entretien des clôtures	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Régulation des niveaux d'eau	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Aménagements hydrauliques	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Mise en place de panneaux	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Mise en place de panonceaux sur potelet (matériaux + pose)	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Curage manuel ou mécanique	Sur devis	<input type="checkbox"/>
Etudes et frais d'expertise (aide à la définition des travaux)	Max 12%	<input type="checkbox"/>

DUREE ET MODALITE

La durée du Contrat est de 5 ans.

Les modalités décrites ci dessous tiennent compte des périodes de nidification des oiseaux et de floraison. Ainsi, les dates de fauches de roselières, de prairies humides, de coupe des saules, arbres et arbustes, de destruction des espèces envahissantes, de travaux, ainsi que celles de pâturage en tiennent compte.

Le contractant devra scrupuleusement respecter le calendrier annexé au contrat.

Mais en fonction des suivis scientifiques menés en parallèle, chaque année ce calendrier pourra être amené à évoluer. Un nouveau calendrier sera remis, annulant le précédent. Le contractant aura alors obligation de s'y référer.

Il est également possible que l'observation de l'évolution de la végétation amène à modifier la fréquence des opérations et/ou le type et les périodes d'intervention, le contractant sera alors informé du nouveau plan de gestion et devra impérativement en tenir compte. L'opérateur local devra alors prévenir la DDAF du Finistère de toutes modifications et le justifier.

De même pour des raisons justifiées (météorologiques ...) si le contractant ne peut pas respecter ses engagements, il devra aussitôt en informer l'opérateur local qui préviendra aussitôt la DDAF du Finistère.

Enfin, toujours suite à ces suivis scientifiques, des exclos pourraient être mis en place afin de protéger certaines espèces. Le contractant devra impérativement tenir compte de ces nouvelles données.

Avant chaque intervention sur le terrain, le contractant devra informer l'opérateur local du type d'intervention programmée, des parcelles concernées et de la date exacte de la réalisation des travaux. Sans l'aval de l'opérateur, le contractant ne pourra commencer les travaux, même s'ils sont conformes au dernier plan de gestion et calendrier remis au contractant.

En fin de chaque année civile, le contractant devra remettre à l'opérateur local, le calendrier d'enregistrement des travaux effectués.

JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

Les contrôles exercés porteront sur :

- Visualisation sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées
- Avis écrit de l'opérateur justifiant une adaptation des pratiques non rémunérées dans les cas où il est stipulé « selon préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique »
- Photos avant et après intervention
- Cartographie avant et après intervention
- Selon le type d'opération : adéquation avec les prescriptions d'organisation du chantier annexées au contrat
- Localisation des parcelles

- Selon le type d'opération : cahier d'enregistrement des opérations (respect du calendrier et des prescriptions annexées au contrat)
- Selon le type d'opération : adéquation avec les prescriptions d'organisation du chantier annexées au contrat
- Selon le type d'opération : visualisation du lieu d'exportation des déchets verts provenant de l'opération de gestion
- Selon le type d'opération : Enregistrement des travaux
- Selon le type d'opération : factures

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Diminution des espèces envahissantes - nombre / densité (suivi photo. et/ou surveillance de terrain)
- Ouverture du milieu (suivi photo. et/ou surveillance de terrain)
- Apparition des espèces caractéristiques de l'habitat (suivi photo et/ou botanique)
- Maintien des espèces de l'habitat (suivi photo. et/ou botanique)

CAHIER DES CHARGES TYPE
« Gestion par fauche ET/OU pâturage en zone de marais »

HABITAT(S) ET ESPECE(S) CONCERNE (S)

Habitats ou habitats potentiels :

Dépressions humides intradunales 2190
 Bas-marais acides 6410
 Tourbière acide à sphaignes et *Drosera rotundifolia* 7110*

En position intradunales : anciennes carrières d'extraction de sable, petites dépressions liées à la topographie).
 En position arrière littorale : étangs, zones humides.

<u>Espèces animales et végétales :</u>	code
Liparis de Loesel (<i>Liparis loeselii</i>)	E1903
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	E1065
Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	E1044

OBJECTIFS POURSUIVIS

Réhabiliter ou maintenir le bon état de conservation des zones humides d'intérêt communautaire, en rajeunissant le milieu, tout en trouvant un équilibre entre les habitats favorables aux espèces végétales (notamment Liparis de Loesel) et favorables aux espèces animales (notamment Damier de la Succise et Agrion de mercure).

PERIMETRE D'APPLICATION :

Le périmètre général d'application concerné est celui de la Zone Spéciale de Conservation n° FR5300043 « Guissény »

PRE-REQUIS

Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, de santé et de salubrité, d'environnement et d'urbanisme.

ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Engagements non rémunérés
Aucun terrassement, ni remblai ni autre apport de matériaux exogènes, ni déblai
Aucun dépôt de matériels, matériaux, déchets (engins, outils, ordures ménagères, déchets verts, algues, déchets de plage, laisses de mer mazoutée...) exceptés, temporairement les résidus de coupes provenant d'opération de gestion du milieu (selon préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).
Aucun semis herbacé artificiel, aucune plantation.
Interdiction de plan d'épandage (même de boues de station d'épuration)
Interdiction d'épandage sauvage de fosses septiques
Aucune circulation d'engins motorisés (motos, 4*4, voitures, quad...) sauf si pour la réalisation des travaux, leur utilisation est indispensable (selon préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).
Circulation des chevaux sur des itinéraires définis avec balisage des sentiers à utiliser
Aucun drainage
Aucune destruction du couvert végétal, y compris les lisières, talus, par des travaux culturaux (labours, feux, semis ou autre travail du sol). Certains travaux du sol (étrepage, griffage) sont des mesures de gestion, ils nécessiteront l'avis du comité scientifique.
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, y compris sur les lisières et talus et sous les clôtures, sauf opération de gestion des espèces envahissantes, sur commande de l'opérateur local Natura 2000, après avis du comité scientifique.
Travaux hydrauliques limités à l'entretien des fossés et mares, dans le strict respect des profils existants (selon préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).
Aucune publicité ni signalétique commerciale.
Maintien des lisières et talus boisés et contrôle de l'extension autour ou entre les parcelles sous contrat,
Mobilier réversible et intégré au paysage

ACTIONS OUVRANT DROIT A UNE REMUNERATION

Engagements rémunérés	Coûts	A cocher
▶ Entretien par fauche et/ou pâturage par des bovins (fertilisation limitée) Voir Annexe technique n°1	61,28 €/ha/an	<input type="checkbox"/>
▶ Entretien par fauche et/ou pâturage par des bovins (pas de fertilisation) Voir Annexe technique n°2	128 €/ha/an	<input type="checkbox"/>
▶ Restauration par fauche et/ou pâturage par des bovins Voir Annexe technique n°3	187,83 €/ha/an	<input type="checkbox"/>
▶ Entretien par fauche et/ou pâturage par des chevaux et poneys Voir Annexe technique n°4	70 €/ha/an	<input type="checkbox"/>
Entretien exclusivement par fauche ▶ Particuliers qui n'utilisent pas les produits de fauche ▶ Agriculteurs qui utilisent les produits de fauche ▶ Fauche sur terrains difficile d'accès et/ou à très faible portance Voir Annexe technique n°5	175 €/ha/an 98,93 €/ha/an Sur devis	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
▶ Restauration par fauche Voir Annexe technique n°6	Sur devis	<input type="checkbox"/>

DUREE ET MODALITE

La durée du Contrat est de 5 ans.

Le contractant devra scrupuleusement respecter le calendrier annexé au contrat.

Mais en fonction des suivis scientifiques menés en parallèle, chaque année ce calendrier pourra être amené à évoluer. Un nouveau calendrier sera remis, annulant le précédent. Le contractant aura alors obligation de s'y référer.

Il est également possible que l'observation de l'évolution de la végétation amène à modifier la fréquence des opérations et/ou le type et les périodes d'intervention, le contractant sera alors informé du nouveau plan de gestion et devra impérativement en tenir compte. L'opérateur local devra alors prévenir la DDAF du Finistère de toutes modifications et le justifier.

De même pour des raisons justifiées (météorologiques ...) si le contractant ne peut pas respecter ses engagements, il devra aussitôt en informer l'opérateur local qui préviendra aussitôt la DDAF du Finistère.

Enfin, toujours suite à ces suivis scientifiques, des exclos pourraient être mis en place afin de protéger certaines espèces. Le contractant devra impérativement tenir compte de ces nouvelles données.

Avant chaque intervention sur le terrain, le contractant devra informer l'opérateur local du type d'intervention programmée, des parcelles concernées et de la date exacte de la réalisation des travaux. Sans l'aval de l'opérateur, le contractant ne pourra commencer les travaux, même s'ils sont conformes au dernier plan de gestion et calendrier remis au contractant.

En fin de chaque année civile, le contractant devra remettre à l'opérateur local, le calendrier d'enregistrement des travaux effectués.

JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

Les contrôles exercés porteront sur :

- Visualisation sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées
- Avis écrit de l'opérateur justifiant une adaptation des pratiques non rémunérées dans les cas où il est stipulé « selon préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique »
- Photos avant et après intervention
- Cartographie avant et après intervention
- Selon le type d'opération : adéquation avec les prescriptions d'organisation du chantier annexées au contrat
- Localisation des parcelles
- Selon le type d'opération : cahier d'enregistrement des opérations (respect du calendrier et des prescriptions annexées au contrat)
- Selon le type d'opération : adéquation avec les prescriptions d'organisation du chantier annexées au contrat
- Selon le type d'opération : visualisation du lieu d'exportation des déchets verts provenant de l'opération de gestion
- Selon le type d'opération : Enregistrement des travaux
- Selon le type d'opération : factures

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Ouverture du milieu (suivi photo. et/ou surveillance de terrain)
- Apparition des espèces caractéristiques de l'habitat (suivi photo et/ou botanique)
- Maintien des espèces de l'habitat (suivi photo. et/ou botanique)

Annexe technique n°1

► Entretien par fauche et/ou pâturage par des bovins / fertilisation limitée	61,28 € /ha/an
<p>Zones de marais présentant un fort intérêt ou possédant un potentiel pour le redevenir, ou ayant un impact direct sur les parcelles de marais de très fort intérêt.</p> <p>Option pâturage :</p> <ul style="list-style-type: none">● Fertilisation limitée à 50 unités d'azote minéral et organique par hectare. Pâturage possible toute l'année avec suivi par l'opérateur local● Pendant le pâturage, l'affouragement est autorisé sous conditions de portance du sol et de préservation du couvert végétal.● Le pâturage est réalisé dans des conditions suffisamment sèches pour éviter la dégradation du couvert végétal par le piétinement.● Pose d'une clôture temporaire ou permanente au pied des talus et des haies pour éviter tout piétinement par le bétail.● Chargement moyen à l'année compris entre 0,8 UGB /ha et 1,2 UGB/ha.● Fauche des refus au maximum deux fois durant les 5 années.● Tenue d'un cahier de pâturage <p>Option fauche :</p> <ul style="list-style-type: none">● Fertilisation limitée à 50 unités d'azote minéral et organique par hectare. Fauche avec exportation à partir du 15 juin (cette date pourra être revue chaque année, une demande devra être faite à l'opérateur local qui s'appuiera sur l'avis du comité technique pour donner son avis).● Possibilité d'une seconde fauche (avec exportation) ou d'un pâturage des regains à partir du 1^{er} septembre.	

Annexe technique n°2

► Entretien par fauche et/ou pâturage par des bovins / pas de fertilisation	128 € /ha/an
<p>Zones de marais de très fort intérêt ou possédant un potentiel pour le redevenir.</p> <p>Si pâturage en activité principale :</p> <ul style="list-style-type: none">● Ni amendements, ni fertilisants.● Pose d'une clôture temporaire ou permanente au pied des talus ou des haies pour éviter toute dégradation par le bétail.● Faire pâturer avec un chargement inférieur ou égal à 0.8 UGB/ha/an.● Pâturage possible toute l'année avec suivi par l'opérateur local.● Fauche ou broyage des refus au maximum deux fois sur la durée du contrat.● Pendant le pâturage, l'affouragement peut être autorisé, mais uniquement selon les préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique.● Tenue d'un cahier d'enregistrement des opérations. <p>Si fauche en activité principale :</p> <ul style="list-style-type: none">● Ni amendements, ni fertilisants.● Réaliser au minimum 3 fauches dans les 5 ans (une fauche dans les deux premières années du contrat) et au maximum une fauche annuelle avec enlèvement des végétaux.● Travaux réalisés après le 15 juillet. (cette date pourra être revue chaque année, une demande devra être faite à l'opérateur local qui s'appuiera sur l'avis du comité technique pour donner son avis).● Tenue d'un cahier d'enregistrement des opérations.	

Annexe technique n°3

► Restauration par fauche et/ou pâturage par des bovins	187,83 € /ha/an
<p>Zones de marais de très fort intérêt ou possédant un potentiel pour le redevenir.</p> <p><u>Modalités de restauration :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Débroussaillage d'ouverture par gyrobroyage, débroussaillage, bûcheronnage ponctuel avec enlèvement des végétaux ou autre moyen (à l'exception du travail du sol).● Travaux effectués entre le 15 juillet et le 1^{er} mars (Ces dates pourront être revues, une demande devra être faite à l'opérateur local qui s'appuiera sur l'avis du comité technique pour donner son avis).● Travaux à réaliser dans les deux premières années du contrat. <p>Mode de gestion : fauche et/ou pâturage</p> <p><u>Si pâturage en activité principale :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Ni amendements, ni fertilisants.● Pose d'une clôture temporaire ou permanente au pied des talus ou des haies pour éviter toute dégradation par le bétail.● Faire pâturer avec un chargement inférieur ou égal à 0.8 UGB/ha.● Pâturage possible toute l'année avec suivi par l'opérateur local.● Fauche ou broyage des refus au maximum deux fois sur la durée du contrat.● Pendant le pâturage, l'affouragement peut être autorisé mais uniquement selon les préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique.● Tenue d'un cahier d'enregistrement des opérations. <p><u>Si fauche en activité principale :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Ni amendements, ni fertilisants.● Réaliser au minimum 3 fauches dans les 5 ans (une fauche dans les deux premières années du contrat) et au maximum une fauche annuelle avec enlèvement des végétaux.● Travaux réalisés après le 15 juillet. (cette date pourra être revue chaque année, une demande devra être faite à l'opérateur local qui s'appuiera sur l'avis du comité technique pour donner son avis).● Tenue d'un cahier d'enregistrement des opérations.	

Annexe technique n°4

► Entretien par fauche et/ou pâturage par des chevaux et poneys / ou lapins sauvages, ovins, caprins	70 € /ha/an
<p>Zones de marais de très fort intérêt ou possédant un potentiel pour le redevenir.</p> <p><u>Gestion par pâturage :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● La charge à l'hectare est faible, elle est définie uniquement par la fragilité des sols et la pression de pâturage recherchée. Cette charge à l'hectare pourra être revue chaque année, au moment du bilan de l'évolution de la végétation sur les parcelles pâturées (suivi et bilan effectués un scientifique).● Le pâturage est exclusivement hivernal : du 1^{er} novembre au 30 avril, excepté pour l'obtention d'un débroussaillage intensif (selon les préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).● La durée du pâturage sur un emplacement dépendra de l'état de la végétation (souvent lié aux conditions météorologiques), c'est l'opérateur local NATURA 2000 qui le déterminera.● Les animaux sont maintenus à l'intérieur d'une clôture électrique mobile. L'usage de clôtures fixes ou de piquets individuels n'est pas exclu sauf s'il se traduit par une érosion de la végétation due au piétinement excessif.● Tenue d'un cahier de pâturage.● Tout complément alimentaire est exclu. Il peut être dans certains cas être autorisé mais uniquement selon les préconisations de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique.	

Annexe technique n°5

▶ Entretien exclusivement par fauche / Particuliers : Exportation des produits de coupe, mais non utilisation.	175 € /ha/an
▶ Entretien exclusivement par fauche / Agriculteurs : Exportation des produits de coupe et utilisation.	98,93 € /ha/an
<p>Zones de marais de très fort intérêt ou possédant un potentiel pour le redevenir.</p> <p><u>Mode de gestion par fauche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une à deux fauches dans les cinq ans, espacées au minimum de 3 ans, du 15 juillet au 1^{er} mars avec évacuation de la végétation (cette date pourra être revue chaque année. Une demande devra être faite à l'opérateur local qui s'appuiera sur l'avis du comité technique pour donner son avis). ● Fauche manuelle ou mécanique. ● Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action (une demande devra être faite à l'opérateur local qui s'appuiera sur l'avis du comité technique pour donner son avis). ● Tenue d'un cahier de fauche. 	
▶ Entretien exclusivement par fauche / Fauche sur terrains difficile d'accès et/ou à très faible portance	Sur devis
<p>Zones de marais de très fort intérêt ou possédant un potentiel pour le redevenir.</p> <p><u>Mode de gestion par fauche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation au minimum de 2 à 3 fauches dans les 5 ans (une fauche dans les deux premières années du contrat), OU ● Une à deux fauches dans les cinq ans, espacées au minimum de 3 ans, du 15 juillet au 1^{er} mars avec évacuation de la végétation (cette date pourra être revue chaque année. Une demande devra être faite à l'opérateur local qui s'appuiera sur l'avis du comité technique pour donner son avis). ● Fauche manuelle ou mécanique. ● Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action (une demande devra être faite à l'opérateur local qui s'appuiera sur l'avis du comité technique pour donner son avis). ● Tenue d'un cahier de fauche. 	

Annexe technique n°6

▶ Restauration par fauche	Sur devis
<p>Zones de marais de très fort intérêt ou possédant un potentiel pour le redevenir.</p> <p><u>Modalités de restauration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux. ● Débroussaillage, fauche avec exportation des produits de la coupe. ● Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits. ● Arrasage des tourradons. ● Frais de mise en décharge. ● Etudes et frais d'expert. 	

4-2 Les autres sources de financement

4-2-1 Le Contrat Nature

Le Contrat Nature permet de bénéficier d'une aide afin de préserver un milieu naturel (littoral, marais, landes...) ou une espèce menacée (saumon, loutre, chauve-souris...).

Les collectivités, structures intercommunales ou associations (avec l'accord de la collectivité concernée) peuvent s'engager dans un Contrat Nature.

Il est conclu avec la Région et porte sur un programme d'actions pluriannuelles. Sa poursuite est conditionnée par les résultats du bilan effectué chaque année.

Un Contrat Nature a été signé en septembre 2004 entre le Conseil Régional de Bretagne et la Commune de Guissény.

Ce Contrat Nature a pour objectifs :

- de parfaire les connaissances du site afin de programmer de nouvelles actions de gestion,
- d'affiner, voire de rectifier, le cas échéant, les opérations de gestion en cours,
- de permettre l'évaluation de la gestion du site (bilan demandé à l'Etat, par l'Europe, pour chaque site Natura 2000),
- d'impulser des opérations ponctuelles de restauration de milieux dans la zone Natura 2000,
- d'obtenir une vision globale de l'évolution du site.

(Les numéros N°, énumérés ci-dessous, correspondent aux actions énumérées dans la partie IV du Document d'Objectif)

Ce Contrat Nature concerne principalement la gestion du marais du Curnic, ainsi que le cordon dunaire dont il est étroitement associé.

Afin d'assurer le maintien de la biodiversité du site, il est très important d'évaluer la pertinence des opérations de gestion en cours, et de suivre certains paramètres pour connaître l'évolution du site. C'est pourquoi, pour ce Contrat, les suivis de la faune et de la flore sont très importants, afin d'estimer si les opérations de gestion mises en place sont parfaitement adaptées :

- les suivis de Liparis de Loesel (N°7-8), d'Agrion de Mercure (N°12), de Damier de la Succise (N°11), et de la végétation de dunes grises et dunes blanches (N°6), permettent de suivre la mise en application des mesures agri-environnementales sur les parcelles "agricoles" et de génie écologique sur les autres parcelles ou biotopes. Des contrats Natura 2000 ont en effet été signés fin 2003 et 2004. Ces contrats ne permettent pas d'intégrer le suivi des travaux.
- la restitution de ces suivis scientifiques est faite sur un fond de carte standardisé, commun à tous les suivis naturalistes. L'achat d'un logiciel de SIG (N°22) permet ainsi de rendre ces suivis lisibles par tous et de mettre en relation des opérations de gestion et de suivis, et des opérations de suivis entre elles. Cet outil permet ainsi, d'avoir une vision précise de l'ensemble du site.

D'autres types de suivis permet aussi de parfaire les connaissances sur le site de Guissény :

- le suivi de la qualité des eaux (N°2), afin d'identifier les sources de pollution et de mettre en place, par la suite, des opérations ciblées,
- le suivi des populations d'oiseaux (N°17) afin de connaître l'état et l'évolution de ces populations d'oiseaux nicheurs, migrateurs ou hivernants fréquentant le site Natura 2000 de Guissény.

Ce Contrat Nature concerne aussi, des opérations de gestion :

- suppressions d'éléments indésirables : espèces horticoles (Gynérium et Baccharis) qui envahissent le marais (N°4), et les nombreuses petites décharges sauvages (N°3) situées dans le marais,
- nettoyage et entretiens de certains éléments du marais qui conditionnent la biodiversité de ce site : fossés drainant (N°9), digue (N°24), clapets de la digue (N°15) afin de trouver un équilibre entre la préservation de la faune, de la flore, les activités agricoles et la présence des habitations aux alentours du marais.

Enfin, l'accent est mis aussi sur des opérations de sensibilisation et d'information (N°16, N°9 et N°5), afin de faire prendre conscience de la richesse du lieu et de sa fragilité, et de faire comprendre les enjeux de conservation de la nature et des responsabilités exercées par tous (panneaux d'informations, conférences, documents d'interprétation, sentiers de découverte, exposition de la maison de la digue ...).

4-2-2 Divers sources de financement

Certaines actions ne peuvent pas rentrer dans le cadre des Contrats Natura 2000, ni du Contrat Nature. D'autres partenaires financiers sont sollicités :

- L'Europe :
 - FEDER
 - Leader+
- Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Convention DIREN/opérateur)
- Le Ministère de l'Agriculture (Mesures agri-environnementales)
- Le Conservatoire du Littoral
- Le Conseil Général du Finistère
- La Commune de Guissény

Aide du Conseil Régional - Le Contrat Nature

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL CONTRAT NATURE			13 727	27 768	24 519	8 986				75 000

Aides européennes - Leader +

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Leader + canalisation		/	11 760,96							
Leader + ouverture au public						10 295 €				
TOTAL Leader +	/		11 760,96			10 295 €				22 055,96 €

Aides européennes - FEDER

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL FEDER Poste chargée mission		7 500	7 500,00	7 500						22 500

Aide du Conseil général 29

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Conseil Général canalisation			5 880,00							
Conseil Général Semaine Développement durable			750,00							
Conseil Général Poste chargée mission	4 716	4 716	4 716	4 716	4 716	4 716				
TOTAL Conseil Général	4 716	4 716	13 351,00	4 716	4 716	4 716				36 931 €

Aides de la DIREN

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
DIREN - Poste chargée mission	10 000	2 784	2 784,00	2 784	9 950 €	16 000 €				
DIREN fonctionnement		4 716	4 716,00	4 716,00						
TOTAL DIREN	10 000 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	9 950 €	16 000 €				58 450 €

Participation de la commune de Guissény

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Commune - Poste chargée de mission	3 750	3 750	3 750,00	3 750	3 750 €	3 118 €				
Commune - Contrat Natura 2000 étrépage 20%				1 102,00	1 102,00	1 102,00	1 102,00	1 102		
Commune - Participation Contrat Nature			4 576,00	9 732,00	8 592,00	2 785,00				
Commune - Participation Leader + canalisation			11 760,64							
TOTAL Commune	3 750	3 750	20 086,64	14 584,00	13 444 €	7 005 €	1 102,00	1102		64 824 €

BILAN FINANCIER PAR ANNEE EN €

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL	
Contrat Natura 2000 et CAD Etat/Europe	0,00 €	1 525,00 €	10 185,31 €	27 176,15 €	14 438,43 €	47 298,43 €	21 273,43 €	10 538,12 €	5 713,59 €	138 148,46 €	33,06%
Leader+ Europe	0,00 €	0,00 €	11 760,96 €	0,00 €	0,00 €	10 295,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 055,96 €	5,28%
FEDER Europe	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 500,00 €	5,38%
DIREN	10 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	9 950,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 450,00 €	13,99%
Contrat Nature Région	0,00 €	0,00 €	13 727,00 €	27 768,00 €	24 519,00 €	8 986,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	17,95%
Conseil Général 29	4 716,00 €	4 716,00 €	13 351,00 €	4 716,00 €	4 716,00 €	4 716,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 931,00 €	8,84%
Commune de Guissény	3 750,00 €	3 750,00 €	20 086,64 €	14 584,00 €	13 444,00 €	7 005,00 €	1 102,00 €	1 102,00 €	0,00 €	64 823,64 €	15,51%
TOTAL	18 466,00 €	24 991,00 €	84 110,91 €	89 244,15 €	67 067,43 €	94 300,43 €	22 375,43 €	11 640,12 €	5 713,59 €	417 909,06 €	



PARTIE 5

La charte Natura 2000

5-1 Cadre général

→ Qu'est ce que la charte Natura 2000 ?

La Charte Natura 2000 constitue un des éléments du DOCUMENT d'OBJECTIFS.

Le code de l'environnement la définit comme suit :

*L.414-3-II. - Les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le site peuvent adhérer à une **charte Natura 2000**. La charte Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements définis par le document d'objectifs et pour lesquels le document d'objectifs ne prévoit aucune disposition financière d'accompagnement.*

*« Art. R. 414-12. - I. - La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une **liste d'engagements** contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des **pratiques de gestion** des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou des **pratiques sportives ou de loisirs respectueuses** des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000*

Avec les contrats Natura 2000, la charte est un des outils contractuels de mise en œuvre du DOCOB. Ces deux outils sont complémentaires et l'adhésion à la charte n'empêche pas la signature d'un contrat.

La charte est signée pour une durée de 5 ou 10 ans et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en est le service instructeur (à la date de la rédaction du DOCOB).

→ Que contient la charte ?

► Des **informations et recommandations** synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site :

- un rappel du contexte général du site, des enjeux de conservation et des intérêts à l'adhésion,
- un rappel de la réglementation applicable au site concernant la protection des paysages, des écosystèmes et de l'environnement en général,
- des **recommandations** constituant un "**guide**" de **bonnes pratiques** sur le site, et n'étant **soumises à aucun contrôle**. De portée générale, elles permettent également de cibler des secteurs ou des actions ne pouvant pas faire l'objet de contrats Natura 2000,

► Des **engagements contrôlables non rémunérés** garantissant, sur le site, le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Il peut s'agir d'engagement "à faire", aussi bien que d'engagement "à ne pas faire". Ces engagements sont de plusieurs types :

- de portée générale, concernant le site dans son ensemble,
- ciblés, par grands types de milieux naturels.

→ Qui peut adhérer à la charte et sur quel territoire ?

Tout **titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000** peut adhérer à la charte du site, il est donc selon les cas :

- soit propriétaire,
- soit mandataire le qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte (ayant droit).

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000 et peut-être signée sur tout ou partie d'une propriété.

Le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage...).

Le non respect des engagements contenus dans la charte Natura 2000 du site ne peut être mis à la charge de l'adhérent lorsque cela ne résulte pas de son fait mais par exemple d'activités humaines autorisées par la loi ou non conventionnelles (pénétration sans titre sur la propriété ou à l'insu du propriétaire pour l'exercice d'activités de loisir...) ou d'événements naturels comme les tempêtes, avalanches, ou attaques phytosanitaires.

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des « mandataires » (par exemple : bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il s'engage à :

- informer ses « mandataires » des engagements qu'il a souscrits ;
- modifier les « mandats » au plus tard lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

Il peut également être envisagé que les « mandataires » cosignent la charte souscrite par le propriétaire. Ceux-ci doivent alors s'assurer que leur « mandat » est en conformité avec les engagements souscrits.

→ Quels sont les avantages pour l'adhérent ?

Comme pour les contrats Natura 2000, l'adhésion à la charte ouvre droit à une **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** pour les parcelles situées dans le site Natura 2000. La demande est à formuler auprès des services fiscaux.

La signature de la charte offre également à l'adhérent **la possibilité de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000.**

→ Comment adhérer à la charte et sur quel territoire ?

Le titulaire de droit réel s'engage par le biais d'une déclaration d'adhésion à la charte, à retirer auprès de la DDAF ou par le biais de l'opérateur Natura 2000.

En bref, l'adhésion à la charte permet :

- de participer à la démarche Natura 2000, sans s'impliquer autant que par l'intermédiaire d'un Contrat Natura 2000,
- de reconnaître et de garantir la poursuite des pratiques existantes qui ont permis le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du DOCOB.

→ **Le contrôle des engagements**

Cas n°1 : l'adhésion à la charte donne lieu à une contrepartie

Lorsque la charte donne lieu à contrepartie délivrée sous forme d'exonérations fiscales, des contrôles sur place de respect des engagements souscrits pourront être effectués par les services déconcentrés de l'Etat.

Cas n°2 : l'adhésion à la charte ne donne pas lieu à contrepartie

Dans le cas où l'adhésion à la charte ne donne pas lieu à contrepartie, les services de l'Etat pourront s'assurer de sa bonne exécution. L'opportunité de ces vérifications est laissée à l'appréciation du préfet.

Le contrôle du respect de la charte relève des DDAF, qui sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler et de la réalisation des contrôles sur place.

5-2 Charte du site de Guissény

Préambule

→ Présentation du site Natura 2000 et de ses enjeux de conservation

Le site de "Guissény", situé à une quarantaine de kilomètres au nord-est de Brest, s'étend sur trois communes au cœur du Pays Pagan, Guissény, Plouguerneau et Kerlouan, recouvrant une surface de 586 hectares (40% surface terrestre, 60% Domaine Public Maritime).

C'est une zone côtière basse située entre la mer et le rebord du plateau léonard. Un cordon compose la franche côtière. L'estuaire du Quillimadec s'étend d'est en ouest en un replat vaseux très attractif pour les oiseaux. Il marque la frontière entre les communes de Guissény et Kerlouan. Avant la construction de la digue dans la baie de Porsolier, un bras de mer s'étendait à l'intérieur des terres. Dès 1834, à la construction de la digue, un polder se crée dans la baie qui n'est plus soumise à l'influence directe de la mer. Après la mise en place des clapets de la digue en 1934, le polder se stabilise définitivement et fait l'objet d'une exploitation agricole (prairies de fauche, pâturages, cultures grâce à l'installation de drains). L'extraction de sable au pied de la digue et un projet d'aquaculture avorté crée l'étang tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Ainsi, façonné par l'Homme, le site forme une mosaïque de milieux allant du domaine marin au domaine terrestre. Le site Natura 2000, de Guissény, accueille ainsi, des populations remarquables d'oiseaux migrateurs, hivernants ou nicheurs, des insectes inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats (Damier de la Succise, Agrion de Mercure) ainsi que des espèces végétales rares et patrimoniales (Liparis de Loesel inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats et 11 autres espèces d'orchidées, Drosera etc...).

L'ensemble de ces richesses a justifié la prise en compte du territoire dans le **réseau de site Natura 2000**. Celui-ci a été mis en place pour répondre à la politique européenne de préservation de la biodiversité, traduite par la directive « habitats ». Dans ce cadre, les habitats naturels les plus rares et riches doivent être restaurés ou maintenus en bon état de conservation.

L'objectif du réseau de site Natura 2000 est de conserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités humaines dans un esprit de développement durable.

Un plan de gestion, appelé Document d'Objectifs, a été établi par la Commune de Guissény en concertation avec les acteurs locaux. Il fixe les orientations de gestion et de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sur une période de six ans.

Les objectifs décrits dans le DOCOB sont les suivants :

- A1 Maintenir les habitats d'intérêt communautaire et/ou à forte valeur patrimoniale en bon état de conservation
- A2 Maintenir une mosaïque de groupements végétaux
- A3 Conserver et entretenir les milieux dunaires
- B1 Restaurer les habitats fonctionnels et les stations de Liparis de loesel
- B2 Restaurer et maintenir les habitats fonctionnels du Damier de la Succise
- B3 Restaurer et maintenir les habitats fonctionnels de l'Agrion de mercure
- B4 Maintenir les habitats fonctionnels du Phragmite aquatique
- B5 Restaurer les habitats fonctionnels de la loutre d'Europe pour favoriser son retour
- C1 Assurer la pérennité des zones nourricières pour les espèces animales marines et les oiseaux
- C2 Gérer de façon durable les usages de l'estran
- D1 Maintenir l'élevage dans les bas-marais
- E1 Informer le grand public
- E2 Maîtriser la fréquentation des sites fragiles
- F1 Restaurer la qualité des eaux douces pénétrant dans l'estran pour enrayer la prolifération des ulves
- F2 Maintenir les zones humides et gérer l'hydrosystème du marais du Curnic
- F3 Maintenir la digue du Curnic en bon état
- G1 Instaurer un système de suivi de l'état de conservation des habitats

La présente charte a pour but de contribuer à atteindre ces objectifs.

Intitulé de la protection réglementaire	Objectifs
Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, article L-146-1 et suivants du code de l'urbanisme, dite « loi littoral »	Protection des espaces littoraux remarquables Maîtrise de l'urbanisation du littoral Affectation prioritaire au public du littoral
Les arrêtés de biotope ont été créés par la loi du 10 juillet 1976	Protection intégrale de certains biotopes, habitats naturels reconnus pour leur intérêt écologique sur une zone. Cet arrêté passe souvent par l'interdiction des actions qui pourraient porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu.
La Zone Spéciale de Conservation	Création d'un réseau de sites européen dans le but de maintenir ou rétablir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.
Les protections foncières : Conservatoire du littoral (CELRL) Conseil général (CG 29)	Protection et restauration des espaces naturels et des paysages. Ouverture des sites au public.

Conseils de portée générale

Le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage...).

Le signataire de la charte doit :

- S'efforcer à respecter les recommandations contenues dans la charte,
- Respecter les engagements listés dans la présente charte,
- Solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'opérateur Natura 2000 (les services de la préfecture en l'absence d'opérateur), qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens,
- Autoriser ou faciliter l'accès aux terrains considérés dans la charte aux autorités compétentes en charge du contrôle du respect des engagements.

En contrepartie les services de l'état et/ou l'opérateur Natura 2000 s'engagent à :

- Fournir au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (ex. : cartes des habitats d'intérêt communautaire, inventaires faunistique et / ou floristique, informations diverses...),
- Fournir au signataire tous les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB, concernant les parcelles engagées (ex. : plan de circulation, programme de restauration du milieu envisagé à terme...),
- Mettre à disposition du signataire les résultats des études et expertises concernant les parcelles engagées, réalisées dans le cadre de Natura 2000.

Recommandations

Le signataire veille à :

- ▶ **Effectuer un bilan** avec l'opérateur Natura 2000 afin de garantir la poursuite des pratiques existantes qui permettent le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- ▶ **Informers l'opérateur Natura 2000** de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- ▶ **Informers l'opérateur Natura 2000** de toute apparition d'espèce invasives:
 - Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
 - Le séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)
 - Griffe de sorcière (*Carpobrotus edulis/ Carpobrotus acinaciformis*)
 - La renouée du Japon et renouée de Sakhaline (*Fallopia sp.*)
 - Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
 - Le séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
 - La jussie (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*)
- ▶ **Solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'opérateur Natura 2000**, qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens.
- ▶ **Signaler** auprès de l'opérateur **les travaux éventuels** sur les parcelles engagées dans la charte (afin de limiter un minimum l'impact : demander des conseils sur les techniques, les périodes d'interventions...).
- ▶ **Limiter au maximum la circulation des véhicules lourds** en cas de travaux de gestion sur les habitats, ou sur les sols fragiles, afin d'éviter le tassement du sol. Le bénéficiaire prévoira un cheminement précis des engins, en concertation avec l'opérateur, afin d'effectuer le moins de passages possible.
- ▶ **Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé.**
- ▶ **Sensibiliser tous pratiquants d'activités de loisirs au dérangement** ou dégradation qu'ils peuvent causer sur la faune et la flore.
- ▶ **Limiter les apports de produits phytosanitaires**, amendements, fertilisants ou épandage aux abords des habitats d'intérêt communautaire.
- ▶ **Respecter le profil existant des fossés**, en cas de réhabilitation (vieux fond / vieux bords).
- ▶ **Ne pas laisser les chiens errer en liberté.** La présence de chiens divagants, dont la définition est donnée à l'article L.211-23 du code rural, est une source non négligeable de dérangement pour la faune, surtout en période de reproduction.

Le signataire s'engage à :

- Autoriser et faciliter l'accès à l'opérateur Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou l'opérateur) impliqués dans la mise en oeuvre et le suivi du programme, lorsqu'ils en feront la demande.

Point de contrôle : pas d'empêchement ou de refus d'accès à ces personnes

- Ne pas planter d'espèces végétales envahissantes (Herbe de la Pampa, Le séneçon en arbre, Griffes de sorcière, La renouée du Japon et renouée de Sakhalin, Le myriophylle du Brésil, Le séneçon du Cap, La jussie) dans le périmètre du site.

Point de contrôle : absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes

- Ne pas réaliser, sur les habitats d'intérêt communautaire, de travail du sol, de semis et de plantations ou de pâturage non lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable (sauf si accord de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique)..

*Point de contrôle : absence de traces récentes de travail du sol, semis et plantation
absence d'animaux et/ou d'équipements liés à une mise en pâture*

- Ne pas démanteler les talus, murets et autres éléments structurant le paysage (sauf si accord de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).

Point de contrôle : absence de démantèlement

- Ne réaliser aucun apport exogène sur les habitats d'intérêt communautaire (produits phytosanitaires, amendements, fertilisants, épandages, déchets y compris verts, remblais...) non lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable (sauf si accord de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).

*Point de contrôle : absence de traces visuelles de dépérissement de la végétation
absence de nouveau remblai*

- Ne réaliser aucun drainage dans et aux abords directs des habitats d'intérêt communautaire, (sauf si accord de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).

Point de contrôle : absence de traces visuelles de travaux de drainage

- Ne pas circuler en véhicule sur les habitats d'intérêt communautaire en dehors des cheminements existants (sauf si accord de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).

Point de contrôle : absence de nouveaux cheminements imputables au signataire

Engagements et recommandations par type de milieu

Liste des habitats concernés sur le site NATURA 2000 de Guissény :

- **1150*** : Lagune
- **1310** : Végétations annuelles pionnières à *Salicornia*
- **1330** : Prés-salés atlantiques
- **1420** : Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques
- **1230** : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
- **8210** : Végétation chasmophytique des pentes rocheuses, les sous-types calcaires
- **1230** : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
- **1210** : Végétation annuelle des lasses de mer
- **1220** : Végétation vivace des rivages de galets
- **1230** : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
- **2110** : Dunes mobiles embryonnaires
- **2120** : Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (« dunes blanches »)
- **2130*** : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (« dunes grises »)
- **2190** : Dépressions humides intradunales
- **6410** : Bas-marais acide
- **7110*** : Tourbière acide à sphaignes et *Drosera rotundifolia*

Les milieux dunaires

Recommandations

Le signataire veille à :

- Informer l'opérateur Natura 2000 de tout travaux d'artificialisation du trait de côte

Engagements soumis à contrôles

Le signataire s'engage à :

- Ne pas réaliser de prélèvement de sable ou tout autre remaniement du profil dunaire.

Point de contrôle : absence de traces visuelles de remaniement du profil dunaire, prélèvement...

- Ne pas réaliser de travail sur les dunes (ex. : pose de ganivelles, défrichage, arrachage d'espèces ligneuses,...) sauf s'il est lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, a fortiori au printemps et en été (accord de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).

*Point de contrôle : absence de traces visuelles de travaux
consultation effective de l'opérateur en cas de travaux*

- Ne réaliser aucune plantation et aucun travail du sol non lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable (sauf si accord de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).

Point de contrôle : absence de traces visuelles de plantation et travail du sol récent

- Ne réaliser aucun nettoyage mécanique des habitats dunaires (sauf si accord de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).

Point de contrôle : absence de traces visuelles de nettoyage mécanique (trace d'engins...)

Les zones humides arrières littorales

Recommandations

Le signataire veille à :

- Informer l'opérateur Natura 2000 en cas de constat de dysfonctionnement des aménagements hydrauliques ou de modification inhabituelle du fonctionnement de la zone humide.

- Pérenniser, le cas échéant, le pâturage extensif existant dans la zone humide (ex. : prairie, roselière...), dans la mesure où il permet le maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Engagements soumis à contrôles

Le signataire s'engage à :

- Ne pas perturber significativement les fluctuations naturelles du niveau de l'eau, non liées au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Point de contrôle : pas d'anomalie dans les niveaux d'eau imputable au signataire.

- Ne pas réaliser d'intervention sur les zones humides non liées au maintien ou à la restauration des habitats dans un état de conservation favorable (cf. Objectifs du DOCOB).

Points de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents.

Les habitats de prairies humides, tourbières et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dépendant de ces milieux

Recommandations

Le signataire veille à :

- Préserver le caractère ouvert des habitats de landes, tourbières et prairies. L'entretien des ces milieux peut se faire soit par pâturage, soit par fauche, en évitant les fauches annuelles et le surpâturage. Le signataire de la Charte se rapprochera de l'opérateur local pour connaître les précautions indispensables et, éventuellement, étudier la pertinence de s'engager dans un contrat Natura 2000.
- En cas de fauche, exporter la matière végétale. La fauche centrifuge est recommandée.
- En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages). Eviter les antiparasitaires de la famille des avermectines.
- En cas d'utilisation de l'ivermectine, réaliser le traitement des animaux de préférence un mois avant la mise à l'herbe.

Engagements soumis à contrôles

Le signataire s'engage à :

- Ne pas faire de feu sur les prairies, ou à leur proximité immédiate, non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable

Point de contrôle : absence de trace de feu imputable au signataire.

- Ne pas semer dans un but de mise en herbe ou en culture et ne pas procéder à une ouverture du milieu par rotovatorage (sauf si accord de l'opérateur local NATURA 2000 après avis du comité scientifique).

*Point de contrôle : Respect du cortège floristique de l'habitat
Absence de traces visuelles d'un rotovator.*



PARTIE 6

Les procédures de suivi et d'évaluation

6-1 Le suivi général du projet Natura 2000

Le suivi global du projet Natura 2000 est assuré par l'opérateur local et les différents partenaires représentés au sein du Comité de suivi du site Natura 2000 de Guissény.

La Commune de Guissény a conservé son rôle d'opérateur local. Elle est chargée depuis décembre 2001 de mettre en œuvre le document d'objectifs. Lui sont ainsi confiés, les fonctions administratives, financières, la maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre, et la gestion courante et technique.

Pour la période 2000-2007, les suivis scientifiques financés dans le cadre d'un contrat Nature (Région Bretagne) sont assurés par :

- Philippe Fouillet, entomologiste : suivi des populations d'Agrion de mercure et du Damier de la succise,
- Xavier Grémillet, botaniste : suivi Liparis de loesel et orchidées,
- Conservatoire Botanique National de Brest : suivi botanique,
- UBO, Serge Suanez : suivi morpho-sédimentaire des dunes du Vougot.

Fiches	Suivis scientifiques
1. Lutter contre la déprise agricole...	Xavier Grémillet, botaniste - Conservatoire Botanique National de Brest
2. Réduire les risques de pollutions des eaux...	Xavier Grémillet, botaniste - Conservatoire Botanique National de Brest - Philippe Fouillet
3 Supprimer et empêcher les dépôts polluants	Chargée de mission Natura 2000
4 Maintenir un paysage ouvert	Xavier Grémillet, botaniste - Conservatoire Botanique National de Brest
5 Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles	Chargée de mission Natura 2000
6 Réhabiliter les zones dunaires dégradées	UBO, Serge Suanez
7 Suivre les dépressions dunaires artificielles...	Xavier Grémillet, botaniste
8 Rechercher et suivre les populations de Liparis de Loesel	Xavier Grémillet, botaniste
9 Entretenir ou restaurer le réseau de fossés et mares	Philippe Fouillet
10 Etablir un planning de fauches contrôlées...	Xavier Grémillet, botaniste - Conservatoire Botanique National de Brest
11 Rechercher et suivre les populations de Damier...	Philippe Fouillet
12. Rechercher et suivre les populations d'Agrion de Mercure	Philippe Fouillet
13. Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe	A définir
14. Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique...	Fédération départementale des chasseurs (à mettre en place)
15 Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic	Xavier Grémillet, botaniste - Conservatoire Botanique National de Brest - Philippe Fouillet
16 Sensibiliser le public	/
17 Suivre les populations d'oiseaux	A définir
18. Assurer le suivi administratif et technique ...	/
19 Mise en place d'un comité de suivi ...	/
20. Participer à la réflexion au sein du Comité de Pilotage du bassin versant du Quillimadec	/
21 Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime (<i>Otanthus maritimus</i>)	Conservatoire Botanique National de Brest
22 Suivi cartographique des habitats naturels et espèces indicatrices de leur état de conservation	Chargée de mission Natura 2000
23 Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral	A définir
24 Suivre la digue du Curnic	Chargée de mission Natura 2000

Chaque année, un bilan des suivis, permet de confirmer les méthodes de gestion mises en place, ou le cas échéant de les modifier et de les adapter.

Un comité technique sera mis en place, regroupant uniquement les scientifiques investis des suivis scientifiques, afin de recueillir les avis de chaque spécialiste avant de programmer certaines opérations et dans certains cas précis, pour modifier les dates ou préconisations des cahiers des charges.

Des groupes de travail sont également constitués pour appuyer la commune, sur certains projets. Ils permettent ainsi de continuer à travailler en concertation.

Un bilan d'activité est réalisé chaque année par l'opérateur et présenté en comité de pilotage.

Un rapport sur la mise en œuvre du document d'objectifs doit être soumis au comité de pilotage au moins tous les trois ans.

Tous les six ans, un rapport d'évaluation devra être transmis au Ministère de L'Environnement et du Développement Durable.

Le suivi et l'évaluation des mesures conservatoires

Le DOCOB est un outil d'aide local à la gestion d'un territoire remarquable, il convient de l'évaluer tous les six ans. Pour cela des indicateurs de suivis des mesures de gestion proposées et de l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire doivent être utilisés.

Différents travaux ont été confiés au Muséum National d'Histoire Naturelle et au Conservatoire Botanique National par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Fiches action	Indicateurs fournis par :	Critères d'évaluation
1. Lutter contre la déprise agricole...	1-Suivis scientifiques réalisés par Société Française d'Orchidophilie 2-Suivis scientifiques réalisés par Conservatoire Botanique 3-Suivis photographiques avant et après pâturage et/ou fauche	Maintien/Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et du nombre d'espèces
2. Réduire les risques de pollutions des eaux...	1-Suivis scientifiques réalisés par Société Française d'Orchidophilie 2-Suivis scientifiques réalisés par Philippe Fouillet (entomologiste) 3-Analyses d'eau	Nombres d'interventions favorisant une amélioration de la qualité des eaux
3 Supprimer et empêcher les dépôts polluants	Suivis photographiques avant et après intervention	Maintien/Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et du nombre d'espèces
4 Maintenir un paysage ouvert	1-Suivis scientifiques réalisés par Société Française d'Orchidophilie 2-Suivis photographiques avant et après intervention	Maintien/Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et du nombre d'espèces
5 Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles	Suivis photographiques avant et après intervention	Maintien/Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire
6 Réhabiliter les zones dunaires dégradées	1-Suivis photographiques avant et après intervention 2-Suivis scientifiques réalisés par l'UBO	Maintien/Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et du nombre d'espèces
7 Suivre les dépressions dunaires artificielles...	Suivis scientifiques réalisés par SFO	Maintien/Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et du nombre d'espèces
8 Rechercher et suivre les populations de Liparis de Loesel	Suivis scientifiques réalisés par SFO	Maintien/Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et du nombre d'espèces
9 Entretenir ou restaurer le réseau de fossés et mares	1-Suivis scientifiques réalisés par Philippe Fouillet (entomologiste) 2-Suivis GREZIA (Groupe des Invertébrés du Massif Armoricaïn)	Maintien/Augmentation du nombre d'espèces d'intérêt communautaire
10 Etablir un planning de fauches contrôlées...	1-Suivis photographiques avant et après intervention 2-Suivis scientifiques réalisés par Philippe Fouillet (entomologiste)	Maintien/Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et du nombre d'espèces
11 Rechercher et suivre les populations de Damier...	Suivis scientifiques réalisés par Philippe Fouillet (entomologiste)	Maintien/Augmentation du nombre d'espèces d'intérêt communautaire
12. Rechercher et suivre les populations d'Agrion de Mercure	Suivis scientifiques réalisés par Philippe Fouillet (entomologiste)	Maintien/Augmentation du nombre d'espèces d'intérêt communautaire
13. Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe	Groupe Mammalogique Breton	Aménagements mis en place favorable au retour de la loutre
14. Evaluer la prédation potentielle	Fédération Départementale des	Nombre de pièges des visons

du Vison d'Amérique...	Chasseurs	d'Amérique
15 Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic	1-Suivis scientifiques réalisés par Société Française d'Orchidophilie 2-Suivis scientifiques réalisés par Conservatoire Botanique 3-Suivis scientifiques réalisés par Philippe Fouillet (entomologiste)	Maintien/Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et du nombre d'espèces
16 Sensibiliser le public	Chargée de mission Natura 2000	1-Nombre de visiteurs sur site 2-Nombre de plaquettes d'information distribuées
17 Suivre les populations d'oiseaux	Suivis scientifiques réalisés par Groupe Mammalogique Breton, Fédération Départementale des Chasseurs, Association des chasseurs de gibier d'eau	Etat et évolution des populations d'oiseaux
18. Assurer le suivi administratif et technique ...	Comité de suivi	Chargée de mission en poste
19 Mise en place d'un comité de suivi ...	CSRPN	
20. Participer à la réflexion au sein du Comité de Pilotage du bassin versant du Quillimadec	Chargée de mission Natura 2000	
21 Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime (<i>Otanthus maritimus</i>)	1-Suivis photographiques avant et après intervention 2-Suivis scientifiques réalisés par Conservatoire Botanique	Maintien/Augmentation des habitats de l'espèce, et du nombre de plants
22 Suivi cartographique des habitats naturels et espèces indicatrices de leur état de conservation	Chargée de mission Natura 2000	Nombre d'éléments du SIG
23 Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral	Animatrice Bassin Versant	Quantité de sable évacuée avec les algues
24 Suivre la digue du Curnic	Chargée de mission Natura 2000	Maintien en bon état de la digue

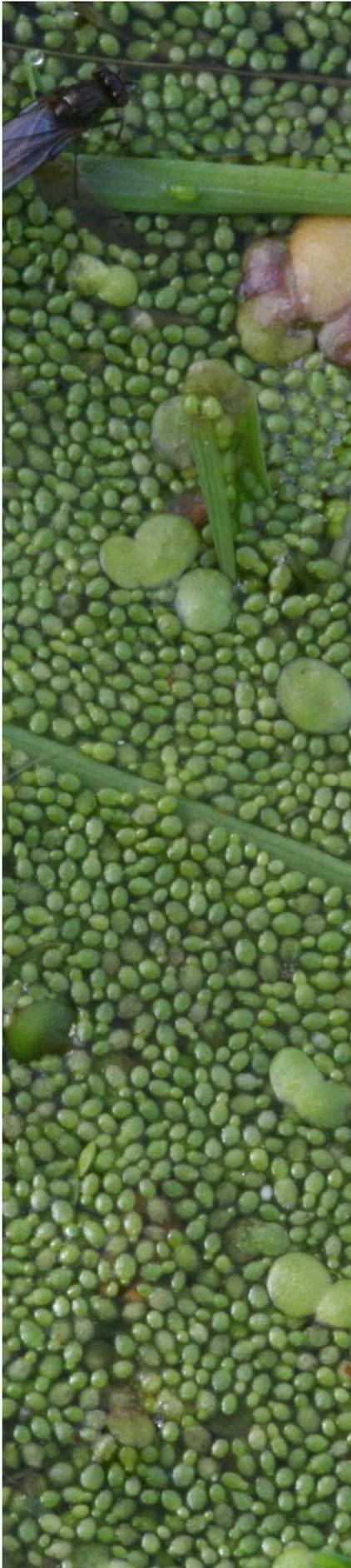


Tableau de synthèse

Tableau n°9 / Tableau de synthèse : Objectifs / Actions

Fiches objectifs ➤	A			B					C		D	E		F			G
Fiches actions ▼	A1	A2	A3	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	D1	E1	E2	F1	F2	F3	G1
1. Lutter contre la déprise agricole...																	
2. Réduire les risques de pollutions des eaux...																	
3 Supprimer et empêcher les dépôts polluants																	
4 Maintenir un paysage ouvert																	
5 Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles																	
6 Réhabiliter les zones dunaires dégradées																	
7 Suivre les dépressions dunaires artificielles...																	
8 Rechercher et suivre les populations de Liparis de Loesel																	
9 Entretien ou restaurer le réseau de fossés et mares																	
10 Etablir un planning de fauches contrôlées...																	
11 Rechercher et suivre les populations de Damier...																	
12. Rechercher et suivre les populations d'Agrion de Mercure																	
13. Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe																	
14. Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique...																	
15 Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic																	
16 Sensibiliser le public																	
17 Suivre les populations d'oiseaux																	
18. Assurer le suivi administratif et technique ...																	
19 Mise en place d'un comité de suivi ...																	
20. Participer à la réflexion au sein du Comité de Pilotage du bassin versant du Quillimadec																	
21 Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime (<i>Otanthus maritimus</i>)																	
22 Suivi cartographique des habitats naturels et espèces indicatrices de leur état de conservation																	
23 Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral																	
24 Suivre la digue du Curnic																	

Objectifs :

- A1 : Maintenir les habitats d'intérêt communautaire et/ou à forte valeur patrimoniale en bon état de conservation
- A2 : Maintenir une mosaïque de groupements végétaux
- A3 : Conserver et entretenir les milieux dunaires
- B1 : Restaurer les habitats fonctionnels et les stations de Liparis de Loesel
- B2 : Restaurer et maintenir les habitats fonctionnels du Damier de la Succise
- B3 : Restaurer et maintenir les habitats fonctionnels de l'Agrion de Mercure
- B4 : maintenir les habitats fonctionnels du Phragmite aquatique
- B5 : Restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe pour favoriser son retour

- C1 : Assurer la pérennité des zones nourricières pour les espèces animales marines et les oiseaux
- C2 : Gérer de façon durable les usages de l'estran
- D1 : Maintenir l'élevage dans les bas-marais
- E1 : Informer le grand public
- E2 : Maîtriser la fréquentation des sites fragiles
- F1 : Restaurer la qualité des eaux douces pénétrant dans l'estran pour enrayer la prolifération des ulves
- F2 : Maintenir les zones humides pour gérer l'hydrosystème du marais du Curnic
- F3 : Maintenir la digue du Curnic en bon état
- G1 : Instaurer un système de suivi de l'état de conservation des habitats

Tableau n°10 / Tableau de synthèse : Habitats d'intérêt communautaire / Objectifs

Types d'habitats d'intérêt communautaire ➤	1110	1130	1140	1150	1160	1170	1210	1220	1230	1310	1330	1420	2110	2120	2130	2190	3110	6410	7110	8210
Fiches Objectifs ▼																				
A1																				
A2																				
A3																				
B1																				
B2																				
B3																				
B4																				
B5																				
C1																				
C2																				
D1																				
E1																				
E2																				
F1																				
F2																				
F3																				
G1																				

Objectifs :

- A1 : Maintenir les habitats d'intérêt communautaire et/ou à forte valeur patrimoniale en bon état de conservation
- A2 : Maintenir une mosaïque de groupements végétaux
- A3 : Conserver et entretenir les milieux dunaires
- B1 : Restaurer les habitats fonctionnels et les stations de Liparis de Loesel
- B2 : Restaurer et maintenir les habitats fonctionnels du Damier de la Succise
- B3 : Restaurer et maintenir les habitats fonctionnels de l'Agriion de Mercure
- B4 : maintenir les habitats fonctionnels du Phragmite aquatique
- B5 : Restaurer les habitats fonctionnels de la Loutre d'Europe pour favoriser son retour

- C1 : Assurer la pérennité des zones nourricières pour les espèces animales marines et les oiseaux
- C2 : Gérer de façon durable les usages de l'estran
- D1 : Maintenir l'élevage dans les bas-marais
- E1 : Informer le grand public
- E2 : Maîtriser la fréquentation des sites fragiles
- F1 : Restaurer la qualité des eaux douces pénétrant dans l'estran pour enrayer la prolifération des ulves
- F2 : Maintenir les zones humides pour gérer l'hydrosystème du marais du Curnic
- F3 : Maintenir la digue du Curnic en bon état
- G1 : Instaurer un système de suivi de l'état de conservation des habitats

Tableau n°11 / Tableau de synthèse : Habitats d'intérêt communautaire / Actions

Types d'habitats d'intérêt communautaire >	1110	1130	1140	1150	1160	1170	1210	1220	1230	1310	1330	1420	2110	2120	2130	2190	3110	6410	7110	8210
Fiches actions v																				
1. Lutter contre la déprise agricole...																				
2. Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais																				
3. Supprimer et empêcher les dépôts polluants																				
4. Maintenir un paysage ouvert																				
5 Maîtriser la fréquentation des zones sensibles																				
6 Réhabiliter les zones dunaires dégradées																				
7 Créer artificiellement des dépressions dunaires...																				
8 Rechercher et suivre les populations de Liparis de Loesel																				
9 Entretenir ou restaurer le réseau de fossés et mares																				
10 Etablir un planning de fauches contrôlées...																				
11 Rechercher et suivre les populations de Damier de la Succise																				
12. Rechercher et suivre les populations d'Agrion de Mercure																				
13. Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe																				
14. Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique...																				
15 Réguler les niveaux d'eau du marais du Curnic																				
16 Informer le public																				
17 Suivre les populations d'oiseaux dans leurs habitats																				
18 Assurer le suivi administratif et technique lors de l'application du document d'objectifs																				
19. Mise en place d'un comité de suivi de la phase opérationnelle...																				
20. Participer à la réflexion au sein du Comité de Pilotage du bassin versant du Quillimadec																				
21. Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime (<i>Otanthus maritimus</i>)																				
22.Suivi cartographique général des habitats naturels et espèces indicatrices de leur état de conservation...																				
23. Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral																				
24. Suivre la digue du Curnic																				

Tableau n°12 / Tableau récapitulatif des coûts (euros) estimation faite en décembre 2001 :

N° de l'action	Descriptif	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total sur 6 ans
1	gestion agricole des terrains	6 097.96 €	6 097.96 €	6 097.96 €	6 097.96 €	6 097.96 €	6 097.96 €	36 587.6 €
2	programme de sensibilisation et formation sur les traitements phytosanitaires	1 829.39 €		1 829.39 €		1 829.39 €		5 488.16 €
2	analyses d'eau		3 811.23 €			3 811.23 €		7 622.46 €
3	cartographie des dépôts sauvages d'ordures, rapport	762.25 €						762.25 €
3	Nettoyage du littoral	6 097.96 €	6 097.96 €	6 097.96 €	6 097.96 €	6 097.96 €	6 097.96 €	36 587.76 €
3	campagne de sensibilisation et suppression des dépôts sauvages	7 622.45 €						7 622.45 €
4	Coupe des saules et espèces indésirables, tranche 1, 3 ha	13 720.41 €						13 720.41 €
4	Coupe des saules, tranche 2 3 ha		18 293.88 €					18 293.88 €
4	Coupe espèces invasives	2 286.74 €						2 286.74 €
4	Coupe des saules, tranche 3 3 ha			13 720.41 €				13 720.41 €
4	Entretien des rejets de saules (tranche 1)		4 573.47 €					4 573.47 €
4	Entretien des rejets de saules (tranche 2)			4 573.47 €				4 573.47 €
4	Entretien des rejets de saules (tranche 3)				4 573.47 €			4 573.47 €
4	Entretien 5 ha					6 097.96 €		6 097.96 €
4	Entretien 5 ha						6 097.96 €	6 097.96 €
4	Mise en place d'un pâturage extensif équin	1 067.14 €	18 293.88 €	18 293.88 €	18 293.88 €	18 293.88 €	18 293.88 €	6 402.86 €
5	Aménagements accès Vougot	1 524.49 €						1 524.49 €
5	Communication fréquentation		6 097.96 €					6 097.96 €
6	Mise en défens de la dune (tissus tri-X)	53 814.5 €						53 814.5 €
6	Plantation d'oyats	7 622.45 €						7 622.45 €
6	Entretien du Tri-X		2 286.74 €	2 286.74 €	2 286.74 €	2 286.74 €	2 286.74 €	11 433.68 €
7-8	Liparis de Loesel : suivi naturaliste de la placette test et des habitats favorables à l'espèce	1 219.59 €	1 219.59 €	1 219.59 €	1 219.59 €	1 219.59 €	1 219.59 €	7 317.55 €
9	Ponton		457.35 €					457.35 €
9	Curage	609.8 €	609.8 €	609.8 €	609.8 €	609.8 €	609.8 €	3 658.8 €
10	Fauche tournante des parcelles abritant	457.35 €	152.45 €	152.45 €	152.45 €	152.45 €	152.45 €	1 219.59 €

	Succisa pratensis							
11	Suivi des populations de Damier de la Succise	381.12 €	381.12 €	381.12 €	381.12 €	381.12 €	381.12 €	2 286.73 €
12	Suivi des populations d'Agrion de Mercure	381.12 €	381.12 €	381.12 €	381.12 €	381.12 €	381.12 €	2 286.73 €
13	Etude des potentialités du milieu pour la Loutre d'Europe	1 372.04 €					1 372.04 €	2 744.08 €
14	Etude Vison d'Amérique et déplacements : état initial	1 145.37 €						1 145.37 €
14	Piégeage (déplacements et boîtes à faune)		1 067.14 €					1 067.14 €
14	Piégeage (déplacements)			304.9 €	304.9 €	304.9 €	304.9 €	1 219.6 €
14	Etude Vison d'Amérique et déplacements : bilan sur 6 ans						1 145.37 €	1 145.37 €
15	Dégagement du canal	4 573.47 €	4 573.47 €	4 573.47 €	4 573.47 €	4 573.47 €	4 573.47 €	27 440.823 €
15	Rénovation des clapets de la digue	106 714.31 €						106 714.31 €
16	5 panneaux d'information	7 622.45 €						7 622.45 €
16	Etude rénovation maison de la digue		9 146.94 €					9 146.94 €
16	Plaquette d'information Natura 2000			4 573.47 €				4 573.47 €
16	Rénovation maison de la digue				76 224.51 €			76 224.51 €
16	Exposition maison de la digue					18 293.88 €		18 293.88 €
16	Information techniques douces de pêche			4 573.47 €				4 573.47 €
17	Suivis ornithologiques annuels	2 439.18 €	2 439.18 €	2 439.18 €	2 439.18 €	2 439.18 €	2 439.18 €	14 508 €
18	Poste de chargé de mission	18 293.88 €	18 293.88 €	18 293.88 €	18 293.88 €	18 293.88 €	18 293.88 €	109 63.29 €
19	Création comité de suivi			Coût intégré dans le poste du chargé de mission (cf action 18)				
20	Réunions bassin-versant Quillimadec			Coût intégré dans le poste du chargé de mission (cf action 18)				
21	Réintroduire la Santoline maritime	1 524.49 €						1 524.49 €
22	Cartographie des habitats						15 244.9 €	15 244.9 €
23	Ramassage des algues vertes	5 335.72 €	5 335.72 €	5 335.72 €	5 335.72 €	5 335.72 €	5 335.72 €	32 014.92 €
24	Suivre la digue du Curnic			Coût intégré dans le poste du chargé de mission (cf action 18)				
	TOTAL	147 799 €	199 098 €	78 511 €	130 040 €	79 27€	73 100 €	707 821 €



Annexes

REMERCIEMENTS :

Nous remercions vivement toutes les personnes et organismes qui ont participé à l'élaboration de ce document d'objectifs ou contribué au bon déroulement de l'opération :

Organismes :

Agence de Développement du Pays des Abers Côte des Légendes - Association de chasse du domaine public maritime du Finistère - Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles - Association du Polder - Association des usagers du port du Curnic - Association Guissény, Rendez-Vous Nature - Association PTOLEMEE - Canton de Lannilis - Chambre d'Agriculture du Finistère - La Cavalcade - Collège et Lycée du Sacré Coeur de Guissény - Comité Départemental de la Randonnée Pédestre - Communauté de Communes de la Région de Plabennec et du Pays des Abers - Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes - Commune de Guissény - Commune de Kerlouan - Commune de Plouguerneau - Conseil Général du Finistère - Conseil Régional de Bretagne - Conseil Supérieur Régional du Patrimoine Naturel - Conservatoire Botanique National de Brest - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Finistère - Direction Départementale de l'Equipement - Direction Départementale des Affaires Maritimes - Direction Régionale de l'Environnement - Fédération des Pêcheurs plaisanciers et Sportifs de France - Groupe des Invertébrés du Massif Armoricaïn - Groupe Mammalogique Breton - Groupe Ornithologique Breton - Institut Géographique National - Institut Régional du Patrimoine - Office de Tourisme de Guissény - Office de Tourisme de Kerlouan - Ouest-France - Préfecture du Finistère - SEPNB-Bretagne Vivante - Société de chasse de Guissény - Société de chasse de Plouguerneau - Société de chasse de Kerlouan - Société Française d'Odonatologie - Société Française d'Orchidophilie - Sous-Préfecture de Brest - Le Télégramme de Brest - Université de Bretagne Occidentale.

Personnes :

Thierry ABALLEA – Charlotte ABIVEN - Jean-Yvon ABIVEN - Daniel ANQUEZ - Jean-Michel AUDOUARD - Louise BERROU - Pascal BIHANNIC - André BILLANT - Etienne BRAMOULLE - Maud CABON - Noëlle CALONNEC - Michel CALVEZ - Michel CARADEC - Delphine CHAPONT - Thierry CHAUVIN - Jean-Marie COCHET - Monique CONGAR - Joseph CREFF - Nathalie DEBESE - Nicole DE PENANROSE - Jean-Yves DENIEL - Philippe FOUILLET - Paul GOARANT - Emmanuelle GRALL - Xavier GREMILLET - Marie-Françoise GROIGNO-CORVE - Daniel GUILLERM - Bernard HALEGOUET - Marion HARDEGEN - Franck HARDY - Christian HILY - Alain HOCHET - Germaine JAFFRES - Noël JEQUEL - Cécile JOLIN - Marie-José KERVELLA - Lucien L'HARIDON - André LALLONDER - Bruno LANCIEN - Daniel LASNE - Stéphane LE BIAVANT - Yves LE CALONNEC - Michel LE DUFF - Jean LE FLECHER - Jean LE GOFF - Jacques LE LETTY - Pierre LEON – Jacques-Edouard LEVASSEUR -André LESVEN - Robert LE VEN - Sylvie MAGNANON - Yves MAOUT - Martine MOLLON - Jean MOYSAN - Joël PASCOET - Raymond PELLE - Marie-Hélène PHILIPPE - Huguette PRIGENT - Jean-Claude PRIGENT - Emmanuel QUERE - Olivier QUIVIGER - Marcel RAMONET - Jean-Louis ROLLAND - Louis RONVEL - Yvon RONVEL - André STEPHAN - Jean-Philippe SOUBIGOU - Marcel TANGUY - Claude VALLEIX - Bernard LE VEN - Catherine YONI

et tous les chargés de mission des autres sites NATURA 2000 bretons...

GLOSSAIRE

Sigles et abréviations :

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles	DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
APB : Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope	GOB : Groupe Ornithologique Breton
CEL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres	IGN : Institut Géographique National
CSRPN : Conseil Supérieur Régional du Patrimoine Naturel	OT : Office de Tourisme
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	SEPNB : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne
DDE : Direction Départementale de l'Equipement	UBO : Université de Bretagne Occidentale
DPM : Domaine Public Maritime	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
	ZPS : Zone de Protection Spéciale
	ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Les termes de la directive "Habitats" CEE 92/43 :

Conservation :

"Ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable."

Habitat naturel :

"Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles."

Habitat d'espèce :

"Le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique"

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

"Les types d'habitats figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe I de la directive "Habitats" CEE/92/43"

Espèce d'intérêt communautaire :

"Espèces figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe II, et/ou IV ou V de la directive "Habitats" CEE/92/43"

Habitat naturel prioritaire :

"Ce sont les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive "Habitats") et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe I."

Espèce prioritaire :

"Ce sont les espèces en danger de disparition présentes sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive "Habitats") et pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe II."

Etat de conservation d'un habitat naturel :

"c'est l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive)".

"L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme "favorable" lorsque :

i - son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,

et

ii - la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,

et

iii - l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable au sens du point i. "

Liste systématique des oiseaux recensés sur le site de Guissény (BARGAIN-1998 complétée par LEON - 2001)

Statut :

- première colonne : N = nicheur régulier, A = nicheur ancien, Irr : nicheur irrégulier
- deuxième colonne : M = migrateur régulier, E = passage exceptionnel, Irr : irrégulier
- troisième colonne : H = hivernant, E = présence occasionnelle en hiver

Famille	Espèce	Nom latin	Statut		
Gaviidés	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>		Irr	E
	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>		M	H
	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>		M	E
Podicipitidés	Grèbe castagneux	<i>Podiceps ruficollis</i>	Irr	M	H
	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>		M	E
	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>		M	H
	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Irr	M	H
Phalacrocoracidés	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		M	H
	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>		M	H
Ardéidés	Butor étoilé	<i>Butor stellaris</i>		E	
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		M	H
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		M	H
Ciconiidés	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		Irr	
Threskiornithidés	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>		M	E
Anatidés	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	N		H
	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>		Irr	E
	Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>			E
	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>		E	
	Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>		E	
	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>		M	H
	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	N	M	H
	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>		M	H
	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>			E
	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		M	H
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	N	M	H
	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>		M	E
	Sarcelle dété	<i>Anas querquedula</i>		M	
	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>		M	E
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>		M	H
	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>			E
	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clagula</i>		M	E
	Harle piette	<i>Mergus albellus</i>			E
	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>		M	H
	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>		M	
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>		Irr	E	
Accipitridés	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	N	M	H
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>		E	
	Busard saint martin	<i>Circus cyaneus</i>		M	
	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		M	H
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		M	
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		M	H
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>		E	
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	N	M	H
	Faucon emerillon	<i>Falco columbarius</i>		M	E
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		M	E
	Rallidés	Râle des genets	<i>Crex crex</i>		E
Marouette ponctuée		<i>Poezana porzana</i>		M	
Râle d'eau		<i>Rallus aquaticus</i>	N	M	H
Poule d'eau		<i>Gallinula chloropus</i>	N	M	H
Haematopodidés	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	N	M	H
	Huitrier pie	<i>Haematopus ostragalus</i>		M	H
Recurvirostridés	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>		E	
	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>		Irr	
Charadriidés	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>		M	H
	Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>		M	
	Gravelot pattes noires	<i>Charadrius alexandrinus</i>	N	M	E
	Pluvier dominicain	<i>Pluvialis dominica</i>		E	
	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squarola</i>		M	H
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>		M	E
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	N	M	E
Scolopacidés	Tourneperle à collier	<i>Arenaria interpres</i>		M	H
	Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>		M	H
	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>		M	E

	Bécasseau cocorlis	Calidris ferruginea		M	
	Bécasseau variable	Calidris alpina		M	H
	Bécasseau violet	Calidris maritima			
	Bécasseau minute	Calidris minuta		M	E
	Bécasseau de Temminck	Calidris temminckii		E	
	Bécasseau d'Alaska	Calidris mauri		E	
	Bécasseau de Bonaparte	Calidris fuscicollis		E	
	Bécasseau minuscule	Calidris minutella		E	
	Bécasseau tacheté	Calidris melanotos		E	
	Combattant varié	Philomachus pugnax		M	
	Bécassine sourde	Lymnocyptes minimus		M	
	Bécassine des marais	Gallinago gallinago		M	H
	Barge à queue noire	Limosa limosa		M	E
	Barge rousse	Limosa lapponica		M	H
	Courlis corlieu	Numenius phaeopus		M	
	Courlis cendré	Numenius arquata		M	H
	Chevalier arlequin	Tringa erythropus		M	H
	Chevalier gambette	Tringa totanus		M	H
	Chevalier aboyeur	Tringa nebularia		M	H
	Chevalier culblanc	Tringa ochropus		M	E
	Chevalier sylvain	Tringa glareola		M	
	Chevalier guignette	Tringa hypoleucos		M	
	Chevalier pattes jaunes	Tringa flavipes		E	
Phalaropodidés	Phalarope de Wilson	Phalaropus tricolor		E	
	Phalarope à bec large	Phalaropus fulicarius		E	E
	Phalarope à bec mince	Phalaropus lobatus		E	
Laridés	Mouette mélanocéphale	Larus melanocephalus		M	E
	Mouette Pygmée	Larus minutus		M	E
	Mouette rieuse	Larus ridibundus		M	H
	Goéland cendré	Larus canus		M	H
	Goéland brun	Larus fuscus		M	H
	Goéland argenté	Larus argentatus	N	M	H
	Goéland marin	Larus marinus	N	M	H
	Goéland à ailes blanches	Larus glaucoides		E	
	Sterne caugek	Sterna sandvicensis		M	H
	Sterne pierregarin	Sterna hirundo		M	
	Sterne arctique	Sterna paradisea		E	
	Sterne de dougall	Sterna dougallii		M	
	Sterne naine	Sterna albifrons		M	
	Guifette noire	Chlidonias niger		M	
	Guifette leucoptère	Chlidonias leucopterus		E	
	Guifette mostac	Chlidoniashybrida		E	
Alcidés	Guillemot de Troil	Uria aalge		M	H
	Pingouin torda	Alca torda		M	H
Columbidés	Pigeon colombin	Columba oenas	N	M	H
	Pigeon ramier	Columba palumbus	N	M	H
	Tourterelle turque	Stertopelia decaocto	N		H
	Tourterelle des bois	Stertopelia turtur	N	M	
Cuculidés	Coucou gris	Cuculus canorus	N	M	
Strigidés	Chouette effraie	Tyto alba			H
	Chouette hulotte	Strix aluco	N		H
	Hibou moyen-duc	Asio otus	Irr		H
Apodidés	Martinet noir	Apus apus		M	
Alcedinidés	Martin pêcheur	Alcedo atthis		M	E
Upupidés	Huppe fasciée	Upupa epops		Irr	
Picidés	Torcol fourmilier	Jynx torquilla		E	
Picidés	Pic vert	Picus viridis			H
	Pic épeiche	Dendrocopos major	N		H
Alaudidés	Alouette des champs	Alauda arvensis	N	M	H
	Cochevis huppé	Galerida cristata		M	
Hirundinidés	Hirondelle de rivage	Riparia riparia	N	M	
	Hirondelle de cheminée	Hirundo rustica	N	M	
	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbica	N	M	
Motacillidés	Pipit maritime	Anthus petrosus			H
	Pipit spioncelle	Anthus spinoletta		M	H
	Pipit farlouse	Anthus pratensis		M	H
	Pipit rousseline	Anthus campestris		M	
	Bergeronnette printanière	Motacilla flava		M	
	Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea		M	H
	Bergeronnette grise	Motacilla alba	N	M	
	Bergeronnette de Yarrell	Motacilla alba yarrelli		M	H
	Bergeronnette flavéole	Motacilla flava flavissima		M	
Troglodytidés	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	N		H

Prunellidés	Accenteur mouchet	Prunella modularis	N		H
Turdidés	Rouge-gorge	Erithacus rubecula	N	M	H
	Rouge-queue noir	Phoenicurus ochruros		M	E
	Tarier des prés	Saxicola rubetra		M	
	Tarier pâtre	Saxicola torquata	N	M	H
	Traquet motteux	Oenanthe oenanthe		M	
	Merle noir	Turdus merula	N	M	H
	Grive litorne	Turdus pilaris		M	E
	Grive musicienne	Turdus philomelos	N	M	H
	Grive mauvis	Turdus iliacus		M	H
	Grive draine	Turdus viscivorus	N		H
Sylviidés	Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	N		H
	Locustelle tachetée	Locustella naevia	Irr	M	
	Locustelle lusciniôïde	Locustella luscioides		M	
	Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	N		H
	Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus	N	M	
	Phragmite aquatique	Acrocephalus paludicola		M	
	Rousserole effarvate	Acrocephalus scirpaceus	N	M	
	Fauvette grisette	Sylvia communis	N	M	
	Fauvette des jardins	Sylvia borin	N	M	
	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	N	M	H
	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	N	M	H
	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	Irr	M	
Régulidés	Roitelet huppé	Regulus regulus	N	M	H
	Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapillus		M	H
Muscicapidés	Gobemouche gris	Muscicapa striatus		M	
	Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca		M	
Timaliés	Panure à moustaches	Panurus biarmicus		M	E
Paridés	Mésange nonnette	Parus palustris			H
	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	N		H
	Mésange bleue	Parus caeruleus	N		H
	Mésange noire	Parus ater		M	H
	Mésange huppée	Parus cristatus			H
	Mésange charbonnière	Parus major	N		H
Certhiidés	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	N		H
Corvidés	Geai des chênes	Garrulus glandarius		M	H
	Pie bavarde	Pica pica	N		H
	Choucas des tours	Corvus monedula			H
	Corbeau freux	Corvus frugilegus		M	
	Corneille noire	Corvus corone	N		H
Sturnidés	Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris		M	H
Ploceidés	Moineau friquet	Passer montanus	A		
	Moineau domestique	Passer domesticus	N		H
Fringillidés	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	N	M	H
	Serin cini	Serinus serinus	N	M	H
	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	N	M	H
	Tarin des aulnes	Carduelis spinus		M	H
	Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	N	M	H
	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	N		H
	Bruant zizi	Emberiza cirrus		M	H
	Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	N	M	H
	Bruant proyer	Miliaria calandra	Irr		
	Bruant des neiges	Plectrophenax nivalis		M	E
	Bruant jaune	Emberiza citrinella	N	M	H

Liste des cartes :

Carte n°1 : Localisation du site NATURA 2000 de "Guissény" - Finistère (N°43)

Carte n°2 : Proposition de périmètre du site NATURA 2000 de "Guissény" - Finistère (N°43)

Carte n°3 : Croquis géomorphologique simplifié de la région de Guissény

Carte n° 4 : Carte géologique, Finistère Nord

Carte n°5 : Bassin versant de la plaine alluviale

Carte n°6 : Localisation du bassin versant du Quillimadec

Carte n°7 : Ecoulements de surface dans la partie Est de la plaine côtière.

Carte n° 8 : Site n°43, GUISSENY, les grands types de milieux

Carte n°9 : Site n°43, GUISSENY, les habitats terrestres et les espèces végétales d'intérêt communautaire

Carte n°10 : Les habitats marins intertidaux de la zone Natura 2000 de Guissény

Carte n°11 : Habitats d'espèces

Carte n°12: Plan d'Occupation des Sols

Carte n°13 : Plan de prévention des risques

Carte n°14 : Propriétaires fonciers

Carte n°15 : Sentiers de randonnées sur les communes de Guissény et Plouguerneau

Liste des tableaux :

Tableau n°1 : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site de « Guissény ».

Tableau n°2 : Surfaces par grands types de milieu (sur la base du 1 :5000), surface totale site Natura 2000 de « Guissény » jusqu'au niveau « 0 » IGN , 586 ha.

Tableau n°3: Etat de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de « Guissény »

Tableau n°4: Espèces remarquables observées en 1997 par le Conservatoire botanique de Brest

Tableau n°5: Espèces d'invertébrés remarquables observées dans le marais du Curnic en 1997.

Tableau n°6 : Batraciens et reptiles recensés sur le marais du Curnic en Guissény.

Tableau n°7 : Capacité et répartition des hébergements dans les communes de Guissény et Kerlouan

Tableau n°8 : Impacts des activités humaines sur les habitats

Tableau n°9 : Tableau de synthèse : objectifs/actions

Tableau n°10 : Tableau de synthèse : habitats d'intérêt communautaire / objectif

Tableau n°11 : Tableau de synthèse : habitats d'intérêt communautaire / actions

Tableau n°12 : Tableau récapitulatif des coûts (euros)

Bibliographie

- **AQUA-TERRA**. 2000. "Diagnostic agricole et du milieu naturel : Bassin Versant du Quillimadec" Rapport provisoire. 83 pages + annexes.
- **ARZEL C. et BUI V.** 1996. "Camping et littoral font-ils bon ménage ? Cas du camping de Guissény". Institut de géoarchitecture - Université de Bretagne Occidentale - Mémoire de 2ème année de MST. 55 pages.
- **BARGAIN B.** 1998. "Etude naturaliste : Avifaune du marais du Curnic. Guissény". SEPNB-Bretagne Vivante. 27 pages.
- **BIHANNIC P.** 1999. "Propositions d'aménagement et de gestion de l'étang de Laoual - Communes de Clédén Cap Sizun et Plogoff - Gestion du milieu, gestion des espèces". Fédération Départementale des Chasseurs. 19 pages.
- **CASTRO C.** 1981. "Les dunes du Léon et les problèmes de leur conservation" Thèse de 3ème cycle, Université de Bretagne Occidentale. 176 pages
- **CEVA**. 2000. "Préprogramme de lutte contre les marées vertes à l'exutoire du Quillimadec (anse de Guissény) : caractérisation du milieu récepteur marin pour les algues vertes et mise en place d'indicateurs de suivi en mer". 14 pages + annexes.
- **CHARBONNIER L.** 1979. "Le site du Curnic ou les péripéties d'une agonie". Institut de géoarchitecture, Université de Bretagne Occidentale. 103 pages.
- **CHASSEURS DE GIBIERS D'EAU DU FINISTERE**. "Natura 2000 Informations. Quel avenir pour l'Homme dans les zones de conservation ?" 72 pages.
- **Commission européenne DG XI**. 1996. "Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne". 110 pages.
- **CONVERSEY R.** 1962. "La côte nord de la Bretagne de Guissény à Saint Pol de Léon. Etude morphologique littorale" DES Nancy. 23 pages.
- **DDAF Finistère**. 1999. "Végétation des zones humides". 95 pages
- **ECHES S.** 2000. "Natura 2000. Site de Guissény-Finistère (n°29 043). Document synthétique. Analyse de l'existant et inventaires complémentaires". Mairie de Guissény. 25 pages + cartes.
- **ENOUL P.** 1999. "Restaurer nos espaces naturels, bilan d'un savoir-faire en région Bretagne". Institut Régional du Patrimoine. 56 pages.
- **FAILLAT JP.** 1998. "Etude du contexte hydrogéologique de la plaine sédimentaire côtière de Guissény. Projet de protection du biotope des marais du Curnic". Université de Bretagne Occidentale. 43 pages.
- **FOUILLET P.** 1998. " Etude entomologique du marais du Curnic en Guissény (Finistère). Analyse des richesses des différents biotopes et propositions de mesures de gestion conservatoire favorables aux invertébrés". 40 pages.
- **FOUILLET P.** 2001. " La libellule Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le papillon diurne Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) sur le site Natura 2000 du Curnic (Guissény, Finistère) : évolution des populations entre 1997 et 2000 et propositions de gestion écologique des sites habités.". 15 pages.
- **GARABOEUF M.F.** 1990. "Le littoral guissénien" Mémoire de DEA, Université de Bretagne Occidentale, 95 pages.
- **GIOT PR, L'HELGOUACH J. et BRIARD J.** 1965. "Le site du Curnic en Guissény" Annales de Bretagne, LXXII, pages 49-70.
- **GREMILLET X.** 1998. "Bilan des connaissances actuelles. Recensement et cartographie des stations d'orchidées du marais du Curnic en Guissény, Finistère". Société Française d'Orchidophilie. 25 pages.
- **GREMILLET X.** 1998. "*Liparis loeselii* var *ovata*. Etude spécifique et bilan des connaissances actuelles. Marais du Curnic en Guissény, Finistère". Société Française d'Orchidophilie. 25 pages.
- **GREMILLET X.** 1998. "Propositions de plan de gestion des parcelles abritant des stations d'orchidées. Marais du Curnic en Guissény, Finistère". Société Française d'Orchidophilie. 19 pages.
- **GREMILLET X.** 1999-2000. "Rapport d'expertise. Travaux nécessaires à la pérennité des stations de *Liparis loeselii* sur les parcelles du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. Palud du Curnic en Guissény, Finistère". Société Française d'Orchidophilie. 19 pages.
- **HALLEGOUET B. et YONI C.** 1998. "La digue du Polder du Curnic (Guissény, Finistère) : état des lieux et propositions pour sa restauration". Université de Bretagne Occidentale. 49 pages.

- **HARDY F. et MAGNANON S.** 1998 " Flore et Végétation des marais du Curnic en Guissény (Finistère)". Conservatoire Botanique de Brest. 72 pages.
- **HARDY F. et MAGNANON S.** 1998. "Le marais du Curnic en Guissény (Finistère). Intérêt patrimonial, propositions de mesures de gestion". Conservatoire Botanique de Brest. 21 pages.
- **JESTIN Nathalie.** 1998. "Géomorphologie et aménagement du littoral guissénien (Finistère) : du port du Curnic à l'ouest au moulin de Couffon à l'est". Maîtrise de géographie. Université de Bretagne Occidentale. 178 pages et annexes.
- **JOLIN C.** 2000. "Inventaire herpétologique des marais de Guissény". Bretagne Vivante - SEPNEB. 18 pages.
- **LE BARS M. et PIRIOU J.Y.** 1982. "Le Curnic-Vougot ou historique d'un aménagement". Université de Bretagne Occidentale. 60 pages.
- **MAGUET Annie.** 1996/97. "Géomorphologie et aménagement du littoral guissénien". Maîtrise de géographie. Université de Bretagne Occidentale. 120 pages et annexes.
- **MIELLET P. et al.** 1993. "Cartographie et plans de gestion" Atelier Technique des Espaces Naturels. 34 pages.
- **SALOMON J.C. et BRETON M.** 1999. " Etude mathématique de la dispersion des flux d'azote provenant du Quillimadec et de l'Alanan". IFREMER, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Littoral. 14 pages + annexes.
- **SANQUER R.** 1969. "Un site archéologique côtier : l'établissement gallo-romain du Curnic en Guissény" Penn Ar Bed N°57. pages 68-74.
- **TERRASSE G. et al.** 1998. "*Liparis loeselii* (L) L.C.M. Rich. dans le Nord - Pas-de-Calais en 1998 : répartition, écologie et propositions de gestion". Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil sur Mer. 100 pages.
- **VALENTIN- SMITH G. et al.** 1998. "Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000". Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny. 144 pages. (MAIRIE)
- **YONI C.** 2001. "Etude du bassin versant et du fonctionnement hydrologique des bas-champs du Curnic (Guissény, Finistère)". Ptolémée, 37 pages.